



HAL
open science

Les mutations de l'identité et des pratiques associatives : l'exemple de l'Uniopss

François Turcan

► **To cite this version:**

François Turcan. Les mutations de l'identité et des pratiques associatives : l'exemple de l'Uniopss. Science politique. 2017. dumas-01726904

HAL Id: dumas-01726904

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01726904>

Submitted on 8 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques

François TURCAN

**LES MUTATIONS DE L'IDENTITÉ ET
DES PRATIQUES ASSOCIATIVES**

L'exemple de l'Uniopss

Année 2016-2017

Master : « Villes, territoires, solidarités »

Sous la direction d'Elsa GUILLALOT

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques

François TURCAN

**LES MUTATIONS DE L'IDENTITÉ ET
DES PRATIQUES ASSOCIATIVES**

L'exemple de l'Uniopss

Année 2016-2017

Master : « Villes, territoires, solidarités »

Sous la direction d'Elsa GUILLALOT

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Pierre Micheletti pour son écoute et son aide quant à la définition de mon sujet et de mon objet d'étude.

Madame Elsa Guillaudot, pour son assistance et son aide lorsque j'étais perdu et que j'éprouvais des difficultés pour circonscrire mon sujet. Je la remercie de s'être montrée présente quand j'avais des questions et de m'avoir aiguillé vers la réalisation d'un exercice qui m'aura personnellement enrichi.

Je tiens également à remercier mes parents et ma famille, pour m'avoir tout d'abord soutenu moralement et psychologiquement lors de la rédaction de mon mémoire. Je les remercie également pour avoir pallié à mes lacunes orthographiques et apporté un regard extérieur et neuf à mon (notre) travail.

Sommaire

Introduction	5
Partie I. Cadrage théorique et méthodologie	20
Partie II. L'identité associative face à la mise en concurrence de l'intérêt général	30
A. Retour sur les notions d'intérêt général et d'identité associative.	31
B. L'identité associative dans les documents de Rentrée sociale de l'Uniopss	38
Partie III. L'évolution des pratiques associatives dans un contexte de pluralisation de la gouvernance des politiques publiques.	55
A. Associations et groupes d'intérêts : des répertoires d'actions convergeant	56
B. Les évolutions des pratiques associatives	67
Conclusion.....	85
Bibliographie	92
Annexes	93
Table des matières	172

Introduction

Lors de mon stage alterné à la commission Santé de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), j'ai pu découvrir un pan du secteur associatif que je ne connaissais pas ou peu. Ce stage a ainsi constitué une expérience intéressante du monde des grandes fédérations et unions associatives qui ont pour rôle de représenter et défendre la place des associations auprès des pouvoirs publics. L'Uniopss représente, à travers son réseau adhérent, plus de 25000 établissements et services du monde de la solidarité, et par là près de 75% des salariés de ce même secteur. Ajouté à cela son ancienneté et sa place prépondérante dans les politiques sociales au sens large, cette structure constitue un témoin privilégié du passé, du présent et probablement du futur de ce secteur. Nous reviendrons ainsi ultérieurement sur la situation de l'Uniopss face aux évolutions du monde et du travail associatifs.

A ce titre, l'Uniopss est une structure dont le statut d'intermédiaire entre l'Etat et les associations du secteur a été depuis longtemps reconnu et institutionnalisé. Aussi j'ai pu participer à des projets visant à interpeller les pouvoirs publics (et notamment les candidats aux différentes élections de 2017) afin de souligner des enjeux majeurs pour le secteur privé non-lucratif de solidarité et pour l'avenir des politiques sociales en général. Ces projets ont ainsi pu prendre la forme d'un plaidoyer à destination des candidats sur l'avenir des politiques de santé mentale ou la forme d'un diagnostic de la mise en œuvre de la dernière loi santé présenté au cabinet de Marisol Touraine, alors ministre des affaires sociales et de la santé. Il m'ait apparu que ce type d'actions à destination des autorités publiques et qui s'appuie sur les préoccupations du réseau adhérent de l'Uniopss ressemblait aux actions des groupes d'intérêts. En effet, en raison de son répertoire d'actions et de son objectif de défendre les intérêts du secteur associatif de solidarité dans le processus de décision, l'Uniopss m'a grandement fait penser à un groupe d'intérêt. Cependant, que ce soit à travers les discussions ou les lectures que j'ai pu avoir, il m'est apparu que l'Uniopss et ses employés, à l'instar du monde associatif refusent assez largement d'être assimilés à de tels groupes. Derrière ce rejet se jouent des dynamiques d'identité construites dans le temps long sur des représentations que le secteur associatif, et tout particulièrement celui de solidarité, a de lui-même, de ses valeurs et ses objectifs. Il m'a donc semblé pertinent de creuser ce sujet et de m'intéresser aux représentations de lui-même que véhicule le secteur associatif de solidarité. De même, un approfondissement de la comparaison naïve faite entre les groupements associatifs et les groupes d'intérêts, tant en terme de

motivations que de méthodes, m'est également apparue comme un complément indispensable à cette investigation.

Avant de nous pencher plus sérieusement sur les thèmes en présence et les enjeux théoriques et politiques qu'ils mobilisent, il apparaît judicieux de tout d'abord présenter brièvement l'historique de l'Uniopss. L'Uniopss a été créée en 1947 en parallèle de la mise en place, dans le contexte de l'après-guerre, de la Sécurité sociale et plus généralement, du système du modèle social français. Cette nouvelle structure avait initialement une double vocation : rassembler les organismes et associations promouvant par leur actions la solidarité, et donner à l'Etat Providence en gestation un interlocuteur en mesure de représenter l'ensemble des acteurs du social et de la solidarité. La première de ces vocations renvoie à une volonté politique des acteurs de la solidarité, celle d'être à même de porter auprès des pouvoirs publics une voix défendant leurs intérêts communs. Dans cette acceptation, ces intérêts à défendre désignent aussi bien les valeurs pour lesquelles les associations et organismes luttent à travers leurs actions, que le modèle associatif comme modèle d'organisation particulier qui nécessite un mode de financement spécifique. Ainsi, les associations se sont dotées d'un organe capable d'interférer auprès de l'Etat et de porter devant lui leurs demandes et avis sur l'orientation des politiques sociales. Pour la première fois, les associations ont donc une place institutionnalisée dans le processus de décision, ce qui fait qu'elles peuvent avoir leur mot à dire autrement que par l'adoption de stratégies militantes et de sensibilisation du grand public. En quelque sorte, l'Uniopss, au même titre que d'autres groupements associatifs, a contribué dans l'après-guerre à diversifier le répertoire d'actions des associations. Car si certains adhérents de l'Uniopss sont avant tout des fournisseurs de services, de nombreux adhérents ont une portée militante et donc politique forte. En effet, selon la terminologie de Charles Tilly, le répertoire d'actions d'un groupement humain désigne l'éventail des différentes méthodes qu'il est en mesure de mettre en place pour peser sur le processus de décision et ses résultats. Ce terme structurant de la sociologie de l'action collective est éminemment politique puisque que c'est par le biais de ces différentes actions – qui peuvent être plus ou moins militantes, cibler ou non le grand public, ... - qu'un groupe peut influencer les orientations de l'action publique. Ainsi, au répertoire militant de ses adhérents, l'Uniopss ajoute un répertoire d'actions plus institutionnel qui a au moins pour avantage d'être plus stable dans le temps et de moins dépendre dans son efficacité d'une conjoncture particulière. Toutefois, il faut bien voir que l'émergence de ce « poids lourd » associatif capable de prendre part aux décisions ne s'est pas faite à l'insu de l'Etat mais au contraire, a été encouragée et en partie permise par lui. En effet, l'Etat dont les prérogatives

sont en pleine expansion sur un nombre de domaines croissant, a besoin d'un interlocuteur capable de le conseiller et l'accompagner dans la mise en place du modèle social français. Plus encore, alors que le concept même d'Etat Providence fait écho à une demande croissante d'intervention de la part de la société civile, le gouvernement a besoin d'une voix qui soit en mesure de formuler cette demande, notamment dans le domaine du social. Le secteur privé non-lucratif de solidarité étant lié, au moins dans les représentations, à la notion d'intérêt général (que nous approfondirons ultérieurement), l'Uniopss constitue ainsi dans le champ social un interlocuteur adéquat et susceptible de représenter la société civile si difficile à définir.

De par ce rôle initial de représentation du secteur associatif de solidarité, et par là de la société civile, l'Uniopss constitue un témoin révélateur de deux mutations sociétales majeures qu'a connues la société française depuis l'après-guerre. Le premier phénomène est lié au monde associatif et aux associations elles-mêmes puisque l'Uniopss et son fonctionnement évoluent nécessairement en même temps que sa base adhérente. Le second phénomène qui affecte ce qu'est et fait l'Uniopss est lui plutôt lié aux évolutions de la gouvernance des politiques publiques qui font que l'Uniopss, et par là les associations prennent part différemment à la production des normes et des lois au fur et à mesure que le processus de décision change dans ses modalités. Nous allons tout d'abord revenir sur le premier de ces phénomènes cités, celui relatif aux évolutions du monde et du travail associatif. Dans *La seconde révolution française*, Henri Mendras présente l'idée selon laquelle, suite à la loi de 1901 sur les associations, ces dernières ont par la suite pris leur essor parallèlement à ce qu'il appelle la « moyennisation de la société ». Dans sa terminologie, la seconde révolution française renvoie à ce mouvement de développement du tissu associatif en France, appuyé par les classes moyennes salariées, les enseignants, les travailleurs sociaux et les cadres moyens. En effet, les associations ont voulu incarner les « corps intermédiaires » entre la société et les individus que Max Weber ou Alexis de Tocqueville appellent de leurs vœux pour maintenir le dynamisme de la vie sociale et politique. Ainsi, à partir de 1901 et jusqu'aux années 1980, les associations se sont voulues les vecteurs de la transformation profonde de la société selon les valeurs qu'elles porteraient, au point que Michel Forsé les décrit dans comme les « indicateurs du changement social »¹. C'est comme si, entre les citoyens et le gouvernement, les associations représentaient ce qui provoque et accompagne le progrès social, de par les causes qu'elles défendent et les services non-marchands qu'elles prodiguent. Le caractère non-marchand de l'activité associative, ajouté au

¹ M. Forsé "Les créations d'associations : un indicateur du changement social", *Revue de l'OFCE*, vol.6, n°1, 1984, p.125-145

bénévolat de la grande majorité des acteurs mobilisés constituent à la fois les particularités de ce secteur et le fond de la légitimité des associations à représenter la société civile. La particularité de ce modèle économique basé sur le bénévolat, le mécénat et les subventions font du secteur associatif un secteur à part dans le champ économique et social. Il est en marge de l'action publique de par son indépendance de statut, et en marge du secteur privé classique de par son appel à l'intérêt général et son refus de la lucrativité. Dès sa création, l'Uniopss incarne cette spécificité en se voulant la voix des organismes et associations du privé non-lucratif, qui sont une troisième voie entre le privé et le public. C'est d'ailleurs selon Mathieu Hély, grâce à ce flou mouvant qui existe entre privé et public que les associations ont pu à ce point se multiplier et développer leur champ et la nature de leurs activités. Ainsi, au fur et à mesure que l'Etat social français s'est étendu dans ses prérogatives et ses champs d'applications, les associations ont conjointement fait évoluer leurs activités et par là leur domaine d'expertise. Dans *Les métamorphoses du monde associatif*, Mathieu Hély présente la professionnalisation et la marchandisation du monde associatif comme les résultats de ces évolutions du travail associatif. En effet, la diversification, la complexification et l'approfondissement de leurs activités font que les associations de solidarité ne sont plus en mesure d'être gérées uniquement par des bénévoles et celles-ci font donc appel à des travailleurs salariés. Le travail et la nature de la voix portée par les groupements associatifs comme l'Uniopss en sont alors fortement changés. Si sur le plan des valeurs, le positionnement des associations n'a pas ou peu évolué, la vocation de l'Uniopss de défendre les particularités du secteur associatif de solidarité évolue nécessairement en même temps que le secteur lui-même. Si cette vocation avait initialement pour but de préserver et pérenniser le modèle associatif, la professionnalisation et la marchandisation des organismes associatifs changent la teneur du modèle à défendre. En effet, les intérêts sectoriels des associations prennent plus de poids au fur et à mesure que les budgets des associations sont de plus en plus destinés à rémunérer les salariés associatifs. Cette évolution vers le salariat associatif rend encore plus primordial pour le fonctionnement des associations et leur contribution au modèle social français, que les particularismes de leur modèle économique soient défendus en hauts lieux. Le projet de loi Henry de 1982, certes avorté, à l'élaboration duquel l'Uniopss a participé avec sept autres regroupements associatifs sectoriels, témoigne de cette évolution dans les préoccupations de l'Uniopss. Un des points clés de cette loi devait être la reconnaissance d'un statut d'élus social, accompagné des congés et des défraiements de représentation induits. Cette revendication témoigne bien de la nécessité des associations d'adapter leur statut à la mutation de leur rôle social qui se résume de moins en moins à celui de fournisseur de service de solidarité à des publics en difficultés ou en situation

d'exclusion. On retrouve dans cet approfondissement du double intérêt des associations dans leur revendication auprès des pouvoirs publics la dichotomie des expertises associatives effectuée par Maud Simonet-Cusset. Dans *L'expert associatif, le savant et le politique*, elle prête aux associations une double expertise : une expertise citoyenne, légitimant leur appel à la société civile et à l'intérêt général, et leur influence sur les politiques sociales ; ainsi qu'une expertise sur le monde associatif visant elle, à défendre le modèle associatif d'organisation. L'évolution de ce modèle associatif vers une systématisation du salariat fait évoluer cette seconde expertise et donne une teneur plus économique aux revendications de préservation qui lui sont liées. Si les secteurs public et associatif ont été partenaires dans l'élaboration du modèle social français, les changements connus par les associations se doivent d'être soutenus par les pouvoirs publics pour que le modèle social reste viable. Si ces revendications s'appuient sur les valeurs et les objectifs inchangés du secteur associatif de solidarité, il faut cependant voir que l'identité associative initiale s'en trouve modifiée. Si les associations se revendiquaient d'une troisième voie défendant l'intérêt général, elles représentent de plus en plus un modèle hybride entre le privé classique et le public qui doit défendre ses intérêts sectoriels pour continuer à défendre sa vision de l'intérêt général. Il serait ainsi intéressant, à l'aune de ces évolutions de questionner ce que les associations présentent comme le fondement de la légitimité de leur mode particulier d'organisation et d'action.

Ces changements et mutations sont en grande partie liés à l'implication toujours plus forte par l'Etat des représentants associatifs dans l'élaboration des politiques publiques. En effet, les grandes fédérations et unions deviennent en quelque sorte des professionnels de la représentation associative. En devenant les partenaires privilégiés des pouvoirs publics, les groupements associatifs dont fait partie l'Uniopss s'institutionnalisent et par là s'éloignent des spécificités de fonctionnement qui font la particularité de leur base adhérente que, pourtant ils représentent. La création dans les années 1980 de groupements inter-associatifs à même de porter face aux pouvoirs publics les questions communes au mouvement associatif est parallèle à cette évolution, avec la Fondation pour la vie associative en 1981, le Conseil national de la vie associative (CNVA) en 1983 et la Conférence des présidents des coordinations associatives en 1985. Le fait que le mouvement associatif dans sa diversité se dote sous les encouragements de l'Etat d'organes censés défendre sa voix témoigne à la fois du succès des associations dans leur quête de légitimité, et l'institutionnalisation de l'action associative auprès des pouvoirs publics. Le monde associatif est donc désormais appelé à s'exprimer sur les orientations à donner aux politiques publiques et au monde associatif lui-même au sein d'organes hautement

institutionnalisés. Il faut remarquer que si l'Uniopss a depuis sa création un lien privilégié et particulier avec les pouvoirs publics, elle n'est dorénavant plus qu'un rouage d'un système bureaucratique mobilisant des acteurs divers sous la bannière associative. Il existe par exemple une ambivalence au sein même du réseau Uniopss. D'un côté la base adhérente se réclame de son militantisme et de la société civile pour justifier ses tentatives d'influencer les pouvoirs publics. De l'autre, l'Uniopss censée représenter cette base jouit d'un accès reconnu au processus de décision et est un partenaire stable des pouvoirs publics. Au même titre que d'autres groupements associatifs sectoriels, l'Uniopss bénéficie à la fois du statut d'entrepreneur de morale (selon la terminologie d'Howard Becker) de par sa base, mais est en même temps une structure hautement bureaucratique appartenant au système que la base adhérente cherche à influencer. Loin d'y déceler un paradoxe, on peut y voir une composante intéressante du secteur associatif qui pour préserver sa légitimité et la particularité de la voie qu'il propose, continue de se vouloir militant et engagé, alors même qu'il est de fait un partenaire privilégié et accepté des pouvoirs publics.

Ce qui nous amène à nous poser la question de la place des associations dans la production des politiques publiques, ou plus largement, le rôle qu'elles jouent parmi les autres acteurs de la gouvernance française des politiques sociales. Pour cela, nous devons faire un détour par une typologie utilisée en sciences politiques pour décrire les modes de gouvernance en place dans les différents Etats. Cette typologie s'articule autour des deux « idéaux-types » que sont le pluralisme et le corporatisme. Le premier idéal-type est observé le plus purement aux Etats-Unis et on peut faire remonter l'origine à la description par Tocqueville de la démocratie américaine. Dans ce mode de gouvernance, une multitude d'acteurs de la société civile sont en concurrence face au(x) législateur(s) pour influencer selon leurs visions et intérêts le processus de décision et ses résultats. Ces différents groupements humains organisés autour d'intérêts et de causes communs utilisent les ressources dont ils disposent collectivement pour mettre les problèmes qui les concernent à l'agenda du législateur et orienter en leur faveur la solution apportée aux dits problèmes. Dans cette perspective, l'influence d'un groupe est régie par la capacité qu'il a à peser sur les décisions, comparativement aux autres groupes cherchant à se faire entendre du législateur. Ce mode d'influence des décisions est selon Sabine Saurugger et Emiliano Grossman particulièrement adapté aux groupes d'intérêts. Ces derniers sont des groupements d'individus rassemblés autour d'intérêts (matériels ou immatériels) et qui usent des diverses « ressources » à leur disposition pour influencer la sphère politique. La terminologie « groupes d'intérêts » est préférée au terme de « lobbies » pour deux raisons : ce

dernier terme décrit souvent essentiellement des groupes cherchant à défendre des intérêts économiques propres à ses membres, et le terme a une teneur très négative (surtout en France) où les lobbies sont perçus comme anti-démocratiques dès lors qu'ils chercheraient à court-circuiter le processus démocratique pour faire valoir des normes et orientations allant à l'encontre de l'intérêt-général. Cette opposition entre lobbies et intérêt général a été remise en cause par des auteurs comme Bruno Gosselin qui ajoute à leur typologie des lobbies le concept de « lobby citoyen » décrivant des groupes défendant selon des méthodes proches du lobbying les intérêts moraux (entrepreneurs de morale) ou matériels (associations de consommateurs) de la société civile. Toutefois nous nous pencherons plutôt sur le terme de groupe d'intérêt qui a le mérite d'être moins polémique et d'être celui adopté par la plupart des institutions parmi lesquelles la Commission Européenne (qui demande à ce que ceux-ci soient listés). Dans un modèle pluraliste, l'influence de la société civile est segmentée autour d'intérêts particuliers (bien que collectifs) et conditionnée par la capacité des groupements humains à s'extirper de la concurrence existant dans l'accès aux législateurs. De par l'importance de l'initiative privée et la place laissée à la concurrence entre acteurs, le pluralisme renvoie à une vision plutôt libérale de la gouvernance.

Le second idéal-type de gouvernance, le corporatisme, met en jeu un nombre d'acteurs restreint qui entretiennent des relations institutionnalisées avec le législateur et les pouvoirs publics en règle générale. Ces relations sont ainsi règlementées et organisées selon un cadre rigide entre les représentants de l'Etat et des partenaires sociaux censés représentés sectoriellement les intérêts d'une part limitée de la société civile. Les notions de secteurs et de négociations sont ici cruciales puisque le corporatisme pose ces relations Etat-Société sur des champs particuliers où l'Etat va solliciter les acteurs d'un secteur pour participer, au moins formellement à la construction d'une politique publique les concernant. De par la mainmise de l'Etat dans les négociations, par le caractère systématique du processus de négociation et la fixité des interlocuteurs désignés, le corporatisme décrit un mode de gouvernance hautement institutionnalisé. Certains auteurs comme Philipp Schmitter vont même parler de « néo-corporatisme » pour décrire la gouvernance de l'immédiat après-guerre qui est celle de la plupart des Etats-Providence. Ce concept hérité de la pensée de John Maynard Keynes décrit une situation où se constituent des groupes « néo-corporatistes » organisés sectoriellement autour d'intérêts économiques communs. La constitution de tels groupes fait écho à la mise en place de l'Etat-Providence qui s'implique de plus en plus dans les secteurs économiques et sociaux. Dans ce contexte, l'Etat va chercher à encourager la formation de tels groupes pour

favoriser des négociations lui permettant à la fois de faire face à la demande croissante envers lui, et « d'imposer la paix sociale »¹ en segmentant sectoriellement les revendications sociales. Avec l'élargissement de son domaine de compétence, l'Etat cherche et favorise l'émergence d'interlocuteurs susceptibles de représenter la société civile et ses revendications dans des négociations sectorielles. Ces nouveaux acteurs qui débordent de la définition classique des partenaires sociaux (essentiellement économique, voire industrielle) se voient accorder, à l'aune de la représentativité qu'ils ont de leur secteur, une légitimité à représenter sur leur domaine de prédilection la société civile. Le néo-corporatisme est ainsi intimement lié à la fois à l'Etat-Providence, mais aussi à une vision planiste et dirigiste de l'action publique. Ainsi, le modèle social français mis en place après la guerre est par bien des aspects, néo-corporatiste au sens où l'Etat s'est doté ou a encouragé l'émergence de nouveaux interlocuteurs représentatifs des acteurs œuvrant dans les secteurs auxquels l'Etat était en train d'étendre son activité.

Et à ce titre l'Uniopss, à l'instar d'autres groupements, fédérations et unions associatifs, peut être considérée dès sa création comme une telle structure néo-corporatiste. A première vue, cette idée semble contrebalancée par le fait que l'Uniopss, au même titre que la plupart des acteurs du monde associatif, se réclame de l'intérêt général pour légitimer son utilité sociale et ses actions. Le secteur associatif de solidarité tout particulièrement semble constituer un secteur à part en raison de la non-lucrativité de ses activités et de son appel à l'intérêt général pour les justifier. Toutefois, le contexte et l'histoire de la création de l'Uniopss présentent un certain nombre de similarités avec la constitution en France d'un mode néo-corporatiste de gouvernance. En effet, même si elle émane d'une volonté privée, le rassemblement d'acteurs de la solidarité que constitue l'Uniopss ne s'est pas fait contre l'Etat et a, au contraire, été encouragé par lui. L'Etat avait en effet besoin d'un interlocuteur sur le champ du social pour donner un caractère démocratique à son dirigisme sur ce nouveau domaine de compétence. C'est ce besoin étatique qui a permis à l'Uniopss de devenir un partenaire privilégié des différents gouvernements dans l'élaboration des politiques sociales jusqu'à être invitée à donner son avis sur le contenu de certains projets de loi (exemples : mise en place du RMI en 1988 ; loi de modernisation de notre système de santé en 2016 où 40 des 70 amendements proposés par l'Uniopss ont été incorporés au texte final). Si l'Uniopss a pu être appelée par des personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer « l'antichambre du ministère des affaires sociales », c'est avant tout parce que les gouvernements avaient besoin de l'expertise de l'Uniopss qui est,

¹ Philippe Schmitter (1979), « Still the century of corporatism ? », dans Lehbruch G. et Schmitter P., *Trends toward corporatist intermediation*, Sage, Londres, p.25.

comme nous l'avons vu, à la fois une expertise expérientielle grâce à ses adhérents, et une expertise technique grâce aux salariés de l'Uniopss eux-mêmes. De plus, nous avons vu qu'au-delà du fondement sectoriel de son organisation, l'Uniopss défendait également les intérêts propres du secteur associatif, qui sont eux des intérêts beaucoup plus économiques et matériels. Pour permettre au modèle associatif de perdurer dans toute sa spécificité, l'Uniopss est amenée à faire valoir là où elle a voix au chapitre, son expertise sur le monde associatif. Même si cet argumentaire est basé sur l'idée que les associations œuvrent pour l'intérêt général, il est possible de donner à de telles revendications un caractère sectoriel. En même temps qu'il défend ses valeurs et principes, le monde associatif se défend lui-même et met ainsi en avant des intérêts qui lui sont particuliers. Il faut bien voir que la dichotomie de l'expertise opérée par Maud Simonet-Cusset et introduite précédemment, nous invite à voir que la différenciation de la défense des valeurs de celle des intérêts des associations est assez complexe ou en tout cas pas si évidente. Sans remettre en cause l'idée selon laquelle les idées poursuivent l'intérêt général, il faut bien voir que les associations défendent également des intérêts particuliers. Et ce d'autant plus que, comme nous l'avons décrit précédemment, le modèle économique des associations a beaucoup évolué. L'éclosion d'un salariat associatif et l'obsolescence du modèle bénévolat/mécénat donne une prégnance nouvelle aux intérêts économiques des associations qui ont besoin d'être respectées pour que se maintienne la nouvelle place qu'elles prennent dans la construction des politiques publiques. En quittant son modèle initial auquel il est encore souvent rattaché dans les représentations collectives selon Matthieu Hély, les associations ont à la fois gagné en poids mais se sont également rendues dépendantes du maintien des conditions organisationnelles que nécessite une telle prise d'importance. Ainsi, il n'est absurde, ni de penser que l'Uniopss constitue un groupement néo-corporatiste, ni de penser que les groupements associatifs constituent une forme de groupes d'intérêts associatifs, à mi-chemin entre les groupes d'intérêts économiques classiques et les entrepreneurs de morale.

Cette typologie de gouvernance et la position des groupements associatifs vis-à-vis d'elle posées, nous nous devons maintenant de nous pencher sur l'évolution du mode français de gouvernance depuis l'après-guerre. En effet, il apparaît bien vite que le planisme dirigiste en place dans la construction et l'élaboration des politiques publiques, ait à partir de la fin des années 1970 en France, laissé place à un mode de gouvernance plus libéral. Si nous avons, en matière de rapports sociaux, relié ce dirigisme de l'Etat à un mode néo-corporatiste de négociation, ce processus de libéralisation s'accompagne sur ce même sujet par l'hybridation du modèle français avec une dimension pluraliste plus forte. Pour rappel, cette libéralisation

des rapports sociaux et économiques dans les années 1970 fait écho à la perception par les experts de l'action publique, de l'échec des politiques keynésiennes qui sont dirigistes. Nicolas Jabko dans *L'Europe par le marché : histoire d'une stratégie improbable*, analyse comment une coalition d'experts déçus par le keynésianisme, va faire le pari du libéralisme pour faire face aux nouvelles difficultés économiques (avec l'apparition de la *stagflation*) apparues avec les crises des années 1970. Il est à noter que dans le cas français, cette libéralisation des structures socio-économiques s'accompagne avec les lois Defferre, d'une décentralisation et d'une territorialisation de la gouvernance. Le déplacement et la dissémination des centres de décision en matière d'action publique changent grandement le rapport des associations et de ses représentants aux pouvoirs publics. Là où les associations disposaient d'un partenariat institutionnalisé avec un interlocuteur unique et omnipotent, elles doivent désormais faire face à une multitude de décisionnaires ancrés dans des spécificités territoriales et faisant face à une multitude d'acteurs. Si les différentes vagues de décentralisation (1983, 2003 et 2013) qu'a connu la France n'ont pas mis fin à son caractère proverbiallement centralisateur, toujours est-il que pour les acteurs associatifs qui tiraient leur poids des relations bilatérales qu'ils entretenaient avec l'administration centralisée, ce nouveau mode de gouvernance diminue leur impact potentiel. En effet, la position privilégiée qu'ils occupaient est désormais éloignée du cadre de mise en œuvre des politiques publiques. Les groupements associatifs doivent désormais s'appuyer sur leur ancrage territorial pour accéder aux processus de décision régionaux ou départementaux qui se sont en partie autonomisés du cadre national. On peut y voir une inversion dans les légitimités des groupements associatifs, là où leurs adhérents de terrain avaient souvent essentiellement pour rôle de légitimer par un savoir expérientiel l'expertise des structures nationales, les relais territoriaux sont désormais eux-aussi au cœur des processus de décision de politiques publiques territorialisées. Et cet éloignement est encore plus fort si on considère qu'avec l'approfondissement de l'intégration européenne, une part croissante des décisions et des cadres normatifs sont élaborés à un échelon auquel les associations n'ont pas ou peu accès. Ainsi, les fédérations et groupements associatifs dont les modes de fonctionnement sont hérités de l'après-guerre semblent bien démunis face aux déplacements des centres de décisions et d'orientation de l'action publique. Selon le rapport du CNVA de 1993 intitulé *Les associations à l'épreuve de la décentralisation : bilan 1991-1992*, le processus s'est accompagné en parallèle d'une « managérialisation » et d'une contractualisation de l'action publique qui ne bénéficie pas aux associations dès lors qu'elles peinent à faire valoir leurs activités en termes de rationalisation et d'efficacité. Cette difficulté est renforcée par ce que le rapport appelle la « politisation du local » : les élus locaux jouissant

de nouvelles prérogatives ne sont pas disposés et habitués à les partager avec les acteurs associatifs locaux. D'autant plus que ces derniers n'ont pas nécessairement la capacité technique et organisationnelle de tels enjeux politiques et ainsi d'incarner les relais régionaux du monde associatif. Ce déficit de compétence n'est pas rattrapé par la difficulté qu'ont les associations à adapter leurs financements à cette nouvelle donne. Même si le CNVA propose tout un ensemble d'évolutions (renforcement des acteurs locaux, adaptation des financements associatifs à la décentralisation,...), le rapport laisse pourtant transparaître un sentiment de perte d'influence et d'importance lié à la décentralisation.

Au-delà de cette modification dans la manière pour les associations d'avoir accès aux processus décisionnels, il faut également voir que cette libéralisation de la gouvernance remet également en cause le monopole associatif du partenariat. En effet, les fédérations associatives dans leur accès aux pouvoirs publics se trouvent doublement mises en concurrence. D'un côté, les fédérations et unions associatives se multiplient, ce qui tend à diviser et hétérogénéiser la voix des associations dans leur rapport à l'Etat. Ainsi, ne serait-ce que sur le champ du social et de la solidarité, apparaissent de nouvelles fédérations qui remettent en cause le monopole de la représentation sectorielle que détenaient les plus vieux groupements associatifs. Par exemple, la Fédération des centres d'hébergement pour Libérés qui était jusque-là rattachée à l'Uniopss devient en 1977 la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (depuis 2016, elle s'appelle la Fédération des acteurs de la solidarité, ce qui en dit long sur une sa volonté de se mobiliser de manière beaucoup plus généraliste qu'auparavant) et par là, s'indépendantise en partie de l'Uniopss jusqu'à revendiquer un rôle similaire, porté par des valeurs et méthodes qui lui sont propres. De manière générale, les fédérations professionnelles adhérentes à l'Uniopss se dotent d'un appareillage leur permettant d'intervenir auprès des pouvoirs publics sans nécessairement passer par l'Uniopss. La légitimité des anciens groupements associatifs à représenter le secteur associatif s'en trouve diminué dès lors qu'au sein même du monde associatif d'autres acteurs revendiquent cette légitimité. Ainsi, l'appel à l'intérêt général du monde associatif est décrédibilisé par la multiplication des voix associatives évoquant chacun une vision différente de l'intérêt général.

Et la force du partenariat entre les anciens regroupements sectoriels et les pouvoirs publics est d'autant plus atténuée avec la libéralisation des processus décisionnels, qu'entrent en jeu des acteurs qui n'avaient jusque-là pas voix au chapitre en matière de politiques sociales. C'est le propre du pluralisme de multiplier et de diversifier les acteurs pouvant potentiellement peser sur le processus de décision. Dans sa volonté de se désengager du secteur social, l'Etat va

inciter le secteur privé, y compris le secteur privé lucratif, à prendre part à la mise en place des politiques publiques. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles contraintes organisationnelles et économiques sur l'action publique, comme un passage à des techniques managériales jusqu'alors propres au secteur privé lucratif, dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Cette modification renvoie à la fois à une volonté de baisser les coûts des politiques publiques et de diminuer le dirigisme étatique dans leurs construction et mise en place. Par ce biais, le secteur associatif privé non-lucratif se retrouve mis en concurrence dans ses tentatives pour influencer les politiques publiques, avec des structures ne partageant pas nécessairement leurs valeurs et présentant dans un cadre libéral l'intérêt d'être plus efficaces. En quelque sorte, l'ouverture du modèle français de gouvernance au pluralisme remet en question le partenariat privilégié des associations avec l'Etat mais également leur légitimité à représenter l'intérêt général et la société civile. Ainsi, la contractualisation de l'action publique en matière sociale, illustrée par exemple par l'ordonnance du 24 avril 1996 établissant des conventions d'objectifs et de gestion entre l'Etat et les organismes de la Sécurité Sociale. Cette dernière ordonnance est d'autant plus intéressante que la mise en place de la Sécurité Sociale avait justifié la création de l'Uniopss. Cette contractualisation remet en cause la pertinence des associations à être les moteurs de ce domaine dès lors que leur modèle économique particulier les rend moins efficaces que des structures lucratives. L'ouverture de la gouvernance au pluralisme est globalement néfaste aux associations qui peinent à se sortir de la concurrence des structures lucratives plus « vertueuses » économiquement.

Force est de constater que le pluralisme qui rime avec contractualisation et appel à projet a remis en cause la capacité des associations à jouer leur rôle initial d'intermédiaire entre la société civile et l'Etat. Malgré l'institutionnalisation de ces relations que nous avons décrite, ces relations ne semblent plus aussi décisives pour orienter les politiques sociales dès que l'Etat se veut moins dirigiste, moins centralisé et plus ouvert à des partenariats avec le secteur lucratif. Le mode de fonctionnement des groupements associatifs ayant été pensé dans le contexte en partie obsolète de l'après-guerre les associations peinent à retrouver leur force et leur statut de partenaire de l'Etat. Bien au contraire le pluralisme, que ce soit à l'échelon territorial ou national, laisse une place plus importante à des groupes d'intérêts sectoriels pour orienter les directions que prendra l'action publique. Même si nous avons vu que ces groupements associatifs pouvaient potentiellement être considérés comme des groupes d'intérêts sectoriels, les associations rechignent à utiliser le répertoire d'actions de ces groupes d'intérêts. Les associations, plutôt que d'influencer sectoriellement les décisions, préfèrent préserver leur aura

de défenseur de l'intérêt général plutôt que de se livrer à des pratiques décriées de lobbying. Car si le pluralisme s'est accentué en France, l'influence de groupes d'intérêts sur les décisions reste globalement mal vue. Par inertie d'un modèle démocratique français où l'Etat collabore directement avec les partenaires sociaux, la prise d'importance de groupes d'intérêts défendant des intérêts particuliers est perçue comme anti-démocratique. Cependant, malgré le fait que le lobbying n'ait pas ou peu le vent en poupe, la révision constitutionnelle de 2008 modifiant le processus de production législatif devrait selon Mustapha Mekki *et alii* renforcer la capacité des groupes d'intérêts à peser sur l'élaboration des lois. En effet, les auteurs soulignent qu'en donnant plus d'initiative législative au Parlement, cette loi devrait rendre les parlementaires plus dépendants de l'expertise extérieure de groupes d'intérêts qui auraient alors une nouvelle carte à jouer pour défendre leurs vues. L'hypothèse faite par les auteurs de l'ouvrage publié en 2009, est que cette réforme va certes modifier les modalités d'action des groupes d'intérêts, mais par ce biais leur donner la capacité de peser plus fortement sur le processus d'élaboration des lois. En effet, les parlementaires qui ont reçu de nouvelles responsabilités ont besoin d'une expertise, possiblement extérieure pour y faire face. Il est dès lors intéressant de se demander si cette prédiction faite pour les groupes d'intérêts en général peut se vérifier avec les groupements associatifs qui font figure de groupes d'intérêts spécifiques de par leur nature et leur action. Près de 10 ans après la promulgation de cette loi, toute la question est de savoir si les associations ont été en mesure de rénover leurs pratiques afin de s'ouvrir aux pratiques propres aux groupes d'intérêts, ces pratiques devenant de plus en plus efficaces au fur et à mesure que se renforce le caractère pluraliste de la gouvernance française.

A ce niveau de notre réflexion, nous sommes en mesure de dégager plusieurs questionnements quant à l'évolution du monde associatif et de sa capacité à peser sur la construction des politiques publiques. On peut voir dans les évolutions décrites une remise en cause de fait des spécificités en matière de principes directeurs et de modes d'organisation des associations. Tout d'abord, les évolutions du monde et du modèle associatif que nous avons décrites amènent à repenser les fondements de la légitimité des associations à prendre part en association avec l'administration centrale, à l'élaboration des politiques publiques. Lors de la mise ne place du modèle social français, les associations bénéficiaient d'une sorte de monopole de l'intérêt général et de la représentation de la société civile. Ce monopole s'est donc progressivement étioilé en raison de la multiplication des acteurs, aussi bien issus du monde associatif lui-même que du secteur privé lucratif, pouvant se réclamer, à défaut de l'intérêt général, au moins de défendre les intérêts d'une part significative de la société civile. Il est alors

légitime de penser que cette remise en cause de la légitimité du monde associatif a amené ce dernier à réagir et à faire évoluer la manière avec laquelle il se perçoit et se définit. En bref, l'identité associative, aussi bien au sens manifeste de ses particularités effectives qu'au sens plus immatériel des représentations qu'elle véhicule, a dû s'adapter à ces évolutions.

A première vue, nous pourrions dégager deux réactions identitaires possibles face à ces mutations. La première étant une attitude de résistance consistant à réaffirmer l'intérêt général comme principe directeur de l'action associative. La seconde amenant les associations à redéfinir ce principe directeur afin de justifier la place que prennent les associations dans un paysage politique en mutation. Et cette étude d'une possible recomposition identitaire s'accompagnerait, dans un second temps, de l'étude de l'évolution des méthodes employées par les associations et notamment les groupements associatifs, pour peser sur les politiques publiques. Dans un contexte pluraliste, on pourrait s'attendre à ce que les associations se soient emparées d'un répertoire d'actions propres aux groupes d'intérêts qu'elles avaient jusque-là rejetés. En cherchant à définir plus précisément ce qui fait la particularité d'un tel répertoire d'actions, nous pourrions ainsi évaluer dans quelle mesure les associations se sont ouvertes à de nouvelles pratiques. L'idée étant de créer un lien entre cette ouverture méthodologique et le fait qu'un contexte pluraliste oblige les associations à revoir leurs modalités d'actions. Pour observer ces évolutions, tant identitaires que méthodologiques, l'Uniopss paraît constituer un terrain de recherche intéressant. En effet, de par son ancienneté, son rattachement à un mode néo-corporatiste de gouvernance et par le caractère généraliste de ses domaines d'action, elle semble être toute indiquée pour témoigner des évolutions du monde associatif. De plus, l'Uniopss produit sur un temps long et régulier une documentation permettant à la fois de retracer ce que l'union dit d'elle et des associations, et d'observer une évolution dans ses missions, activités et pratiques vis-à-vis des pouvoirs publics. Fort de ces premiers éléments de problématisation, nous articulerons notre réflexion autour de la question de recherche suivante, accompagnée des hypothèses suivantes :

Question de recherche :

Dans quelle mesure les évolutions du secteur associatif de solidarité et du mode de gouvernance français observées depuis l'après-guerre ont-elles amené l'Uniopss à reformuler la légitimité de ses activités et à adapter ces activités elles-mêmes ?

Hypothèse 1 : Face à la mise en concurrence du concept même d'intérêt général, l'Uniopss a été amenée à faire évoluer son discours de légitimation de ses activités et son identité elles-mêmes pour continuer à défendre les intérêts du secteur associatif de solidarité.

Hypothèse 2 : Dans un contexte de gouvernance ouverte au pluralisme, l'Uniopss a été amenée à adopter des moyens d'influencer le processus de décision qui relèvent du répertoire d'actions d'acteurs identifiés comme des groupes d'intérêts.

Pour répondre à cette question de recherche, nous adopterons un raisonnement en trois temps. Tout d'abord, nous allons tout d'abord chercher à poser un cadre théorique afin de préciser enjeux qui traversent notre sujet. C'est à l'aune de cette base théorique que nous pourrons envisager de construire et justifier la méthodologie qui sera la nôtre tout au long de notre investigation (Partie I). Ensuite, nous nous pencherons sur la vérification de notre première hypothèse. Cette tâche nous demandera, au préalable, de poser les concepts clés sous-jacents à la notion d'identité associative et à son éventuelle évolution (Partie II). Enfin, après un travail d'analyse similaire, nous chercherons à tester la validité de notre seconde hypothèse sur les pratiques associatives (Partie III).

Partie I. Cadrage théorique et

méthodologie

1) L'Uniopss : une structure associative entre un groupe d'intérêt et un *think tank*

Maintenant que nous avons clairement défini l'objet et le sujet de notre investigation, nous nous devons d'explicitier la pertinence du terrain de recherche que nous avons sélectionné. Comme nous l'avons dit précédemment, l'Uniopss apparait à plusieurs titres comme un exemple pertinent et représentatif tant de la situation actuelle du monde associatif, que des évolutions que ce dernier a connues depuis la période d'après-guerre.

En effet, l'Uniopss a constitué dès sa création un poids lourd parmi les grandes fédérations associatives censées porter la voix des associations auprès des pouvoirs publics. De par sa base adhérente et l'institutionnalisation rapide de ses diverses collaborations avec les autorités, elle constitue un acteur associatif français majeur. Sa place dans le processus de décision, de même que la forme et le contenu de ses actions ont ainsi évolué en même temps que les acteurs composant le secteur associatif, et se sont adaptés aux modifications progressives apportées au mode de gouvernance des politiques publiques françaises. Aujourd'hui, l'Uniopss présente une diversité d'activités qui renvoie à la variété des missions que se fixent ou se voit fixées les associations. Le premier type de ses activités est à destination de son réseau et permet d'accompagner les membres du réseau dans leurs missions et par là, d'entretenir et d'organiser ce réseau autour du partage de valeurs, d'identités, d'objectifs pour la société, mais également de diffuser des connaissances techniques sensées orienter et appuyer l'action des associations auprès des pouvoirs publics. Cette expertise a également pour effet de justifier auprès des pouvoirs publics le statut d'interlocuteur privilégié de l'Uniopss. En effet, cette expertise permet à l'Uniopss d'interpeller les autorités sur leurs actions et de défendre un positionnement sur l'orientation souhaitable des politiques publiques.

Ce qui nous amène au deuxième type d'actions menées par l'Uniopss, celles plus explicitement tournées vers les gouvernements, dans une perspective « bottom-up ». L'Uniopss peut ainsi donner son avis aux législateurs, soit dans le cadre de ses partenariats institutionnalisés qui lui donnent voix au chapitre, soit par le biais de plaidoyers politiques et

électorales fondant leur légitimité sur la connaissance du terrain des adhérents du réseau et l'expertise alternative sur les politiques publiques que peut mobiliser l'Uniopss et son réseau. Ainsi, la double expertise associative que l'Uniopss peut mobiliser et que nous avons déjà évoquée, fait d'elle un interlocuteur légitime des pouvoirs publics à même de représenter les associations dans le processus de décision en matière sociale. Elle lui permet également d'éclairer les débats en présentant un savoir indépendant et potentiellement alternatif à celui dont disposent l'administration française et ses principales autorités. A ce titre, l'Uniopss constitue une forme de « think tank » porté aussi bien sur les politiques sociales que sur le secteur associatif privé non-lucratif de solidarité. Nous prendrons ici les « think tanks » dans le sens que Bruno Gosselin leur donne, c'est-à-dire des « groupes d'experts, des clubs de réflexion qui conjuguent à la fois les caractéristiques d'un organisme de recherche et celles d'un groupe d'intérêts »¹. Le fait que les productions régulières de l'Uniopss, comme par exemple « Les documents de rentrée sociale » qui présentent annuellement les enjeux politiques à venir pour le secteur social, fassent autorité dans le secteur, va également dans ce sens. Ce savoir tant technique qu'expérientiel sert également à appuyer les interpellations par l'Uniopss des pouvoirs publics et de personnalités à même d'influer sur le processus de décision en matière de politiques sociales. Cette expertise est donc parallèle aux activités visant à influencer les décisions, mais en même temps permet d'orienter et de légitimer ces activités de groupe de pression. Ces interpellations qui peuvent prendre la forme de plaidoyers, de sollicitations d'entretiens ou d'échanges pour présenter des diagnostics et des rapports d'expertise rapprochent l'Uniopss de l'action des groupes d'intérêts. En essayant de combiner son expertise et son réseau pour porter ses positionnements dans la sphère politique, l'Uniopss adopte des pratiques proches, sinon du lobbying, au moins des groupes d'intérêts tels qu'ils sont définis par Bruno Gosselin. Ce dernier, calquant sa typologie et sa définition de la diversité de tels groupes existant aux Etats-Unis, parle de groupes d'intérêts socio-professionnels défendant auprès du(des) législateur(s) les intérêts d'une catégorie socioprofessionnelle, et de groupes d'intérêts professionnels idéologiques défendant eux une cause auprès des décideurs et se rapprochant ainsi des entrepreneurs de moral. Accepter cette typologie extensive des groupes d'intérêts, qui ne sont pas ici réduits à ceux défendant des intérêts économiques particuliers comme la définition française du terme le laisse souvent entendre, est intéressant dans notre cas.

¹ Bruno Gosselin, *Le dictionnaire du lobbying*, éditions EMS, Colombelles, 2003, p.163

En effet, en défendant la cause et les valeurs associatives, l'Uniopss pourrait être assimilée à un groupe d'intérêt idéologique, et en défendant les intérêts des acteurs d'un secteur d'activités, elle pourrait également être assimilée à un groupe d'intérêts socioprofessionnel. Le fait que l'Uniopss représente une part importante des membres de ce secteur va d'ailleurs dans ce sens. Pour appuyer une telle assimilation, il est utile de faire le détour par les travaux de Sabine Saurugger et Emiliano Grossman qui cherchent à mettre en évidence toute la difficulté de la définition du terme faussement évident de groupe d'intérêts. Ils soulignent que selon une définition large, un groupe d'intérêts est « une entité qui a pour objectif de représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public », et que selon une définition plus étroite, c'est « une organisation constituée qui souhaite influencer les pouvoirs publics dans un sens favorable à ses intérêts »¹. La première définition met l'accent sur la représentativité du groupement d'individus et la seconde sur la volonté de faire pression sur le processus de décision. Si l'Uniopss rentre aisément dans la seconde définition, il faut constater que c'est également le cas pour la première, dès lors que pour être en mesure de défendre l'intérêt général, elle est amenée à défendre pour son bon fonctionnement les intérêts spécifiques des acteurs associatifs. Il n'est de plus pas anodin de remarquer que lorsqu'en 2013, un décret est venu rendre obligatoire l'inscription des représentants d'intérêts à l'assemblée nationale, l'Uniopss a immédiatement figuré dans la liste en tant que « groupe professionnel ». Ainsi, bien qu'en France les acteurs associatifs y répugnent, les grands groupements associatifs peuvent être pris sous l'angle des groupes d'intérêts.

C'est pourquoi l'Uniopss constitue un terrain de recherche intéressant pour répondre à la question de recherche que nous avons posée. De par sa longévité et la persistance de sa place centrale dans le champ des politiques sociales et dans le monde associatif français, cette structure est à même de témoigner des évolutions que nous avons observées, et ce à deux niveaux. Tout d'abord, la base adhérente de l'Uniopss a évolué en même temps que le secteur associatif, ce qui a des conséquences sur les missions que la tête de réseau doit défendre. Ensuite, les mutations qu'a connues la gouvernance des politiques publiques depuis la création de l'Uniopss se répercute fortement sur les pratiques de l'Uniopss. Là où à ses débuts, des partenariats institutionnalisés avec les pouvoirs publics lui garantissaient en grande partie la prise en compte de ses positionnements, l'ouverture de la gouvernance des politiques publiques à la territorialisation et au pluralisme vient remettre en cause ce monopole de la représentation

¹ Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, p.9

des associations et de l'intérêt général. Au-delà d'un changement dans le paysage institutionnel, ces évolutions dans les modalités de décision constituent donc un défi pour le réseau Uriopss-Uniopss qui a dû et doit toujours s'adapter à une nouvelle donne.

Comme nous l'avons vu, le monopole de la voix des associations et celui de la défense de l'intérêt général n'est plus de mise. L'Uniopss se voit concurrencée, tant dans sa légitimité que dans son accès au processus de décision par de nouvelles voix pouvant être extérieures ou même internes au secteur associatif. La fédération associative est ainsi mise en concurrence dans sa capacité à représenter la société civile et à mener des actions proches de services de solidarité, avec des acteurs n'appartenant pas nécessairement au secteur privé non-lucratif ou au secteur associatif. De plus, elle est également mise en concurrence par d'autres acteurs associatifs et non-lucratifs qui viennent porter une expertise alternative et parfois spécifique à des secteurs d'activités précis et ainsi se réclamer de la représentativité du secteur associatif de solidarité dont jouissait jusque-là l'Uniopss. Ainsi, si en apparence les valeurs défendues par l'Uniopss et son réseau n'ont pas évolué depuis sa création, il est raisonnable de penser que la multiplication des voix se réclamant de l'intérêt général et de la société civile a amené le réseau Uniopss-Uniopss à repenser le fondement de la légitimité de son action, ou du moins à reformuler son expression. Ces enjeux liés à l'identité de l'Uniopss sont à relier à l'évolution de l'identité et de la perception des associations qui semblent perdre de leur particularisme. Au même titre que les associations, l'Uniopss cherche à préserver son identité de structure intermédiaire entre les associations, la société civile et les pouvoirs publics, se distinguant de l'administration centrale et des structures lucratives œuvrant dans le champ social. Et ce d'autant plus que la précarisation des acteurs du secteur social amène l'Uniopss à, souvent, avant tout militer pour la viabilité du modèle associatif et de ses financements. Dès lors, elle défend des intérêts sectoriels visant à permettre la défense par les associations de l'intérêt général. Ces intérêts sectoriels constituent en quelque sorte des objectifs de moyen terme là où l'intérêt général demeure l'objectif de long terme des associations. De la même manière, si les partenariats de l'Uniopss avec les pouvoirs publics n'ont pas disparus, ces partenariats n'ont plus la force et l'importance qu'ils ont pu avoir jadis. Officiellement, l'Uniopss est toujours appelée, directement ou par le biais d'organes de concertation, à donner son avis sur les politiques sociales. Cependant, cet avis a perdu de son autorité dès lors qu'il n'est considéré que comme un avis parmi ceux d'autres acteurs.

Pour préserver sa capacité à influencer sur les politiques sociales mises en place, l'Uniopss se doit donc désormais de se démarquer des voix « rivales ». Pour se faire entendre par les

pouvoirs publics, les relations institutionnalisées ne suffisent plus et l'Uniopss a dû adapter ses pratiques à ce nouveau contexte de gouvernance. Dès lors, les activités cherchant à défendre les positions et les positionnements de l'Uniopss auprès de structures et de personnalités (ministres, parlementaires,...) à même de peser sur le processus de décision se sont multipliées. De même, les activités visant à sensibiliser le grand public à certains enjeux du secteur social par le biais de l'organisation d'évènements ou de la recherche de relais dans la presse doivent permettre à l'Uniopss d'exister parmi la multitude des acteurs en présence. Ces pratiques proches de celles des groupes d'intérêts marquent une inflexion dans les activités de l'Uniopss. Les relations institutionnelles ne sont plus une garantie de la prise en compte des positionnements de l'Uniopss qui doit dès lors chercher dans de nouvelles pratiques, la garantie de l'efficacité de sa représentation du secteur associatif. Les mutations et défis que connaissent les associations touchent ainsi tout particulièrement l'Uniopss qui cherche à s'adapter à une nouvelle donne pour rester pertinente tout en ne perdant pas l'identité qui avait fait tant sa particularité que la raison de son existence.

Nous pouvons donc penser que l'Uniopss est un terrain pertinent pour effectuer une étude de cas. Cette étude de cas devrait nous permettre de mettre en évidence et d'analyser des dynamiques contemporaines qui sont transversales au secteur associatif.

2) Le choix de la méthode : l'analyse de contenu

Nous devons maintenant expliciter la méthode qui sera la nôtre lors de notre investigation. Il nous faut d'abord remarquer que la méthode la plus fréquemment utilisée en Sciences Humaines, celles des entretiens sociologiques, n'est pas forcément adaptée à notre sujet d'étude. En effet, cette méthode d'investigation vise avant tout à mettre en évidence des représentations sociales et des manières de penser plus ou moins conscientes dans le discours d'individus, à un moment donné. Or dans notre cas, nous cherchons davantage à faire ressortir des dynamiques de long ou moyen terme qui s'appliquent, certes aux individus en présence, mais avant tout aux structures dans lesquelles ils se meuvent. Des discours d'individus présenteraient ainsi le risque d'être en partie coupés des réalités plus générales et englobantes des mutations du secteur associatif, voire de la société en général. Et ce d'autant plus qu'il n'existe pas ou peu d'individus susceptibles de rendre compte de ces évolutions dans le temps long, en raison du grand turnover existant au sein des équipes des fédérations associatives où

les employés sont très mobiles. Ainsi, nous ne serions pas en mesure de trouver un nombre significatif d'individus en mesure de couvrir un laps de temps suffisant pour notre étude.

C'est pourquoi nous adopterons la démarche de l'analyse de contenu qui présente pour notre étude plusieurs avantages non négligeables. Tout d'abord, cette méthodologie corrobore l'idée que ce qu'un auteur (ici une structure) dit de lui, la manière avec laquelle il se présente, peuvent être plus intéressants que le discours oral qu'il peut avoir sur lui-même lors d'un entretien. De plus, cette technique consistant à se pencher sur du contenu écrit permet d'appréhender des textes de natures variées, allant du plus informatif au plus politique, du plus technique au plus communiquant. De cette manière, l'analyse de contenu permet de faire ressortir des représentations collectives derrière un texte pouvant être présenté comme neutre. Cette méthodologie permet par exemple de se saisir et d'étudier la « littérature grise » produite par les administrations, et certaines productions de l'Uniopss, malgré les activités militantes de la structure, s'en rapprochent, ne serait-ce que, parce que la technicité de ces productions sert souvent à justifier leur sérieux et à les légitimer. Enfin, là où les acteurs sont plus susceptibles de changer au cours du temps, les documents ont le mérite, pour peu qu'ils soient produits régulièrement, de s'inscrire dans un temps plus long et ainsi de couvrir une période plus longue. Si les périodes longues cachent des jeux d'acteurs individuels, l'analyse de contenu permet, en les mettant en évidence et en fixant des critères stricts d'étude, d'éviter en partie les biais liés à ces caractéristiques et spécificités individuelles.

Nous avons également repris l'hypothèse de Mustapha Mekki *et alii* selon laquelle la réforme de la constitution révisant le processus législatif en donnant plus de poids au Parlement, était susceptible d'influer sur les méthodes d'influence des groupes d'intérêts. Nous nous sommes ainsi proposés de tester cette hypothèse sur les groupements associatifs afin d'observer une potentielle évolution de leurs pratiques suite à ce changement dans le cadre institutionnel et dans la gouvernance des politiques publiques en France. Selon cet ouvrage, le renforcement potentiel de la position des groupes d'intérêts est lié à plusieurs facteurs : l'instauration d'une étude d'impact législative lors de la préparation du projet de loi ; le renforcement du pouvoir d'analyse des commissions parlementaires, la modification de la procédure de débats et d'amendement d'un texte de loi. Toutes ces modifications permettent aux groupes d'intérêts de venir à chaque étape porter leur expertise et la voix de ceux qu'ils représentent dans le processus d'élaboration des lois. De plus, par ce biais, la maîtrise par ces mêmes groupes de l'ordre du jour et de la mise sur agenda des problèmes devient encore plus fondamentale.

Pour une structure comme l'Uniopss, cette réforme représente à la fois une opportunité pour influencer davantage les politiques publiques, mais aussi le risque d'être en cela mis en concurrence par des acteurs qui verront leur influence elle-aussi garantie par les associations. En effet, nous avons vu que cette réforme révisait la procédure d'élaboration des lois dans un but de rééquilibrage des différentes institutions et d'amélioration de la qualité des lois. Dans les faits, elle donne un pouvoir d'initiative plus grand aux groupes parlementaires et, potentiellement, aux députés eux-mêmes. Par-là, elle est amenée à changer durablement la pratique d'influence des groupes d'intérêts, dès lors que les députés, pour être en mesure de faire face à ces nouvelles responsabilités, sont dans un besoin plus grand d'expertise qui peut leur être apportée par des acteurs extérieurs, et tout particulièrement par des groupes d'intérêts. Dans le cas de l'Uniopss, s'il faut remarquer qu'elle n'a pas attendu cette réforme pour être associée à l'élaboration des lois (exemple de la loi de 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées), cette réforme change également la nature et la portée de cette participation. En effet, la réforme change tout d'abord les interlocuteurs du groupement associatif en ajoutant, en plus des représentants des autorités administratives, les parlementaires eux-mêmes. Pour préserver son influence, l'Uniopss doit ainsi entretenir des collaborations avec de nouveaux acteurs, ce qui lui demande à la fois de développer son réseau et sa visibilité, mais également d'adapter ses pratiques à ce nouveau public cible. Parallèlement à cela, la réforme accentue la mise en concurrence de l'Uniopss avec d'autres structures puisque, contrairement aux partenariats institutionnalisés qui lui sont garantis, elle n'a pas le monopole de l'accès aux parlementaires. Par le biais de cette réforme, un plus grand nombre de groupements d'individus sont à même d'influencer le processus législatif car les parlementaires sont plus accessibles que les administrations centrales. De fait, l'influence de l'Uniopss est conditionnée en partie par sa capacité à se démarquer dans son accès aux acteurs pesant sur l'élaboration des lois de potentiels groupes d'intérêts rivaux.

3) La méthode des doubles différences : construction de notre corpus

Pour prendre en compte dans notre méthodologie l'importance de cette réforme sur les phénomènes que nous cherchons à observer, nous allons donc adopter la méthode des *doubles différences* (*difference-in-difference model*) tel que présentée par Charles Halaby. Celle-ci consiste à observer un phénomène juste avant et juste après qu'un événement supposé l'affecter fortement n'ait lieu. Elle rend ainsi possible de comparer les manifestations dans le temps d'un

même phénomène, selon que les occurrences de ce phénomène soient ou non marquées par une variable dépendante dont l'apparition est située dans le temps. De cette manière, et si les autres biais sont correctement identifiés et neutralisés, cette méthode permet d'isoler l'influence d'un événement inscrit dans un temps précis sur un phénomène. Dans notre cas, les variables indépendantes que nous cherchons à étudier sont d'une part l'identité associative, et d'autre part l'activité des groupements associatifs. L'évènement qui nous intéresse est alors la réforme de la constitution votée en 2008.

En effet, notre variable dépendante, dont nous cherchons à étudier l'influence sur nos variables indépendantes est le pluralisme qui a été brusquement accentué par la réforme. Ainsi, en nous penchant sur l'identité associative et les pratiques des groupements associatifs avant et après 2008, nous pourrions être en mesure de déceler une potentielle influence de cette réforme sur les deux phénomènes en question. Notre corpus se sépare donc en deux parties selon que les documents aient été produits avant ou après 2008. Pour que la partie de notre corpus antérieure à la réforme soit suffisamment significative, nous remonterons jusqu'en 2004 : cette partie de notre corpus couvre ainsi 5 années si nous y incluons l'année 2008 durant laquelle il est peu probable que l'effet de la réforme puisse déjà se faire sentir. Il est ensuite intéressant que la partie de notre corpus couvrant la production ultérieure à la réforme soit plus longue que la première. En effet, rallonger cette période nous permettra de biaiser notre analyse en raison d'un très probable temps d'adaptation des manières d'être et de faire des acteurs à une nouvelle donne. En nous penchant ainsi sur des documents allant de 2009 à 2016, soit 8 années, nous pourrions en partie anticiper un temps de latence dans la réaction de nos variables indépendantes (identité et activités associatives) à la modification de notre variable dépendante (gouvernance pluraliste).

Au sein de la production documentaire de l'Uniopss qui est particulièrement riche, il nous faut nous intéresser à des documents produits à intervalle régulier sur un laps de temps couvrant la totalité de notre période de recherche, mais étant également suffisamment resserré pour nous donner une matière significative. Sinon, il nous serait à la fois difficile de faire des comparaisons dans le temps mais également d'étudier un nombre significatif d'observations pertinentes. Ainsi, les documents publiés lors des années d'élections disposent d'un contenu riche mais non seulement ce dernier est souvent lié aux résultats des élections, mais en plus ces documents sont produits trop rarement pour permettre une observation fine. De la même manière, les documents ponctuels tels que les plaidoyers, s'ils sont très révélateurs de l'activité de lobbying de l'Uniopss, sont trop isolés pour pouvoir mener une étude de moyen terme.

Parmi les documents produits par l'Uniopss, ceux paraissant le mieux remplir nos attentes en termes de contenu et de régularités sont les Rapports annuels d'activités et les « Documents de rentrée sociale », également publiés tous les ans. Ce dernier document, qui constitue une des productions de l'Uniopss les plus reconnues dans le secteur associatif de solidarité pour la qualité de son contenu, présente chaque mois de septembre les enjeux à venir tant pour le monde associatif que pour le champ social, de manière générale mais également détaillée selon les secteurs d'activités de l'Uniopss. Il présente l'intérêt d'à la fois présenter les préoccupations prioritaires des acteurs que l'Uniopss représente, mais également de donner l'interprétation de la tête des réseaux des phénomènes touchant la société française. A travers ces deux dimensions, il est l'occasion pour l'Uniopss de produire un discours à la fois sur les associations, leurs valeurs et leurs activités, mais également sur la place qu'elles devraient avoir dans le système de gouvernance et dans le modèle social français. Il constitue donc une entrée intéressante pour appréhender l'identité associative que l'Uniopss véhicule. De fait, nous nous pencherons sur l'introduction générale des documents qui leur donne le ton et sur l'introduction des chapitres sur la vie associative qui présentent synthétiquement les enjeux à venir pour ce sujet particulier. Le rapport d'activité rappelle lui, de manière générale puis secteur par secteur les actions menées par l'Uniopss au cours de l'année écoulée. Il constitue ainsi une très bonne entrée pour analyser les activités de l'Uniopss, tant vis-à-vis de son réseau que des pouvoirs publics, et y déceler une potentielle inflexion après 2008. Plus précisément, nous nous pencherons sur la sous-partie « Actions menées » du chapitre « Mission de prospective » pour les rapports allant de 2004 à 2011 inclus, et sur le chapitre « Temps forts » pour les rapports de 2012 à 2016. Ces documents sont disponibles en annexes : annexes de 1 à 8 pour les documents de Rentrée sociale ; annexes de 9 à 21 pour les rapports d'activités.

Plus précisément, nous adopterons pour notre étude la méthode de l'analyse de contenu telle qu'elle a été présentée par Laurence Bardin dans son ouvrage de 1977, *L'analyse de contenu*. Elle y fait notamment une typologie des différentes méthodologies que le terme d'analyse de contenu peut recouvrir. Au vu de notre objet d'étude la plus appropriée semble être « l'analyse catégorielle » qui consiste en la segmentation du corpus en unités plus petites puis leur classification en catégories plus englobantes qui serviront de base à une analyse thématique approfondie. En effet, les documents de notre corpus sont de par leurs natures, à la fois divers et particuliers. Là où les documents de rentrée sociale sont à première vue très techniques de par le type d'information qu'ils véhiculent, ils présentent également une dimension politique forte. En effet, en identifiant les grands enjeux passés et à venir pour le

secteur associatif de solidarité et pour la société elle-même, ils effectuent un tri dans la réalité sociale qui dénote une lecture des événements fortement influencée par un système de valeurs et de représentations collectives plus ou moins propres aux acteurs associatifs. Ainsi cette méthode d'analyse permet, en construisant des catégories thématiques assez large, de discerner ces représentations par-delà la variété des styles et des contextes d'écriture. De la même manière, les rapports d'activités ont, eux, une vocation très descriptive et informative puisqu'ils renvoient avant tout à une démarche de transparence de la structure qui présente, tout en cherchant à l'analyser, ce qu'elle a accompli lors de l'année écoulée. Toutefois ici encore, la manière avec laquelle ceci est réalisé peut être riche d'enseignements une fois la même méthode utilisée. Et ce d'autant plus que la forme de ce document a changé à partir de 2012 et est passé d'un document très technique et dense à un document présentant les faits, mais sous une forme plus brève et plus communicante. Cette évolution est très certainement liée au changement de Directeur Général qu'a connu l'Uniopss à ce moment, qui s'est accompagné d'un changement de la commande, pour se diriger vers un document dont l'attractivité plus forte devait le rendre plus accessible et ainsi rendre l'Uniopss et ses activités plus visibles. Ici encore, l'objectivation des données par le biais de leur catégorisation permet d'éviter cet écueil et de rendre la comparaison dans le temps possible.

Maintenant que nous avons explicité et justifié notre méthodologie, nous pouvons entrer dans le cœur de notre travail de recherche en nous plongeant plus encore dans les différents thèmes qui nous préoccupent.

Partie II. L'identité associative face à la mise en concurrence de l'intérêt général

Dans cette partie, nous allons chercher à vérifier notre première hypothèse à propos de l'identité associative véhiculée par l'Uniopss dans les documents de Rentrée sociale. Il nous faut pourtant commencer par revenir sur les concepts structurants de notre analyse. Le but de cet approfondissement étant de bien en cerner les enjeux sous-jacents de ses concepts. De cette manière, nous pourrons construire les catégories thématiques de notre analyse de contenu, afin de les faire correspondre aux enjeux identifiés. Ce n'est qu'une fois ce travail préalable réalisé que nous pourrons entrer dans le cœur de notre corpus pour chercher à valider l'hypothèse que nous avons formulée.

A. Retour sur les notions d'intérêt général et d'identité associative.

Dans cette partie, nous allons nous pencher sur ce que représente l'identité associative et essayer d'en tirer des catégories qui nous serviront pour notre analyse de contenu. D'après les recherches que nous avons déjà effectuées sur l'identité associative, cette dernière s'articule autour de deux dimensions ; une première renvoyant à l'ensemble des valeurs défendues par les associations, une seconde présentant plutôt le monde associatif comme défini par un ensemble de pratiques spécifiques.

1) La double identité associative

Nous avons ainsi d'une part, une dimension renvoyant à une spécificité presque idéologique et d'autre part, une dimension correspondant à une caractéristique organisationnelle qui démarque les associations et leurs acteurs du reste des agents économiques. Du point de vue des valeurs, en cela couvertes par le statut de la loi 1901, les associations de solidarité ont toujours tenu à se distinguer tant des acteurs publics que des acteurs économiques classiques. C'est pourquoi elles mettent en avant la poursuite de l'intérêt général plutôt que l'intérêt public et se présentent comme une voie alternative aux autorités publiques pour l'atteindre. De même, aux intérêts particuliers et à la recherche de bénéfices, elles opposent les intérêts de la société civile, la non-lucrativité et la solidarité. Nous pencher à nouveau sur la dichotomie faite par Maud Simonet-Cusset à propos du savoir associatif nous dit beaucoup de ce que sont les associations. En effet, la partie « expérientielle » de ce savoir qui porte sur la réalité et les besoins des publics ciblés par l'action sociale, renvoie à cet objectif des associations de défendre la solidarité et de venir en aide aux individus les plus en marge de la société. On retrouve ici cette aspiration à la défense de l'intérêt général puisque cette aspiration vaut en dehors de toute relation marchande et de tout intérêt particulier des acteurs associatifs. Il faut voir qu'en France, le concept même d'intérêt général est une notion floue et jamais clairement juridiquement définie, bien qu'il soit souvent utilisé pour justifier une action publique ou une décision du juge administratif. Ce dernier a d'ailleurs pour responsabilité de s'assurer qu'il soit respecté mais l'absence de définition claire lui donne une certaine latitude dans ses interprétations. C'est cependant à l'aune de ce concept, dans le cadre d'une délégation

des autorités publiques de leurs missions de défense de l'intérêt général que se sont développées les associations de solidarité. En effet, nous avons vu que dans l'immédiate après-guerre, l'Etat avait encouragé l'organisation et le rassemblement des associations œuvrant dans le champ de la solidarité. Cette démarche avait pour but d'aider l'Etat-Providence en construction à faire face à la demande croissante des citoyens sur les questions sociales. Le statut d'association d'utilité publique lui-même renvoie à l'idée que l'autorité publique délègue une part de sa légitimité démocratique à agir en vue de l'intérêt général. C'est encore aujourd'hui ce qui justifie que les relations entre ces associations et l'Etat soit institutionnalisées et garanties statutairement. Matthieu Hély souligne d'ailleurs que cette notion est « invoquée de façon croissante par le monde associatif » pour se défendre dans un contexte où la pérennité du financement des associations est difficile à atteindre. L'auteur va d'ailleurs jusqu'à dire que cet emploi de la notion par les associations en fait « un intérêt général “désétatisé” »¹ cherchant ainsi à tirer parti du flou croissant qui existe entre sphère publique et sphère privée.

A l'inverse, le savoir que les associations ont sur elles-mêmes renvoie lui aux associations comme modèle particulier d'organisation humaine. Ces spécificités organisationnelles sont présentées par les associations comme leur permettant de remplir leur objectif de défense de l'intérêt général. Matthieu Hély présente ainsi comme constitutif du monde associatif le refus de la marchandisation et de l'activité lucrative, ainsi que cette volonté d'exister « entre le public et le privé ». Au début de son ouvrage *Les métamorphoses du monde associatif*, l'auteur énumère les particularités en termes d'organisation et de travail du monde associatif et par là, tend à donner une définition sociologique du monde associatif. Il semble ainsi définir les associations comme se situant à part, voire en marge, des autres modes d'organisation humains connus. Ainsi, les associations apparaissent en creux, entre les agents administratifs et les agents économiques classiques comme les entreprises qui sont lucratives et présentent ainsi un modèle particulier d'organisation et de régulation de leurs activités. Même leurs relations aux pouvoirs publics est particulière car elles sont à la fois statutairement indépendantes mais souvent dépendantes des subventions publiques. Cette tension entre partenariat et tutelle est le propre du monde associatif. Du point de vue des acteurs mobilisés, les associations se distinguent encore en semblant proposer une situation intermédiaire, proche de la fonction publique, du bénévolat et du salariat classique, mais n'appartenant totalement à aucune de ces catégories. Avant le processus de professionnalisation du monde associatif que nous avons évoqué précédemment, les associations se caractérisaient par le grand nombre de

¹ Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses Universitaires de France, Paris, p.125

bénévoles qu'elles comptaient. Mais même avec la contractualisation observée à partir des années 1970, Matthieu Hély présente le salariat associatif comme sociologiquement à part dans le champ économique.

Il faut bien voir que défendre cette dimension organisationnelle de l'identité associative constitue le monde associatif en secteur qui a ses intérêts propres. Si ces intérêts doivent servir à rendre possible la défense de l'intérêt général par les associations, ils n'en demeurent pas moins sectoriels et propres aux associations. C'est d'ailleurs l'intérêt général qui, dans les revendications associatives, sert à justifier la défense de tels intérêts sectoriels. Ainsi, la complexe identité associative semble se construire entre l'objectif des associations d'une part, et le modèle associatif lui-même comme mode d'organisation.

2) Les valeurs du réseau Uniopss

Nous allons maintenant nous intéresser aux valeurs spécifiques de l'Uniopss et son réseau. Celles-ci renvoient à la fois à ce qui fonde ce réseau mais également à ce qu'elle défend face aux pouvoirs publics : ces valeurs sont à la fois l'origine et le vecteur de son action. Dès le commencement du mouvement d'organisation du secteur associatif de solidarité en groupements puissants, ces principes ont été fortement affirmés pour maintenir une distinction entre les organes représentatifs en gestation et les autres structures préexistantes. De la fondation de l'Uniopss à aujourd'hui, celle-ci présente l'idée selon laquelle son réseau est avant tout articulé et construit autour d'une volonté commune de défendre un certain nombre de valeurs indépassables qui sont presque systématiquement rappelées dans les productions récentes de l'Uniopss quand il s'agit de présenter la structure (notamment dans les rapports d'activités). Ces « valeurs qui nous rassemblent » sont au nombre de quatre : la primauté de la personne ; la non-lucrativité et la solidarité ; la participation de tous à la vie de la société ; et l'innovation sociale, alimentée par l'observation des besoins. A travers ces valeurs fondamentales et constitutives, on peut remarquer qu'au-delà de la lucrativité et de la solidarité que nous avons décrites comme distinguant les associations des structures privées classiques, on retrouve une attention particulière donnée à l'individu dans la société.

En effet, ces valeurs véhiculent l'idée selon laquelle le bien-être de l'individu pris au sens large doit être l'objectif premier des actions de l'Uniopss, mais que ces actions doivent s'appuyer sur une connaissance fine des besoins réels de ces individus. De plus, l'expression

« participation de tous » pose une vision inclusive de la société où chacun doit pouvoir y trouver sa place grâce à l'adaptation du modèle social aux particularismes individuels. Cette référence à l'individu, ne renvoie pas pour autant à une vision individualiste de la société, dès lors que la solidarité est mise en avant, à la fois comme moyen du lien social et comme fin de l'action associative. Ainsi si l'intérêt général n'est pas explicitement mentionné parmi ses valeurs, il transparaît comme un élément moteur du travail de médiation de l'Uniopss entre la société civile et les pouvoirs publics d'une part, et entre les associations qu'elle représente et les autorités administratives avec lesquelles elles collaborent régulièrement. C'est d'ailleurs à l'aune de ce concept que l'Uniopss justifie d'être subventionné par différentes autorités administratives. Pour rappel, elle a obtenu en 1972 le statut d'association « d'utilité publique », semblant ainsi valider cette prétention à représenter et défendre la société civile. Le concept même de solidarité autour duquel s'organisent les activités des adhérents du réseau, renvoie d'ailleurs à un concept censé valoir pour l'ensemble de la société et non pour une de ses parties uniquement. S'il appelle à un rééquilibrage envers les plus en difficultés, c'est au nom de la prise en compte de la société dans son ensemble, et du refus de la manifestation de déséquilibres socio-économiques trop forts. En ce sens, les valeurs de l'Uniopss semblent se refuser à défendre directement les intérêts d'une portion de la société, sélectionnée en fonction de critères économiques et professionnels. Toutefois en représentant 75% des acteurs employés dans le secteur privé non-lucratif de solidarité, l'Uniopss est également amenée à prendre des positions visant à promouvoir les solutions apportées par ce secteur, en les valorisant vis-à-vis d'autres secteurs non-associatifs, comme les services publics et l'entrepreneuriat social qui lui, ne se refuse pas à pratiquer une activité lucrative et marchande. Ainsi, on retrouve parmi les valeurs de l'Uniopss les deux composantes de l'identité associative que nous avons décrites : une dimension idéologique et une dimension organisationnelle.

3) La remise en cause de l'identité associative

Il nous faut maintenant considérer en quoi cette identité est, sinon remise en question, tout du moins susceptible d'évoluer en même temps que la société et le contexte dans lequel se meuvent les associations évoluent. En effet, toujours selon l'idée de Michel Forsé que les associations sont les indicateurs du changement social, les associations sont censées à la fois refléter ce changement et en être le moteur. Ainsi nous avons déjà décrit comment les associations avaient dû s'adapter à différentes dynamiques de la société française, que ce soit

la complexification des missions associatives, la libéralisation des structures socio-économiques, la territorialisation des politiques publiques ou leur progressive et relative ouverture à un mode pluraliste de gouvernance. Bien plus qu'une simple adaptation des pratiques associatives, cette nouvelle donne entraîne une redéfinition ou du moins un ajustement de l'identité associative. Matthieu Hély décrit ainsi le fait que le monde associatif ait en partie perdu de ses spécificités, en s'ouvrant à la marchandisation de ses activités, en connaissant un mouvement de contractualisation, en cherchant à obtenir de nouveaux financements et à les sécuriser. Tout en gardant leur fondement non-lucratif, les associations se sont ouvertes à la marchandisation de leurs activités, se rapprochant en cela d'un fournisseur de services classique. De même la professionnalisation du secteur répond à la complexification et à la multiplication des missions que les associations doivent assurer, ce qui entraîne l'émergence d'un salariat associatif présentant des points communs avec la fonction publique et avec le salariat classique. En effet, d'un côté les salariés associatifs ne se voient pas, comme les fonctionnaires, contraints par une exigence de bénéfices dans leur ordre de mission. D'un autre côté, ils ne disposent pas du statut de fonctionnaire mais sont au contraire rattachés au statut spécifique du salariat. De plus, ce développement des missions des associations qui s'accompagne de leur institutionnalisation entraîne une hausse des besoins financiers des associations, alors même que les financements associatifs sont remis en cause. C'est pourquoi les associations cherchent de nouveaux modes de financement, plus stable et préservant leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Pour l'auteur, la rupture identitaire que cette évolution constitue est décelable dans le fait que, encore au moment de l'écriture de l'ouvrage (2009), les représentations sociales liées au monde associatif demeuraient le bénévolat, le mécénat et le refus d'une activité marchande. L'inertie de cette représentation alors même que la réalité semble ne plus y correspondre montre bien à quels points ces éléments sont perçus comme constitutifs de ce que sont les associations. Si la poursuite de l'intérêt général et la marchandisation ne sont pas en soi contradictoires, cette évolution marque une rupture dans les représentations sociales du monde associatif comme le note l'auteur. De la même manière, la professionnalisation des acteurs associatifs qui mène à l'émergence d'un salariat associatif est présentée comme une rupture dans l'histoire du monde associatif. D'autant plus que ces nouveaux travailleurs sont présentés dans l'ouvrage comme souvent fragiles économiquement et souvent pris au piège de leurs particularités. En effet, ils bénéficient d'un statut salarié qui ne répond pas aux mêmes exigences professionnelles qu'un salarié du privé classique. L'auteur fait alors de la reconnaissance d'un statut particulier au

salarié associatif, appuyée sur une sociologie de l'emploi associatif qu'il appelle de ses vœux, un enjeu majeur pour le monde associatif. En un sens, il présente la reconnaissance statutaire de la nouvelle situation des acteurs associatifs comme nécessaire à la survie du secteur. Pour continuer à exister et à exercer ses activités si particulières, les associations se doivent de défendre ces considérations sectorielles leur permettant de préserver la distinction qui existe entre elles et le secteur privé classique d'une part, et la fonction publique d'autre part. Certains acteurs associatifs voient bien la nécessité d'adapter les associations et leur identité à cette nouvelle donne. Dans un rapport datant de 2001 intitulé *Le CNVA au service de la liberté d'association*, le CNVA cherche ainsi à défendre les associations dans le monde contemporain en adaptant son discours à des thématiques devenues récurrentes dans l'action publique. Par exemple, le CNVA demande à ce que soit actée la spécificité des associations à travers la reconnaissance de son utilité économique et de ses performances sociales. Si le discours de légitimité sur les associations n'est pas nouveau, l'argumentaire porté sur la performance et l'utilité économique est remarquable puisqu'il montre bien l'adaptation à un nouveau discours en vogue. Même la référence dans le titre à la liberté d'associations comme fondatrice du mouvement associatif s distingue des discours abordant plutôt la solidarité et l'intérêt général comme fondements. Certains vont même jusqu'à chercher en quelque sorte à libéraliser le secteur associatif en jouant le jeu de l'adaptation des associations à la libéralisation de structures socio-économiques. Ainsi, André Récipon dans *Associations : la révolution nécessaire*, présente sous une perspective libérale, les modifications que devraient selon lui connaître le monde associatif pour continuer en s'adaptant à exercer ses missions. Il réclame par exemple que soient régularisés les potentiels surplus liés à l'activité des associations et que soit déréglementé le secteur associatif professionnel. Ces appels libéraux s'accompagnent d'une volonté de refonder statutairement les associations. Ainsi, il demande à ce que soit redéfinie la distinction entre secteurs privés et publics et que soit abandonnée la vision des associations comme « bonnes œuvres », en leur donnant la possibilité de diversifier et multiplier les sources de financements comme des entreprises normales mais que leur soit également attribuée une fiscalité spécifique encourageant « l'investissement associatif ». Ces éléments concourent pour donner une vision d'une identité associative qui doit intégrer des dimensions qui lui étaient originellement extérieures dans le but de préserver son influence qui fait pourtant toute sa particularité.

4) Construction des catégories thématiques

Nous en arrivons donc à articuler l'identité associative autour de plusieurs thèmes. Le premier est ainsi lié à l'intérêt général comme motivation de l'action des associations. Dans la catégorie « intérêt général » de l'analyse de contenu, nous ferons ainsi rentrer tous les termes de ce champ lexical, auquel nous ajouterons des notions proches, allant du désintéressement à la société civile, en passant par la solidarité et le bien public. En miroir, nous y ajouterons toutes les expressions dénotant un rejet des intérêts particuliers et des fondements du secteur privé classique comme le bénéfice, la lucrativité et la performance économique.

Le second thème que nous avons décrit tourne autour de la spécificité des associations comme mode d'organisation. Dans cette catégorie « modèle associatif », nous ferons rentrer l'ensemble des notions censées décrire cette spécificité, de l'indépendance à la présentation des associations comme une alternative aux secteurs publics et privés classiques. Nous y ajouterons de plus les expressions positives défendant les associations comme secteur d'activité et non plus seulement à l'aune de leurs objectifs.

Enfin, il nous faudra ajouter une catégorie rendant compte des mutations du monde associatif, par le biais desquelles les associations sont dans le discours de l'Uniopss, rattachée à un ensemble de notions assimilées aux pouvoirs publics et au secteur privé classique. Cette catégorie a pour but de rendre compte de l'évolution du discours de légitimation des associations. Elle s'inscrit ainsi en relative opposition avec les deux catégories précédemment citées. Nous appellerons cette catégorie « réaction associative » par commodité, au sens où elle semble répondre à l'exigence d'adaptation des discours des associations sur la société et sur elles-mêmes. Nous y ferons par exemple rentrer toutes les expressions évoquant une mise en concurrence de l'intérêt général, l'adoption de pratiques liées au privé classique. Pour appliquer cette typologie et ces catégories, nous nous pencherons dans les documents de « rentrées sociales » sur l'introduction qui se veut être une mise en perspective de la situation de la société et du secteur associatif. Pour ce qui est des parties plus techniques et spécifiques à chaque domaine d'activités de l'Uniopss, il nous faut ici choisir pour ne pas disperser notre analyse. De fait, la partie portant sur « La vie associative et le projet associatif », portée par un conseiller technique et sa commission, paraît la plus à même de nous intéresser puisqu'elle est essentiellement tournée vers les associations et l'identité du monde associatif.

Maintenant que sont posées les notions fortes qui guideront notre analyse de contenu et que sont constituées nos catégories thématiques, nous pouvons passer à l'analyse elle-même.

B. L'identité associative dans les documents de Rentrée sociale de l'Uniopss

1) L'Uniopss comme incarnation et défenseur de la double identité du monde associatif

Nous allons tout d'abord faire recension chronologique des occurrences et cooccurrences de termes liés à nos catégories dans le corpus que nous avons constitué pour tester notre première hypothèse portant sur l'identité associative. Force est de constater que ces catégories semblent pertinentes au vu du nombre de leurs occurrences que nous pouvons relever dans notre corpus. A travers elles, nous retrouvons la double identité associative, renvoyant à la fois à la dimension politique des associations à travers la poursuite de l'intérêt général, et à sa dimension socio-économique renvoyant à la défense des spécificités d'un secteur d'activité. Cette dualité au fondement du mouvement associatif est particulièrement visible dans le document de Rentrée sociale de 2011, dans l'expression « les associations cherchent à conjuguer le devoir “de faire” avec le devoir “de dire”¹. Cette citation est d'autant plus importante que c'est à l'aune de la combinaison de ces deux objectifs du monde associatif, pris sous un angle sectoriel puis militant, que se justifierait la préservation de ce secteur.

a) *Le devoir de dire de l'Uniopss*

Ainsi, sur la catégorie « intérêt général », on peut retrouver à travers notre corpus treize occurrences du terme « intérêt général » lui-même, et ce de façon équilibrée dans le temps. De la même manière, les références à la visée sociale de l'Uniopss et des associations de solidarité sont nombreuses. Et ce que ce soit à travers les termes renvoyant à la cohésion sociale (vingt-deux occurrences), à des problématiques sociales ou sociétales (sept occurrences) ou à la solidarité (dix occurrences relevées hors de la dénomination du secteur associatif de solidarité, dont cinq fois dans le titre de l'introduction des documents de rentrée sociale). De la même manière la société civile – « dont les associations sont une belle manifestation »² - revient à quatorze reprises et est présenté comme le terreau des associations et dès lors ce qu'elles représentent auprès des pouvoirs publics. Pour ce qui est de la représentativité des associations,

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2011-2012*, Union Sociale, 2011, Paris, p.VI

celle-ci est présentée, à travers les expressions utilisées, comme également double. D'une part, les associations, dans leur combat, se veulent les défenseurs des droits politiques et économiques des plus vulnérables (quinze occurrences de termes décrivant le public de l'action sociale selon un champ lexical de la vulnérabilité, de l'exclusion, *etc.*). D'autre part, dans leur volonté d'avoir une dimension sociétale et générale, les associations cherchent également à se présenter comme défendant les intérêts de la totalité des citoyens. Cette volonté, particulièrement présente dans l'expression « aux contribuables comme aux citoyens » se manifeste par le grand nombre de termes renvoyant à la citoyenneté (seize occurrences) où à la thématique du « tous » qui n'est pas ici pris au sens de la défense d'une partie de la population (dix occurrences). Une figure rhétorique revient assez régulièrement pour asseoir cette légitimité des associations à parler au nom de tous. Elle consiste pour l'Uniopss à s'approprier une situation et/ou un constat supposément partagé comme dans les expressions « notre quotidien » ou « cette perplexité »¹ à montrer qu'il existe une parallèle forte entre les constats des citoyens et ceux des associations comme dans les expressions « le citoyen n'identifie pas » ou « qui interpelle les citoyens »².

Enfin, la dimension politique de la mission associative se caractérise également et de façon significative par les méthodes d'interpellations employées par ces acteurs spécifiques des pouvoirs publics et du grand public. Cette référence au « devoir de dire » précédemment cité est la manifestation de la partie militante de l'activité associative. Ce champ lexical du militantisme et de l'action collective dans lequel nous faisons entrer les dérivés de notions comme « militantisme », « mobilisation » (au sens de l'action collective), « mouvement », ainsi des expressions dénotant un volontarisme vis-à-vis des pouvoirs publics (saisir, interpeller,...), est significativement représenté dans notre corpus. Ainsi, on peut relever quatorze occurrences de termes relevant de ce champ lexical, ce qui montre à quel point, la mission politique des associations est essentiellement appuyée sur ce type d'action.

b) L'Uniopss est le devoir de faire des associations

Le monde associatif comme secteur d'activité est lui-aussi maintes fois mentionné dans notre corpus puisque l'on peut y trouver dix-sept occurrences du champ lexical du « secteur d'activités » pour décrire le monde associatif et ses acteurs. On retrouve ici les préoccupations sectorielles de l'Uniopss qui représente les adhérents de son réseau au sens où ceux-ci exercent

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

une activité socio-économique bien particulière. L'association en tant qu'acteur socio-économique est présentée comme « importante dans l'économie du pays »¹ ou « au cœur d'enjeux politiques, sociaux, économiques, démographiques »². Cet ancrage des associations dans un contexte socio-économique est visible par les vingt occurrences d'expression proches de la notion d'acteurs économiques. Les activités de ce secteur qui donnent à l'identité associative une dimension de prestataire de service et de gestionnaire d'établissement, sont elles-aussi bien mises en valeur puisqu'on peut trouver quatorze de termes sémantiquement proches (gestion, gestionnaire, service, prestataire, *etc.*). Selon une analyse plus fine, on voit que la référence au public cible de ces activités par l'emploi de termes comme « usagers » ou « contribuables » s'inscrit en parallèle des références décrites précédemment aux citoyens. On retrouve ici la double dimension associative de l'Uniopss dont les préoccupations sont tournées aussi bien vers les citoyens et l'intérêt général que vers les acteurs associatifs et leurs intérêts sectoriels. D'ailleurs dans le document de Rentrée Sociale 2013 est rappelé le « triptyque » de l'Uniopss « désendettement-croissance-cohésion sociale »³, à savoir deux objectifs économiques et seulement un qui soit social ou politique au sens large. Mais il faut bien voir que cette affirmation de l'ancrage du secteur associatif dans la vie économique française ne se fait pas, comme nous l'avons vu, de se positionner comme une troisième voie entre les pouvoirs publics et les entreprises privées. Pour preuve les douze occurrences de termes appartenant au champ lexical du particularisme (dans lequel nous faisons rentrer le thème de la spécificité) qui contribue à faire des associations une entité cherchant à agir sur ses publics « non comme l'entreprise avec un client, non comme la puissance publique avec un citoyen [...] mais avec une personne »⁴. Cette position alternative appuyée par une méthodologie spécifique de compromis et de dialogue revient très régulièrement puisque l'on peut dénombrer vingt-deux apparitions d'expression décrivant la position des associations et/ou de l'Uniopss avec les pouvoirs publics. Plus précisément, le thème du partenariat revient à sept reprises sous différentes formes (partenariat, coopération, *etc.*). Même les critiques faites aux méthodes de travail des autorités administratives et politiques renvoient à cette position des associations. L'Etat se voit en effet reprocher sa « logique encore fortement descendante »⁵ ou son désir de « garder malgré tout la main »⁶, là où les associations demandent une « gestion partagée du bien

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.17

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.V

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2007-2008*, Union Sociale, 2007, Paris, p.13

⁶ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

public »¹ qui ne serait pas selon « une seule formule »². Cette place donnée aux associations résulterait, au vue de notre corpus, d'un « pacte social » (expression qui revient à trois reprises) faisant des associations les garantes du respect d'un contrat entre l'Etat et ses citoyens.

Une des spécificités des associations qui fondent leur légitimité d'actions auprès des pouvoirs publics est liée, comme nous l'avons vu dans la partie portant sur l'identité associative, à leur ancrage territorial au plus près des populations qui leur donne leur « capacité d'expertise » (thème revenant à trois reprises). Ainsi on remarque six occurrences à la proximité et au caractère local de l'activité associative, proximité qui justifie que les acteurs locaux soient également les interlocuteurs sur le terrain des autorités publiques, qu'elles soient déconcentrées ou décentralisées.

Enfin, la dernière particularité des associations comme agents économiques - et peut-être la plus constitutive – reste statutaire et renvoie à la non-lucrativité de l'activité associative. Le refus de la lucrativité apparaît à la fois comme valeur et comme principe à neuf reprises, dès lors que l'on ne compte pas les expressions « secteur non-lucratif » qui sont descriptives et servent seulement à caractériser le secteur d'activité des associations.

Ainsi, nous retrouvons bien dans notre corpus la double identité associative qui s'articule autour de leur action politique en vue de l'intérêt général et de leurs activités socio-économiques ciblant un public d'usagers.

2) Les mutations sociales comme menace pour les associations

Toutefois il nous faut maintenant voir que cette identité est menacée et remise en cause dans ses deux dimensions par des évolutions sociales et un contexte économique peu propice. Nous allons d'abord nous attarder sur la manière avec laquelle l'environnement socio-économique transparait dans notre corpus.

a) Les associations face à la libéralisation

Tout d'abord, il nous faut remarquer que notre corpus semble nous présenter une France en pleine transformation et qui du moins connaît des bouleversements majeurs. En effet, le champ lexical de la nouveauté, dans lequel nous ferons entrer également des expressions

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

dérivées de la transformation, du changement et de l'évolution, est perceptible dans vingt-deux termes ou expressions utilisés dans notre corpus. Comme nous l'avons vu, la France a connu depuis les années 1980 un processus de libéralisation progressive de ses structures socio-économiques mais également de son mode de gouvernance dans l'élaboration des politiques publiques. Si nous regroupons sous une même catégorie « libéralisation » l'ensemble des expressions évoquant un tel processus ou ce qu'il implique (concurrence, loi du marché, etc.), nous pouvons relever trente-deux occurrences d'une telle catégorie, ce qui en fait la catégorie la plus représentée après le thème associatif lui-même. Plus précisément, la concurrence est présente onze fois dans notre corpus, la performance et l'optimisation six fois. Cette libéralisation des structures socio-économiques s'accompagne également d'une contractualisation (trois occurrences) et d'une territorialisation (sept références à la nouvelle organisation décentralisée de l'Etat Français) de l'action publique qui, nous l'avons vu, représentent un défi pour l'action des associations. Selon Bruno Jobert et Bruno Théret¹, ce processus de libéralisation fait suite à la mobilisation d'une coalition d'experts qui ont vu dans le libéralisme le moyen de résoudre les difficultés économiques liées à la *stagflation* apparues dans les années 1970. La conjoncture économique et la réponse libérale qui lui est faite, sont donc fortement liées. Force est de constater que ces difficultés économiques qui l'accompagnent sont, elles-aussi, un élément transversal dans notre corpus. En effet, nous pouvons relever dix-neuf références à cette situation de crise économique qui se répercute sur la « situation financière des associations »². Cette crise économique est de plus complétée par ce qui pourrait être assimilé à une crise politique puisqu'au-delà des références aux différents attentats qui ont frappés la France (qui selon l'Uniopss ont « révélé à nos responsables politiques [la nécessité] d'entretenir le lien social »³), de nombreuses expressions font référence au manque d'identification des citoyens au « projet de société »⁴ mis en place par les pouvoirs publics ou à un « risque de délitement social »⁵. Ce marasme politique est décrit à six reprises et de manière équilibrée dans notre corpus. Cette crise double est prise par les associations à proprement parler comme une menace, à la fois pour elles-mêmes et pour la société dans sa globalité. On relève pour décrire la situation du pays un champ lexical du dramatisme fortement présent dans notre corpus. Entre la description d'une douleur ou d'une souffrance, l'impression

¹ B. Jobert et B. Théret, « France : la consécration républicaine néo-libéralisme » dans *Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, B. Jobert (dir.), l'Harmattan, Paris, 1994, 328p.

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2016-2017*, Union Sociale, 2016, Paris, p.VI

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2015, Paris, p.V

de subir, la référence à une morosité sociale et associative, le climat pessimiste, nous pouvons faire mention de vingt-deux expressions véhiculant un climat de peur et de souffrance. Si nous y ajoutons les huit occurrences du thème de l'inconnu, nous comprenons que cette inquiétude de l'Uniopss provient également de l'incertitude quant à l'avenir de la France et du secteur associatif.

Suite à notre première analyse, il transparait ainsi que les associations vivent les bouleversements que connaissent la société et les structures socio-économiques comme une menace source d'inquiétude, pour les acteurs associatifs eux-mêmes ainsi que pour les publics que leurs activités ciblent et pour les citoyens dont elles se font les porte-paroles.

b) Contexte social et remise en cause de l'identité associative

Et ce sentiment vis-à-vis du contexte socio-économique s'explique avant tout par la remise en cause des associations qu'il entraîne, que ce soit comme représentant de la société civile ou comme modèle organisationnel. Ce sentiment d'être remis en cause dans ses fondements est visible dans la demande d'une reconnaissance par le grand public et les pouvoirs publics de la pertinence des associations tant pour leurs activités économiques que pour leur action politique. Ainsi le terme « reconnaissance » lui-même est présent à quatorze reprises dans l'ensemble de notre corpus à l'exception des documents de rentrée sociale 2017 et 2016. Les expressions relevant du même champ thématique, comme par exemple la défense du statut et/ou de la place des associations sont également fréquentes (quinze occurrences) sur les douze années que nous couvrons. Il faut bien remarquer que ce désir de reconnaissance vaut pour les dimensions de l'identité associative que nous avons décrites puisque comme il est présenté comme ligne directrice dans le document de 2006, il s'agit bien que les associations de solidarité soient « reconnues tout à la fois comme acteurs politiques et économiques »¹. Il est intéressant que la sous-partie d'où provient cette citation s'intitule « Faire connaître le poids et les particularités de l'emploi dans les associations ». En effet, ce désir de reconnaissance est aussi celui de préserver ce statut particulier qui nous l'avons vu, est constitutif de l'identité associative. C'est pourquoi on peut retrouver plusieurs tournures de phrases montrant le souhait que soient préservés le particularisme et les spécificités des associations. Les expressions « valoriser nos spécificités »² ou « le maintien d'un statut permettant cette expression »³ sont de bons exemples du fait que les associations se sentent menacées dans leur existence elle-

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2006-2007*, Union Sociale, 2006, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2008-2009*, Union Sociale, 2008, Paris, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

même. Cet élément justifie l'inquiétude face à l'incertitude que nous avons décrite précédemment. D'un côté les associations peinent à faire reconnaître leur dimension politique et leur légitimité à être les partenaires privilégiés des pouvoirs publics dès lors qu'elles sont considérées comme « des prestataires plutôt que de partenaires »¹ et qu'elles se doivent de « faire valoir leur capacité d'expertise »², qui nous l'avons vu justifiait ce partenariat. D'un autre côté, même leur statut de prestataire est mis en cause puisqu'elles sont jugées, de par la particularité de leur modèle économique, comme incapables de mener à bien leurs activités de service.

Ainsi les associations doivent dans un contexte de diminution des dépenses et des subventions publiques faire preuve de mérite : « l'association doit, dans une “économie de marché”, faire en permanence “la preuve” de ce qui la distingue »³. A noter que dans cette citation, l'emploi des guillemets dénote une prise de distance vis-à-vis des discours officiels et dominants, voire même un rejet.

3) Le monde associatif dans la tourmente : refus du changement et questionnements

Face à cette remise en question, la réaction identitaire est tout particulièrement intéressante car évolutive et justifie dans une certaine mesure la segmentation de notre corpus en deux périodes que nous avons effectuée. Et à ce titre, l'analyse différenciée que nous pouvons faire de la notion de « réforme » est riche d'instructions.

En effet, si le terme connaît quarante-huit occurrences dans notre corpus (il est présent dans tous les documents de rentrée sociale à l'exception de celui de 2017), il prend un sens bien différent dans nos deux périodes d'étude.

Dans un premier temps, qu'il renvoie aux réformes mises en place par les gouvernements ou au contraire aux réformes souhaitées par l'Uniopss, le terme renvoie au désarroi des associations face aux grands changements intervenant dans leur environnement social et économique. Ainsi la description des réformes, qui servent essentiellement à montrer

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2009-2010*, Union Sociale, 2009, Paris, p.IV

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2008-2009*, Union Sociale, 2008, Paris, p.13

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.VII

un écart entre les « réformes pensées [et les] réformes portées »¹, est très négative puisqu'elles ont contribué, de par leur libéralisme, à précariser la situation et les acquis des associations.

Dans un second temps - et nous le détaillerons après – les réformes renvoient plutôt à une demande de l'Uniopss qui fait ainsi passer les associations pour les moteurs et non plus les victimes des changements que connaît la société française. Pour mieux percevoir cette évolution significative du discours des associations de solidarité, nous allons tout d'abord nous pencher sur le premier segment de notre corpus.

Si nous revenons sur la notion de réforme, une étude plus qualitative est édifiante. En effet, toutes les descriptions positives des réformes et choix de l'autorité publique sont systématiquement contrebalancées par des éléments négatifs, marquant ainsi le désaccord profond de l'Uniopss avec ces décisions du législateur. Ainsi quand il est reconnu qu'il existe « des évolutions intéressantes »², c'est pour ensuite réaffirmer que les objectifs présentés ne sont pas réalisables en raison du manque de moyens dont les associations bénéficient. C'est une figure rhétorique qui permet à la fois de mettre en valeur une opposition mais également de présenter les associations comme des acteurs centraux dans les évolutions présentées. Il y a une volonté de se dédouaner d'être réfractaire au changement comme le montre le paragraphe du document de 2007³ où sont pesés les avantages et les inconvénients de la nouvelle gouvernance en gestation dans les politiques sociales. En termes d'identité, la réaction des associations pourrait être qualifiée de défensive puisque celles-ci demandent essentiellement, que leur soit reconnu et préservé leur statut alternatif. Il est ainsi souligné que « les choix de régulation de l'offre »⁴, ne sont pas adaptés aux associations qui ont « besoin d'un mode de régulation clair et affirmé » qui leur correspondent.

Il ressort que les associations subissent le contexte socio-économique et déplorent autant les choix qui ont été fait par les pouvoirs publics que la libéralisation de l'action publique. D'ailleurs le terme de la reconnaissance que nous avons abordé plus tôt est majoritairement présent dans ce segment de notre corpus, alors même que ce segment couvre moins d'années et de documents.

Face à la mise en question de son identité, cette première période est aussi pour les associations un temps de constats et de questionnements. Dans le document de 2006, il est par

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2007-2008*, Union Sociale, 2007, Paris, p.III

³ *ibid*, p.13

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.VI

exemple reconnu que « les associations doivent adapter leur fonctionnement, leur organisation et leur gouvernance à l'environnement »¹. Le document de 2005 reconnaît même que le fonctionnement des associations n'est « pas toujours aussi démocratique qu'on le proclame »², alors même que la légitimité démocratique des associations est primordiale dans leur prétention à représenter la société civile et l'intérêt général. Il faut ainsi pour le monde associatif, « apporter des réponses à des critiques », « regarder de près son organisation et son fonctionnement »³. Cette remise en cause de lui-même semble légitimer la remise en cause du monde associatif, ou en tout cas montre bien l'impact identitaire que ces critiques ont sur lui. Ces questionnements mènent ainsi à une volonté de s'adapter pour faire face à la fois aux mutations et aux accusations.

4) Une réaffirmation volontariste de la double identité du monde associatif

a) *Un retour de la dimension politique des associations*

Ainsi l'Uniopss se propose comme objectif de « valoriser et optimiser à tous les échelons territoriaux pertinents, l'identité commune du non lucratif de solidarité »⁴. L'utilisation même de la notion d'optimisation qui rappelle le vocabulaire des économistes libéraux est significative de la transformation souhaitée. Cette réappropriation de notions que le processus de libéralisation a mises au goût du jour se retrouve également dans le passage : « la culture de l'évaluation telle que nous la souhaitons »⁵. Cet exemple est d'autant plus intéressant que la gestion observée des pouvoirs publics risquerait d'empêcher de générer cette culture. On trouve ici une volonté de détourner les arguments de « l'ennemi » pour montrer la nécessité de défendre l'identité associative. Il est d'ailleurs précisé en 2009 que le monde associatif doit démontrer sa capacité à « s'adapter pour rester présent dans les dispositifs »⁶. Le thème de l'adaptation est intéressant de par ses occurrences car s'il est présent huit fois dans chacun des segments de notre corpus, il s'applique majoritairement aux associations et à leur statut dans le premier segment là où dans le second il s'applique aux institutions et au cadre légal.

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2006-2007*, Union Sociale, 2006, Paris, p.VII

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.VII

³ *ibid*, p.VII

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2008-2009*, Union Sociale, 2008, Paris, p.VII

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2007-2008*, Union Sociale, 2007, Paris, p.13

⁶ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2008-2009*, Union Sociale, 2008, Paris, p.VI

On remarque bien ici ce qui a changé, là où l'Uniopss présentait la nécessité pour les associations de s'adapter et de bénéficier d'un statut adapté, c'est ensuite les décisions des pouvoirs publics qui se doivent d'être adaptées aux mutations du contexte socio-économique. Ce renversement est symptomatique du fait que les associations après en avoir été les victimes, se présentent comme ayant tiré les conclusions des bouleversements de la société française.

« [...] nos sociétés regardent d'un œil critique ou méfiant ce qu'on ne sait pas mesurer, ce qu'on ne compte pas, en particulier des biens qui s'appellent gratuité, non lucrativité, qualité de la relation »¹

De manière remarquable, le document de rentrée sociale de l'année 2010 commence par une citation de l'édito du programme du 30^{ème} Congrès de l'Uniopss par Dominique Balmay, alors Président de l'Uniopss. Dans celle-ci, on voit que le président de l'Uniopss reprend la critique faite aux pratiques des associations et portant sur les spécificités de leur modèle d'activités qui irait à l'encontre de ce que la libéralisation et l'économicisme réclament. Toutefois cette reprise de l'argumentaire des médisants est emprunte d'une ironie qui vient en fait réaffirmer l'importance de ces spécificités qui sont « la raison d'être de l'économie sociale », pour qui « le gain n'est pas la fin unique »². Après une phase de remise en cause, cette citation marque pour l'Uniopss et le monde associatif, une volonté de réaffirmer son identité particulière en en réaffirmant les spécificités. Une autre expression, « elles [les associations] doivent être conscientes de leur légitimité et de leur rôle essentiel dans la définition de l'intérêt général »³ fait écho aux « réflexions autour de l'intérêt général »⁴ mentionnée dans le document de 2005. Ces deux références à l'intérêt général situées aux deux bornes de notre corpus montrent une évolution riche de sens et d'informations.

En effet l'intérêt général, valeur fondatrice tant de l'action que des activités associatives était remis en cause dans sa définition et son extension, remettant ainsi en question l'identité associative elle-même. Mais là où l'Uniopss cherchait à ce que le rapport des associations à l'intérêt général soit maintenu et reconnu, elle semble désormais avoir accepté les questionnements qui entourent cette notion et marque une volonté de prendre une part active à cette redéfinition. Loin de subir les mutations de la société, le monde associatif souhaite assumer la posture de celui qui va au-devant d'elles pour s'y adapter. Il se présente et se

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2009-2010*, Union Sociale, 2009, Paris, p.III

² *ibid.*, p.III

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2016-2017*, Union Sociale, 2016, Paris, p.VI

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2005-2006*, Union Sociale, 2005, Paris, p.17

réaffirme ainsi comme le garant de l'intérêt général, mais également celui du respect de la question sociale, voire même de la démocratie et des valeurs républicaines. Pour preuve la critique d'une réforme (de l'asile) faite, non plus au nom de son impact négatif pour le secteur associatif, mais parce que les mesures qu'elle prévoit sont « irrespectueuses de [la] liberté »¹. Là où il adoptait une identité de résistance face aux bouleversements, il prend dorénavant une identité de combat et de guide. Le fait que les associations aient obtenu que l'engagement associatif soit déclaré Grande Cause nationale en 2014 va dans ce sens. Il est d'ailleurs intéressant de voir le lien qui est fait (par proximité dans les textes) entre l'affirmation des associations comme une belle manifestation de la société civile et la présentation des élections comme « moments fondateurs de notre vie démocratique »². Cette cooccurrence illustre ce rôle réaffirmé pour les associations d'animer cette vie démocratique.

Le document de 2014 rappelle d'ailleurs l'essence des associations sanitaires et sociales en y apposant la primauté de la personne, la non-lucrativité mais également l'objectif social et sociétal de leur action. Cette référence à une identité essentielle est intéressante car elle place cette identité d'association comme hors du temps et immuable. D'ailleurs, ce ne sont pas les seules références à une stabilité dans le temps des positions de l'Uniopss et de l'identité associative. Les expressions « depuis toujours » à propos des valeurs associatives et « c'est, depuis ses débuts, il y a plus de 60 ans, sa vocation naturelle »³ montrent cette volonté, après une phase de doute et d'incertitude, de présenter le positionnement associatif comme immuable dans le temps. La seconde expression est même particulièrement riche puisqu'au-delà du marqueur temporel, l'appel à une « nature » des associations (qui est forcément une construction en Sciences humaines, qu'elle soit historique ou sociologique) renvoie véritablement au désir de figer les associations face aux bouleversements, mais en leur faisant tirer de cette situation une posture de repère pour la société.

Ainsi, les associations doivent être « les piliers de la cohésion sociale »⁴ - alors que celle-ci était dite menacée en 2015 - mais aussi « un garant républicain de la construction citoyenne [qui] permet d'ouvrir à l'utilité du vivre ensemble »⁵. Le nom même donné au congrès de l'Uniopss qui s'est tenu à Montpellier en 2016, « Ensemble : une société à réinventer » est symptomatique de cette nouvelle position vis-à-vis de l'environnement social. Il montre à la

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2015-2016*, Union Sociale, 2015, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2011-2012*, Union Sociale, 2011, Paris, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.VI

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2016-2017*, Union Sociale, 2016, Paris, p.V

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2015-2016*, Union Sociale, 2015, Paris, p.43

fois la nécessité de changer la société pour faire face à ses bouleversements, mais également la nécessité de le faire ensemble, c'est-à-dire de façon démocratique. Ainsi, face aux dérives libérales et économicistes, l'Uniopss trouve bon de rappeler que « l'activité économique n'est qu'un moyen [...] au service d'un but social »¹ et que la finalité des politiques publiques doit être le développement humain² là où on ne pense qu'au développement économique.

b) Le renouveau du discours sectoriel de l'Uniopss

Au-delà de cette réaffirmation de la dimension politique des associations, le discours sectoriel du monde associatif a lui aussi évolué. Il semblerait en effet, que l'adaptation du modèle associatif que l'Uniopss appelait de ses vœux ait en partie eu lieu. Tout indique que la réaffirmation de la dimension politique de l'identité associative était couplée et appuyée par une évolution partielle des méthodes associatives, ou du moins du discours qui en est fait. Le document de rentrée sociale 2009 parle ainsi d'une « nouvelle impulsion » à donner aux politiques publiques, mais également de la nécessité de « repenser les missions et l'organisation de l'Etat »³ et de repenser les pratiques pour l'ensemble des acteurs. Cet appel à un renouveau est symptomatique d'un secteur qui, une fois les questionnements introspectifs menés, se présente comme le visage d'un renouveau. Il nous faut maintenant analyser en quoi les associations ont répondu à la nécessité décrite précédemment d'adapter leurs fonctionnements.

Il est ici remarquable que selon une logique que nous avons entrevue à propos de l'identité associative, l'Uniopss se réapproprie un vocabulaire lié au processus de libéralisation. Là où les occurrences de tels termes servaient à décrire une crainte et un rejet, elles servent désormais à illustrer la capacité du monde associatif à se les approprier ou à montrer que les associations peuvent s'y adapter. L'Uniopss va ainsi critiquer l'action gouvernementale en matière d'assainissement financier sous le prétexte que « ses résultats sur la croissance (et donc sur l'emploi) ne sont pas encore au rendez-vous »⁴. La reprise dans cette citation de deux totems libéraux (l'assainissement des dépenses publiques et la croissance) n'est pas le seul exemple où l'Uniopss reformule son positionnement en faveur du secteur associatif de solidarité en employant le vocabulaire de ceux qui la critiquaient.

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.V

² *ibid.*, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2009-2010*, Union Sociale, 2009, Paris, p.III

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.V

Ainsi, les associations ont dorénavant « une conscience aiguë des dangers que recèle la croissance de l'endettement public »¹ et sont porteuses « d'innovation sociale »². Ce dernier terme est intéressant puisque s'il figure depuis toujours parmi les valeurs fondatrices du réseau Uniopss, il n'avait pas été explicitement mentionné et prend ici, maintenant que la capacité d'innovation est une notion particulièrement valorisée dans un contexte de libéralisation, le sens d'une capacité des associations de s'adapter aussi bien à la forme qu'au contenu des discours dominants. De même, le monde associatif propose à ses acteurs « d'optimiser leurs missions comme leurs actions afin d'être encore plus “associatives” et plus “performantes” »³.

c) Le monde associatif comme moteur du changement social

Cependant, il ne faudrait pas voir dans ces reformulations le signe que les associations ont fini par accepter le contexte de libéralisation et à s'identifier aux solutions qu'il propose. Au contraire, l'adoption de termes clés sert souvent à ensuite à démontrer que ces solutions ne sont pas viables. Ce vocabulaire sert ainsi à montrer que les associations, loin d'être réfractaires au changement, sont à même de relever les défis des bouleversements de la société française, mais que en même temps, une prise de distance est nécessaire vis-à-vis des politiques menées. En effet, le processus de libéralisation des politiques publiques est systématiquement présenté comme n'étant pas une réponse suffisante et qu'il ne doit pas oblitérer une réalité que les associations ont pour rôle de rappeler.

« La pensée, de plus en plus répandue, que la mise en concurrence constitue une garantie d'efficacité et d'économie nous paraît avoir montré ses limites »⁴

Ainsi, la critique de l'Uniopss de la libéralisation des structures socio-économiques et des politiques publiques se retrouve réaffirmée à l'aune de l'adoption d'un vocabulaire plus économique. Si le monde associatif « s'engage à valoriser la plus-value du secteur privé non-lucratif »⁵, c'est pour mieux lister les dimensions de ce secteur qui ne sont pas directement économiques comme l'intérêt général, l'égal accès aux droits et le progrès social. De même, reprenant la déclaration de Manuel Valls à l'université d'été du MEDEF de 2015 qui « aime l'entreprise », l'Uniopss y ajoute qu'elle « ne restreint pas [l'entreprise] à ses formes

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.V

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.VI

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.VI

commerciales »¹, montrant par-là que la pensée dominante, aussi répandue soit-elle, ne se suffit pas à elle-même. La citation suivante relève du même esprit : « l'association de solidarité n'est pas anti-économie... Elle pense qu'il n'existe pas que la seule économie de marché »². Dès 2010 le fait de ne pas laisser « la compétition s'imposer comme seule règle du jeu »³ est présenté comme un enjeu majeur pour l'avenir des associations. Là où les particularités du secteur associatif étaient vues comme une résistance aux mutations de la société, elles s'inscrivent désormais en parallèle des dynamiques observées et doivent les compléter. C'est la nouvelle justification de l'argument récurrent de l'Uniopss selon lequel les associations doivent se voir assurer les conditions d'exercice de leurs activités. De fait, il est demandé que les modes de gestion et d'évaluation appliqués au secteur privé non lucratif soient « conformes à ses contraintes et à la réalité de ses actions »⁴. A cette fin est demandée « la stabilité de notre environnement »⁵ pour faire face à la production trop importante et trop fréquente de nouveaux cadres institutionnels. C'est également selon cet argument que l'Uniopss demande un partage des responsabilités.

En effet, « l'Etat et la Sécurité sociale ne [peuvent] pas assumer seuls l'action de solidarité nécessaire à la cohésion sociale »⁶. Le document de 2011 va même jusqu'à reprocher au désordre législatif de n'aider « ni à la compréhension, ni à la prise de conscience et de responsabilité »⁷. C'est pourquoi l'Uniopss reproche désormais aux pouvoirs publics de manquer d'ambition et de cohérence dans leurs actions, comme le montrent les titres des documents de 2016 et 2017 qui contiennent respectivement, les expressions « une ambition limitée » et « un manque de cohérence et d'ambition des politiques publiques ». De manière générale, nous pouvons relever huit occurrences dans ce segment d'expression relevant du thème de l'insuffisance. Ceci nous amène à considérer le nouveau sens que prennent dans ce segment de notre corpus les apparitions du terme de « réforme » que nous avons dites nombreuses dans l'ensemble de notre corpus.

Comme nous l'avons vu, le mot « réforme » était négativement connoté au sens où il renvoyait à des réformes s'imposant aux associations et remettant en cause leur identité et leurs activités. Dans ce segment, les occurrences de « réforme » (qui sont plus nombreuses puisqu'au

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2009-2010*, Union Sociale, 2009, Paris, p.IV

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.25

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2015-2016*, Union Sociale, 2015, Paris, p.VI

⁶ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2016-2017*, Union Sociale, 2016, Paris, p.VI

⁷ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.V

nombre de vingt-huit sur un total de quarante-huit) renvoie essentiellement à des demandes de l'Uniopss, et tendent ainsi à montrer son dynamisme. Au lieu de résister au mouvement de réforme, les associations se veulent désormais les moteurs et les instigateurs d'un mouvement de réforme censé rénover le cadre institutionnel français. Cet élément est présent dans l'expression « notre pays tout entier, a besoin d'évoluer, de se renouveler et d'innover »¹ et surtout dans celle de « penser le social sur le long terme »². Cette dernière expression qui est le titre de l'introduction du document de 2014 est tout particulièrement intéressante puisqu'elle reproche essentiellement aux réformes d'être court-termistes et donc « insuffisantes pour répondre aux changements profonds que connaît notre société »³. Il est donc primordial pour l'Uniopss et le monde associatif, que les pouvoirs publics infléchissent le sens des réformes menées, afin que la vie associative fasse « partie des priorités gouvernementales »⁴. Ce n'est que par ce biais que ces réformes pourront être à la hauteur des mutations de la société française, et ici encore, le renversement sémantique est de taille.

d) L'Economie sociale et solidaire : le nouveau modèle économique du monde associatif

Pour finir notre analyse des évolutions de l'identité associative, nous allons nous pencher sur le cas particulièrement intéressant de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Si ce n'est pas une notion nouvelle puisqu'elle remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, il nous faut remarquer que les neuf occurrences de ce thème que nous pouvons relever sont toutes concentrées dans le second segment de notre corpus. Cette branche de l'économie présente selon Géraldine Lacroix et Romain Stiline⁵, la particularité de vouloir à travers ses activités économiques, défendre l'équité sociale. Elle présente donc une grande similarité avec le monde associatif, tant historiquement puisque leurs développements sont souvent imbriqués, que politiquement puisqu'ils défendent des valeurs proches au premier rang desquelles figurent la primauté de la personne et le respect des droits de tous. Le fait que l'ESS soit soudainement abondamment citée dans les documents de Rentrée sociale de l'Uniopss est intéressant car elle correspond tout à fait à la démarche du monde associatif consistant à se réapproprier le vocabulaire de l'économie pour montrer que les préoccupations économiques ne doivent pas

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2015-2016*, Union Sociale, 2015, Paris, p.VI

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.V

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.VI

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.25

⁵ Géraldine Lacroix et Romain Stiline, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, 128 p.

mener à un économicisme. On retrouve d'ailleurs dans le document de 2013 deux cooccurrences du monde associatif et de l'ESS, où le mot de liaison « et » semble instituer une identité d'intérêts et de principes entre les deux notions. La référence à l'ESS semble montrer que loin de se désintéresser ou de s'opposer à l'économie, les associations seraient dans leurs gènes, porteuses d'une manière alternative de pratiquer une activité économique. De façon significative, l'expression « entreprendre autrement » et ses dérivés proches sont présents à cinq reprises dans ce segment de notre corpus. Par exemple, le document de 2014 présente les bienfaits de l'ESS sur la situation économique française, puisque « les structures de l'ESS ont créé 24% d'emplois supplémentaires » depuis 2000 alors que l'économie classique n'en a créé que 4,5% supplémentaires¹. Dès le document de 2010, l'Uniopss souligne la nécessité d'une réponse aux problèmes socio-économiques qui soit collective, et affirme dans cette optique que « c'est l'économie sociale qui doit se manifester »². Dans la volonté réaffirmée du monde associatif d'être le moteur du changement social, l'ESS portée par ses membres fait figure de moyen majeur pour arriver à cette fin : relever le défi des bouleversements en adaptant son fonctionnement à la réalité sociale.

Toutefois, il nous faut voir que si la connaissance des associations et de l'ESS est meilleure³, elle reste insuffisante aux yeux de l'Uniopss. Cet état de fait est récurrent dans ce segment de notre corpus puisque le désir de reconnaissance des pouvoirs publics s'accompagne d'un désir de reconnaissance du grand public. A titre d'exemple, est regretté que les associations fassent « peu “social business” sur le plan socio-économique et pas follement “médiatique” sociétalement parlant »⁴. C'est à l'aune de ce constat que « se faire connaître et comprendre de l'opinion publique »⁵ devient une priorité pour le monde associatif. Ainsi le monde associatif semble avoir fait de l'ESS l'étendard de son modèle spécifique d'organisation. Cette nouvelle mise en avant de cette branche de l'économie semble ainsi la réponse aux questionnements sur le fonctionnement des associations que nous avons analysé plus tôt. Elle contribue ainsi à la redéfinition de l'identité associative que nous avons décrite, qui est en réalité une réaffirmation des spécificités du secteur associatif.

De cette analyse des évolutions de l'identité associative, nous pouvons faire ressortir qu'après avoir subi les bouleversements sociaux, les associations ont réaffirmé en l'adaptant

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2014-2015*, Union Sociale, 2014, Paris, p.V

² Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.VI

³ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2013-2014*, Union Sociale, 2013, Paris, p.29

⁴ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2010-2011*, Union Sociale, 2010, Paris, p.V

⁵ Uniopss/Uriopss, *Document de rentrée sociale 2009-2010*, Union Sociale, 2009, Paris, p.IV

leur double identité. Ce passage d'une identité défensive à une identité de combat porteuse du changement social nous amène à valider notre première hypothèse.

Partie III. L'évolution des pratiques associatives dans un contexte de pluralisation de la gouvernance des politiques publiques.

Nous allons maintenant nous attacher à la vérification de notre deuxième hypothèse qui porte sur l'évolution des activités de l'Uniopss dans un contexte de gouvernance ouverte au pluralisme. Comme nous l'avons fait pour notre première hypothèse, il nous faut mieux définir les termes clés de notre analyse pour ensuite construire les catégories thématiques qui serviront à guider notre investigation.

A. Associations et groupes d'intérêts : des répertoires d'actions convergeant

Afin de bien baliser notre sujet, les pratiques associatives, il nous faut ici nous pencher sur les thèmes qui orienteront notre analyse. Nous nous pencherons tout d'abord sur le cas des associations, puis sur celui des groupes d'intérêts, afin de dégager les effets que nous pouvons attendre sur les pratiques associatives d'un approfondissement du caractère pluraliste de la gouvernance des politiques publiques.

1) Les mutations du répertoire d'actions de l'Uniopss

a) *Introduction du concept de répertoire d'actions*

Tout au long de cette partie, nous utiliserons à maintes reprises le concept de « répertoires d'actions », formalisé par Charles Tilly. Si ce concept est présent tôt dans son œuvre, l'auteur le définit en 1995 dans *Popular contention in Great Britain*, comme « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré »¹. Ainsi, dans une sociologie de l'action collective, le répertoire d'actions d'un groupement humain constitué va désigner l'ensemble des méthodes et modes d'action que ce groupe peut mobiliser afin de peser sur les décideurs et sur les processus de décision en général. Cet éventail des actions qu'un groupe peut mener, ces différentes manières qu'un groupe a à disposition pour mobiliser ses membres et l'opinion publique vont considérablement peser sur ce qu'un groupe peut obtenir des décideurs. En un sens, ce répertoire d'actions est même constitutif de l'identité d'un groupe puisqu'il oriente la perception du groupe (de lui-même, des décideurs et du grand public) et restreint les modalités que le groupe a à dispositions pour se manifester aux yeux de tous. Cet élément nous permet de faire un lien, à propos des associations, avec notre partie précédente.

En effet, les évolutions de l'identité associative face à des bouleversements sociétaux que nous avons décrits ont de grandes chances de s'accompagner d'une évolution du répertoire associatif d'actions face à ces mêmes bouleversements sociétaux. Le but de cette investigation n'est pas ici de dresser un lien causal entre identité et répertoire d'actions, étant donné qu'il est assez probable que les deux phénomènes se causent mutuellement, sans que ces différentes

¹ C. Tilly, *Popular contention in Great Britain*, Harvard University Press, Cambridge, 1995, p.26

chaînes causales soient distinguables pour la méthodologie que nous nous sommes choisie. Nous nous contenterons donc d'étudier comment les évolutions du contexte d'activité des associations, de la même manière qu'elles ont pesé sur l'identité associative, ont amené un changement dans le répertoire d'actions des groupements d'associations comme l'Uniopss.

b) Les répertoires d'actions associatifs

Il nous faut maintenant revenir sur ce qui à première vue, serait constitutif du répertoire d'actions de l'Uniopss. De par la composition de son réseau adhérent et son rôle reconnu d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, ce répertoire d'actions s'articulerait autour de deux grands pôles ; un militant et un institutionnel. Les pratiques associatives que nous rangerons sous la bannière du militantisme sont fortement liées à la dimension politique, au sens contestataire du terme, de certaines associations rassemblées sous l'égide de l'Uniopss comme tête de réseau. Ces associations nationales ont une cause pour motif d'existence et constituent des entrepreneurs de morale tels que définis par Howard Becker dans *Outsiders*. En effet, ce sont des groupement d'individus organisés autour du désir de porter une cause auprès du grand public pour la diffuser, et des pouvoirs publics pour qu'elle imprègne les politiques publiques mises en place. Et on compte ainsi parmi les adhérents de l'Uniopss des poids lourds du monde associatif de solidarité, dont la voix est reconnue, tant par les pouvoirs publics que les gouvernements. Par exemple, la Croix Rouge et le Secours Populaire jouissent d'une visibilité et d'une légitimité de par la « noblesse » de leurs objectifs (qui visent également la défense de l'intérêt général) qui en font, au-delà des services qu'elles prodiguent, des associations militantes à même de défendre la cause des plus démunis. Cette démarche d'entrepreneur de morale portée par l'Uniopss est très bien illustrée par le collectif « Alerte » qu'elle anime, et qui rassemble un grand nombre d'association militant sur le sujet, afin d'interpeller le grand public sur la pauvreté. Cette dimension militante de l'activité de l'Uniopss, ainsi que le fondement de son action et de son réseau sur des valeurs (que nous avons déjà évoqué) en fait un entrepreneur de moral de la solidarité. C'est bien au nom de l'intérêt général ou de la primauté de la personne que l'organisation va chercher à promouvoir et/ou à maintenir la solidarité comme norme directrice des politiques publiques. Cette norme peut dès lors être vue comme le fil conducteur commun aux actions de l'Uniopss dans tous les champs qu'elle a investis. En reprenant la définition de l'essence des associations par un devoir de faire et un devoir de dire, le caractère militant de l'Uniopss tiendrait à ce devoir de dire. En effet, si les services prodigués par les associations (le « faire ») vont alimenter le contenu de la voix des associations de par la connaissance du terrain qu'ils octroient, c'est à travers le « dire » qu'elles

vont faire remonter leurs positionnements auprès des pouvoirs publics, et par là exprimer pleinement leur dimension politique.

Toutefois il nous faut bien voir que dans le cas de l'Uniopss, le devoir de dire est réalisé selon un autre vecteur donnant de l'influence au groupement : son partenariat avec les pouvoirs publics. Nous avons en effet vu que la légitimité de l'Uniopss à représenter l'intérêt général et les associations la défendant avait été reconnue de longue date par les pouvoirs publics. Bien avant la reconnaissance à l'Uniopss du statut d'association d'utilité publique, elle avait un accès aux pouvoirs publics et aux autorités administratives stabilisé dans le temps. Ce lien existant entre l'Uniopss et les pouvoirs publics, fait du groupement associatif un acteur institutionnel au sens où, étant régulièrement consulté sur l'orientation des politiques sociales, il fait partie du processus d'élaboration des politiques sociales. Cette position est déterminante dans l'adhésion au réseau Uniopss d'associations ayant déjà une portée militante nationale. Si ceux-ci jouissent d'une légitimité auprès du grand public et une connaissance concrète du terrain, c'est à travers l'Uniopss qu'ils peuvent prendre part à l'élaboration des décisions. Si l'Uniopss tire sa légitimité de sa connaissance du terrain et des politiques sociales et que c'est à l'aune de cette connaissance qu'elle va orienter ses positionnements, c'est en grande partie grâce à cette institutionnalisation qu'elle va pouvoir concrètement porter ces positionnements.

Comme nous l'avons vu, cette position de l'Uniopss est historiquement à relier au modèle néo-corporatiste de gouvernance mis en place lors de la construction du modèle social français dans l'après-guerre. Celui-ci répond au besoin de l'Etat-Providence de se trouver des interlocuteurs l'aidant, en se faisant les relais de la société civile, à répondre à la nouvelle demande de biens publics et sociaux. Ainsi cette position institutionnelle est en grande partie voulue par l'Etat – même si la création de l'Uniopss prend racine dans une mobilisation d'acteurs associatifs – et positionne l'Uniopss et les associations de solidarité dans une position parallèle à la fonction publique. Ni publiques, ni privées au sens classique du terme, les associations contribuent par leur action au service public dans une acceptation large de ce dernier. A ce titre, l'Uniopss est auditionnée par les pouvoirs publics et par les autorités administratives sous tutelle du ministère en charge des Affaires sociales et participe à des instances clés de coopération et de participation du champ social comme par exemple la Conférence nationale de santé ou le Conseil national consultatif des personnes handicapées. Ce sont là des exemples de moments où l'Uniopss peut défendre les positionnements de son réseau auprès des institutions et qui contribuent ainsi à donner une dimension institutionnelle à son répertoire d'actions.

c) Changement de gouvernance et transformation des répertoires d'actions

Toutefois comme nous l'avons vu, le paradigme néo-corporatiste de l'après-guerre a été progressivement remis en question et a évolué vers un mode de gouvernance plus pluraliste. Cette évolution constitue en quelque sorte le pendant dans le domaine de la gouvernance du processus de libéralisation des structures socio-économiques que nous avons déjà décrit. Dans une perspective néo-corporatiste, les partenaires institutionnalisés de l'Etat bénéficie d'une légitimité à tenter d'influencer le processus de décision qui n'est jamais remise en cause. Or, l'ouverture progressive de l'action publique à un mode pluraliste de gouvernance va dans une certaine mesure rebattre les cartes. En effet, en ouvrant le processus de décision à une multitude d'acteurs sans que leurs influences ne soient inscrites dans le temps ou un statut, l'influence d'un groupe particulier sur une décision particulière va sans cesse dépendre de sa capacité à se mobiliser sur cette décision particulière. Dans le champ des politiques sociales, les groupements associatifs de solidarité perdent donc le monopole du partenariat avec les pouvoirs publics mais également leur monopole de la représentation de la société civile et de la défense de l'intérêt général. L'Uniopss se retrouve ainsi en concurrence avec de nouveaux acteurs pouvant provenir du secteur privé classique voire du secteur associatif lui-même.

En effet, comme nous l'avons déjà décrit, l'émergence de nouveaux groupements associatifs ou la prise d'importance politique de groupements associatifs sectoriels déjà existants a contribué à multiplier et ainsi diluer la voix associative et sa défense de l'intérêt général. L'Uniopss, sur le plan des valeurs, se trouve désormais en concurrence avec d'autres structures réclamant leur légitimité de la même manière qu'elle. Dans le champ du social, l'Uniopss n'est plus la seule à pouvoir apporter aux pouvoirs publics l'expertise associative double. En parallèle, la territorialisation et la contractualisation l'accompagnant de l'action publique fait entrer de nouveaux acteurs issus du privé classique dans les cercles d'influence des politiques publiques. Ces acteurs, souvent issus du secteur privé classique, peuvent par le biais de la généralisation des appels à projet pour la prestation de services publics, proposer de fournir les mêmes services que le secteur privé non-lucratif de solidarité que représente l'Uniopss. Et sur cette question, il faut voir que la non-lucrativité et la dépendance en subventions publiques du monde associatif, paraît être un désavantage face à ces nouveaux rivaux présentant un modèle économique plus en phase avec les canons libéraux.

De manière générale, la territorialisation de l'action publique qui a déplacé les lieux de décision, ou du moins les a multipliés, ne bénéficie pas aux groupements associatifs. Comme le rappelle le rapport du CNVA sur la question, les acteurs associatifs ont du mal à avoir accès aux élus locaux et à l'administration territoriale, et plus largement peinent à faire valoir le modèle associatif face aux acteurs privés classiques dans les prises de décision à l'échelon local. La contractualisation, elle, amène les associations pour pérenniser leurs financements par subvention à devoir sans cesse se justifier de résultats et de performance. Or souvent les critères d'évaluation visant à mesurer ces facteurs ne sont pas totalement adaptés aux spécificités organisationnelles du secteur associatif ou en tout cas « conformes à ses contraintes et à la réalité de ses actions »¹. C'est à ce titre que l'on pourrait mesurer une mise en péril de la situation de partenaire privilégié des associations vis-à-vis des pouvoirs publics.

Bien entendu, la dimension institutionnelle de l'Uniopss n'a pas été directement remise en question (malgré des baisses de subvention depuis 2010), mais les sollicitations et les instances de coopération auxquelles l'Uniopss participe sont moins déterminantes que par le passé. Ces relations et ces moments où l'Uniopss peut présenter ses positionnements subsistent, mais ils n'apparaissent que comme échanges parmi tant d'autres, et surtout des échanges moins essentiels dès lors que les nouveaux acteurs en place tirent profit de leur capacité à se mobiliser au plus près des nouvelles instances de décision. La réforme constitutionnelle de 2008 portant sur le processus d'élaboration des lois vient encore accentuer ce constat puisque si le monde associatif est toujours régulièrement consulté sur les projets de loi, il n'est plus le seul à pouvoir institutionnellement peser sur l'élaboration des lois du social.

En effet, des groupes d'intérêts aux motivations et fondements divers, peuvent désormais peser sur le contenu des lois, en apportant aux parlementaires et aux commissions parlementaires l'expertise que leurs nouvelles responsabilités nécessitent. Si l'Uniopss peut toujours essayer de faire porter les amendements qu'elle souhaite à un projet de loi (comme cela a été le cas pour la dernière loi santé de 2016), ses capacités à proposer des amendements n'ont jamais été aussi diffusées. Cette mise en concurrence des groupements associatifs a donc bien lieu aussi bien à l'échelon territorial que national et institutionnel. Ce constat nous amène à nous pencher sur le cas des groupes d'intérêts et de leurs répertoires d'actions.

¹ Uniopss/Uriopss, *Document de Rentrée sociale 2014-2014*, Union sociale, 2014, p.25

2) Les groupes d'intérêts : répertoire d'actions et stratégies de représentations

a) *Eléments de définition du concept*

Avant d'analyser le concept même de groupe d'intérêt et de mesurer ses implications sur l'approche de notre sujet, il nous faut tout d'abord nous mesurer au difficile travail de définition de ce concept. En effet, comme le soulignent Sabine Saurugger et Emiliano Grossman, « les groupes d'intérêts constituent une notion à la fois usuelle et scientifique qui recouvre une réalité extrêmement difficile et délicate à saisir et à définir »¹. Et cette difficulté est renforcée par le fait que, au-delà du caractère flou du concept, ce dernier est entouré et notamment en France, d'un sentiment assez négatif. En effet, l'influence des groupes d'intérêts est souvent appréhendée par le grand public comme un phénomène néfaste et anti-démocratique, dès lors que ces groupes viendraient s'interposer entre l'Etat et la société civile pour défendre des intérêts spécifiques. Selon des représentations assez diffusées dans le corps social, les groupes d'intérêts sont assimilés aux groupes d'intérêts économiques et leur action à du lobbying, qui serait lui-même en opposition avec la participation citoyenne.

Pour nos travaux, nous adopterons la définition du groupe d'intérêt des auteurs précédemment cités qui présente l'avantage d'être suffisamment large et ouverte. Celle-ci s'articule ainsi autour de trois grandes dimensions et notions : la notion de groupe, l'idée d'intérêt et la volonté d'influencer les pouvoirs publics. De cette définition minimaliste ressort qu'un groupe d'intérêt doit a minima désigner un groupe d'individus s'étant rassemblés et organisés afin de défendre un ou plusieurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics ou du moins de chercher à influencer la prise de décision publique dans un sens favorable à ces intérêts. Que nous prenons la définition large qu'ils en font une, « une entité qui a pour objectif de représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public », ou la définition plus étroite, « une organisation constituée qui souhaite influencer les pouvoirs publics dans un sens favorable à ses intérêts »², cette manière de voir et appréhender les groupes d'intérêts est particulièrement intéressante pour nous.

En effet, elle présente l'avantage de dépassionner le terme en le rendant assez large pour y faire correspondre une variété large de groupements humains à vocation politique, et ne se

¹ Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, 2012, p.9

² Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, 2012, p.9

focalise pas sur la dimension économique des intérêts défendus par le groupe. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'Uniopss et plus largement les groupements associatifs sont susceptibles de se voir appliquer cette définition, et ce même si les acteurs associatifs ont tendance à rejeter cette terminologie qui serait inadaptée pour décrire la vocation « désintéressée » et favorable à l'intérêt général de leurs activités. Que ce soit à travers la défense de l'intérêt général ou de la cause des exclus auprès des pouvoirs publics et du grand public ou par la défense des intérêts sectoriels du monde associatif, les pratiques de l'Uniopss semblent bien s'adapter à ce contexte théorique. Pour rappel, des auteurs comme Bruno Gosselin défendent une typologie large des groupes d'intérêts permettant de parler de groupes d'intérêts publics dès lors que des groupes « prétendent représenter les intérêts de la société dans son ensemble et sont généralement opposés aux groupes d'intérêts privés qui défendent des intérêts particuliers »¹. Cette typologie s'applique particulièrement bien à l'Uniopss et au monde associatif en général. Bruno Gosselin défend d'ailleurs l'idée selon laquelle certaines associations constitueraient des « lobbies citoyens » au sens où elles se revendiqueraient sur des sujets bien particuliers des intérêts de la société civile (thème dont nous avons souligné l'importance dans notre partie précédente).

Ainsi tant dans sa défense de l'intérêt général que sa défense des intérêts particuliers du secteur associatif de solidarité, l'Uniopss peut être assimilée à un groupe associatif d'intérêts. Toutefois, il nous faut bien voir que cette caractérisation possède ses limites et qu'il nous faut préserver les spécificités du répertoire d'actions associatif. Pour cela, il nous faut détailler ce qui relèverait du répertoire d'actions des groupes d'intérêts afin de pouvoir voir en quoi il y a une divergence ou une convergence avec les pratiques associatives vis-à-vis des pouvoirs publics.

b) Répertoire d'actions des groupes d'intérêts et stratégies de représentation

Il est difficile de définir un répertoire d'action caractéristique à une notion floue, toutefois nous suivons ici encore l'analyse de Sabine Saurugger et Emiliano Grossman, même si ceux-ci précisent qu'il « n'existe pas de forme idéal-typique de répertoire d'actions »². Nous allons cependant baliser ce concept en suivant les caractérisations que les auteurs en font puisqu'ils distinguent cinq idéaux-types de répertoires d'actions pour les groupes d'intérêts. La

¹ Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, 2012, p.94

² *ibid.*, p.16

« négociation et la consultation » désigne ainsi un processus relativement institutionnel selon lequel les groupes d'intérêts sont invités par les acteurs politiques et institutionnels à participer aux processus décisionnels. Le « recours à l'expertise » renvoie à l'opportunité pour les groupes d'intérêts que constitue la recherche d'une plus grande efficacité dans l'action publique, l'expertise que ces groupes peuvent fournir aux décideurs devenant une ressource prisée et susceptible d'influencer l'orientation des politiques publiques. La troisième forme idéaltypique est la « protestation » qui utilise les lieux publics et qui fait du nombre et de la capacité de mobilisation un facteur crucial de représentativité et de légitimité. La « judiciarisation » décrit, elle, le pouvoir judiciaire des groupes d'intérêts qui leur permet de représenter devant la loi leurs intérêts et de gagner en influence dans les normes produites par les juges. Enfin, la « politisation » amène souvent la fin de l'existence d'un groupe puisque dès que les intérêts d'un groupe sont suffisamment reconnus et investis par les pouvoirs publics, le groupe pour subsister, est amené à s'institutionnaliser ou à se transformer en parti politique (comme ce fut le cas pour le mouvement écologiste).

Ainsi, l'influence d'un groupe d'intérêts sur la sphère politique va dépendre de sa capacité à mobiliser ces répertoires d'actions par le biais de la valorisation des ressources à sa disposition, qu'elles soient financières, sociales (les caractéristiques du groupe et de ses membres) ou sociétales (comme l'écho que la cause du groupe trouve auprès de l'opinion publique). La mise en concurrence des groupes d'intérêts dans un modèle pluraliste de gouvernance rend crucial l'adoption de stratégie consistant à rationaliser et optimiser la valorisation des ressources des groupes ainsi que l'exploitation des répertoires d'actions à leur disposition. Ces stratégies doivent également s'inscrire dans la temporalité des décisions et des opportunités politiques et ainsi faire montre d'un art du timing. A l'inverse, dans un modèle néo-corporatiste, cette référence au timing est moins déterminante dès lors que la relation groupe d'intérêts-Etat est systématique et s'inscrit dans un processus de décision institutionnalisé et échappant souvent au regard du grand public. Pour ce qui est des stratégies de lobbying mises en place, Saurugger et Grossman¹ font la distinction entre le lobbying interne ciblant seulement les acteurs politiques et administratifs prenant part aux décisions et le lobbying externe qui cible les citoyens et l'opinion publique et vise à leur mobilisation. Le premier type de lobbying, qui est le plus ancré dans les représentations (y compris pour son caractère plus ou moins licite) vise à établir une relation stable de coopération entre le groupe

¹ Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, 2012, p.95

d'intérêts et des acteurs politiques et administratifs. Les auteurs classent par exemple dans cette catégorie : les rencontres organisées avec ces acteurs ; le fait de leur fournir des rapports d'analyse ou d'expertise ; de participer à des auditions, des concertations ou des comités d'experts ; de négocier avec les pouvoirs publics et d'autres groupes d'intérêts. Le second type de stratégie, également appelé « lobbying par le bas » (*grassroot lobbying* dans la littérature anglo-saxonne) cherche à mobiliser des acteurs au-delà de la communauté politico-administrative et du groupe d'intérêts lui-même, pour que ces autres acteurs fassent pression sur les décideurs. Cette catégorie contient ainsi : le fait de réussir à trouver à son action et sa cause un écho dans les médias les plus généralistes possibles ; la construction de coalitions larges avec des acteurs extérieurs au groupe ou aux décideurs ; le recours aux sondages ; à des conseillers en communication ; le soutien officiel porté à des candidats ; interpellier des acteurs politiques par le biais de pétitions, d'appels et l'organisation de débats ou autres événements publics.

c) L'Uniopss comme groupe d'intérêts

Il nous faut maintenant positionner l'Uniopss vis-à-vis de la caractérisation des répertoires d'actions des groupes d'intérêts que nous venons de faire. La typologie que nous utilisons nous permet déjà de dire que le répertoire d'actions de l'Uniopss que nous avons décrit se polariserait autour des idéaux-types de la protestation, de la négociation et de la consultation, et l'expertise. Cependant il faut remarquer une évolution dans l'importance de l'expertise dans le travail d'influence de l'Uniopss.

En effet, dans une perspective néo-corporatiste, l'expertise double de l'Uniopss ne valait que par sa représentativité du monde associatif, elle n'avait ainsi pas besoin de se justifier et de se démarquer pour apporter cette expertise qui de plus, allait souvent à l'encontre de l'expertise que pouvait fournir les autorités administratives. La multiplication des sources d'expertise rend ainsi cette expertise bien plus concurrentielle et réussir à imposer la sienne devient un enjeu de première importance dans la lutte pour l'influence des processus décisionnels. La légitimité de l'Uniopss, ainsi que sa force, provient avant tout de ses ressources sociales et sociétales. En effet, comme nous l'avons déjà longuement détaillé précédemment, la défense de l'intérêt général et de la société civile constituent les éléments clés de la légitimité du rôle d'intermédiaire de l'Uniopss.

A l'inverse, ses ressources financières, conditionnées aux subventions publiques (qui au-delà d'être en baisse, rendent les associations dépendantes des pouvoirs publics) et aux

contributions des adhérents (dont la situation économique est souvent difficile) n'est pas une des ressources les plus déterminantes dans les activités de l'Uniopss. Pour ce qui est des stratégies mises en places, l'Uniopss en est ainsi réduite à utiliser des méthodes peu onéreuses ou s'appuyant sur le temps long de son partenariat avec les pouvoirs publics. Remarquablement, la plupart de ses stratégies relèvent du lobbying interne et s'inscrivent dans les sphères institutionnelles et administratives, fermées et peu visibles du grand public. A l'inverse, ce sont plutôt les adhérents qui vont mener un lobbying externe, fort de la visibilité que leur octroie leur stature de structure militante à l'échelon nationale. Cependant, dans un contexte d'ouverture de la gouvernance de l'action publique au pluralisme, nous pouvons nous attendre à ce que les pratiques des groupements associatifs soient modifiées dans une large mesure. En effet, l'efficacité de ces pratiques n'est plus garantie et systématique, et il est alors probable que l'Uniopss cherche à diversifier ses stratégies et ses répertoires d'action. C'est ainsi à l'aune de ces typologies que nous pourrions déceler une évolution dans les répertoires d'actions mobilisés par l'Uniopss.

3) Construction des catégories thématiques

Avant de nous lancer dans l'analyse de l'évolution des pratiques de l'Uniopss à travers leur présentation dans les rapports d'activités de 2004 à 2016, il nous faut baliser thématiquement notre analyse. Nous procéderons ici d'une manière analogue à la méthode que nous avons suivie pour répondre à notre première hypothèse. Pour rappel, le schéma causal que nous testons est le suivant : l'ouverture progressive de la gouvernance des politiques publiques est susceptible d'amener l'Uniopss à modifier et enrichir son répertoire d'actions traditionnel étant donné que ses pratiques plus traditionnelles deviennent avec la mise en concurrence de l'influence, moins décisives et efficaces. Nous avons ici encore segmenté notre corpus en deux segments autour de l'année 2009, en fonction de la réforme de 2008 du processus d'élaboration des lois qui selon Mekki *et alii* devrait ouvrir des perspectives nouvelles aux groupes d'intérêts en renforçant le caractère pluraliste de ce processus d'élaboration. Nous allons donc construire un certain nombre de catégories thématiques qui nous permettra de rendre compte de l'importance de certaines notions et événements dans cette évolution.

La première catégorie que nous appellerons « néo-corporatiste » renverra aux pratiques de coopération les plus classiques menées par l'Uniopss, c'est-à-dire les stratégies de lobbying que nous avons décrites comme internes, qui s'inscrivent dans le cadre de la place

institutionnelle de l'Uniopss. Nous dégagerons également à propos des pratiques classiques du groupement associatif une catégorie « militantisme » rendant compte des activités militantes de la structure et de son réseau, la positionnant comme un entrepreneur de morale. Pour rendre compte de l'évolution du mode de gouvernance des politiques publiques, nous allons créer une catégorie « pluralisme » qui rassemblera les mentions faites aux mutations du processus décisionnel à tous les échelons et à la mise en concurrence d'un nombre d'acteurs croissant pour influencer ces décisions. Enfin, dans la catégorie « groupe d'intérêt » nous ferons figurer les expressions rendant compte de pratiques n'appartenant pas au répertoire classique d'actions de l'Uniopss et des groupements associatifs. L'étude des occurrences de ces catégories mais également de leurs cooccurrences nous permettra d'analyser les évolutions des pratiques associatives ou du moins des discours qui sont faits à leur propos. Dans cette partie aussi, notre analyse des liens faits entre ces catégories ne sauraient se contenter d'être purement quantitative. C'est pourquoi nous adopterons également une perspective qualitative pour mieux discerner ce que les catégories définies peuvent nous dire des représentations de l'action associative véhiculées par les textes de notre corpus.

Une fois ces précisions méthodologiques faites, nous pouvons nous lancer au cœur de l'analyse des pratiques associatives, et ainsi tester notre seconde hypothèse.

B. Les évolutions des pratiques associatives

1) Un militantisme technique ou une expertise politique

A première vue, les catégories que nous avons constituées pour décrire les répertoires d'actions de l'Uniopss semblent pertinentes car notre corpus restitue bien le caractère à la fois institutionnel et militant de l'activité du groupement associatif. Pour preuve, on retrouve tout au long de celui-ci soixante-seize occurrences du thème du militantisme. Derrière ce thème, nous rangeons l'ensemble, en plus du militantisme lui-même, des expressions relevant des champs lexicaux de l'action collective, de la mobilisation ou plus largement de l'intervention dans l'espace public. Parallèlement à ce phénomène, notre corpus retranscrit bien la position de l'Uniopss comme acteur institutionnel appartenant pleinement au système élargi d'élaboration des politiques publiques. Nous pouvons ainsi dénombrer soixante expressions décrivant les relations de l'Uniopss avec des acteurs politico-administratifs, que ce soit des hommes politiques (ministres, députés, assemblées, *etc.*) ou des instances administratives (Insee, Conseil national de l'information statistique, *etc.*).

Cependant, il nous faut discerner une autre dimension prépondérante dans la caractérisation que l'Uniopss fait de sa propre activité. En effet, l'Uniopss semble, en particulier dans le premier segment de notre corpus, chercher à se présenter comme un expert des politiques sociales. Ainsi, on peut relever cinquante-trois occurrences de termes liés à l'activité de l'expert, comme l'étude, l'analyse, l'expertise et la réflexion. De manière assez significative, le mot « question », qu'il soit pris au sens d'interrogation ou comme synonyme de sujet à examiner, est présent à trente et une reprises dans notre corpus. L'Uniopss se présente ainsi comme un expert, proche d'un « think tank » tel que nous l'avons défini, qui se pose comme défi de répondre à des questions pour envisager son action. De manière intéressante, de nombreuses utilisations du champ lexical du militantisme que nous avons mentionnées sont en fait relées à des connaissances ou à de l'expertise, comme si le propre de l'Uniopss était d'avoir un militantisme technique.

Ainsi, quand « l'Uniopss milite », c'est pour développer « la connaissance statistique du champ de l'économie sociale »¹. De même dans le rapport de 2006, ce sont les axes de réflexions qui sont présentés comme mobilisateurs. La prospective faite par l'Uniopss est ainsi

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2004*, Paris, 2005, p.6

présentée « comme une “philosophie de l’action” de l’Uniopss, [...] aiguillon et source potentielle pour l’action »¹. Cette articulation entre l’expertise et l’action est particulièrement présente dans les deux citations suivantes, présentes dans le rapport d’activité 2006 (et reprises telles quelles dans le document de 2007) :

« [L’Uniopss] n’a ni vocation première ni pour finalité l’analyse théorique ou la recherche : elle analyse pour agir. »

« La réflexion est utile à l’action comme l’action alimente la réflexion : conjuguer action et réflexion permet de mieux peser sur la réalité, de mieux la comprendre. »²

On retrouve bien dans ces deux citations l’idée selon laquelle l’expertise de l’Uniopss sert essentiellement à appuyer et orienter ses actions. C’est d’ailleurs ce qui donne à ces dernières leur légitimité auprès des acteurs politico-administratifs, c’est bien parce que l’Uniopss peut se targuer d’avoir une « bonne connaissance des différents travaux et études statistiques existants ou à paraître »³ sur son secteur qu’il serait un acteur reconnu. De même, ce sont les « enrichissements potentiels des analyses effectuées à l’Uniopss » qui sont présentés comme « un facteur d’adhésion, de reconnaissance et de légitimation de l’Uniopss »⁴. Les Congrès de l’Uniopss sont à ce titre des moments forts de cette démarche d’articulation puisqu’ils permettent de « préserver l’équilibre entre théorie et pratique, réflexion et action »⁵.

« Car il s’agit pour l’Uniopss d’articuler, sans les opposer ni les hiérarchiser, les contributions issues des “savoirs” et des “savoir-faire”, et de combiner légitimité de la connaissance théorique et légitimité de la connaissance pratique »⁶.

Les Congrès apparaissent ainsi comme le moment de rencontre des deux savoirs que l’Uniopss et le monde associatif peuvent mobiliser : savoir théorique et savoir expérientiel. Ils sont eux-mêmes des moments de mobilisation du réseau Uniopss, des moments où se rencontrent son expertise et son militantisme. Ainsi dans le rapport de 2004, on peut ainsi dénombrer quatre cooccurrences du mot « Congrès » avec des termes relevant du champ lexical de la mobilisation, alors même que le but du Congrès est présenté comme étant de donner « place à l’expression

¹ Uniopss, *Rapport d’activité 2008*, Paris, 2009, p.13

² Uniopss, *Rapport d’activité 2006*, Paris, 2007, p.16

³ *ibid.*, p.14

⁴ Uniopss, *Rapport d’activité 2005*, Paris, 2006, p.11

⁵ *ibid.*, p.12

⁶ Uniopss, *Rapport d’activité 2006*, Paris, 2007, p.16

de convictions »¹. C'est également à l'occasion du Congrès que doit avoir lieu le « renforcement possible du processus de mobilisation »² (expression reprise dans le rapport de 2006). Le but des travaux effectués avec les intervenants et les participants des Congrès étant de « servir aux réflexions futures »³. Le Congrès est donc un moment majeur de la construction de l'expertise de l'Uniopss qui alimente son action puisqu'il permet d'actualiser cette expertise à l'aune des réalités de terrains présentées par les congressistes. C'est ainsi que l'on peut comprendre le rôle donné aux associations comme la « contribution à l'analyse des besoins sociaux et à l'implication des personnes fragilisées »⁴.

2) Les modifications du mode de gouvernance des politiques publiques

Il nous faut maintenant envisager ce qui rend nécessaire l'actualisation de ce discours d'expert. En effet, comme dans les documents de rentrées sociales, l'environnement socio-politique est présenté comme en pleine mutation. Sans pour autant que l'on retrouve systématiquement l'alarmisme qui caractérisait les documents de rentrées sociales, le thème du bouleversement et ses conséquences, tant économiques que politiques sont toutefois récurrentes dans notre corpus.

Ainsi le rapport de 2006 fait référence à la « conjoncture économique mondiale, européenne et française [et] la situation de l'emploi en France » pour expliquer « la situation de la protection sociale »⁵. De plus, un des rares moments où les rapports d'activités quittent le style technique et le ton relativement neutre qui sont la plupart du temps les siens, c'est quand est abordée la crise. Celle-ci, « d'abord financière, puis économique et sociale » amène à parler de mise à l'épreuve des associations et de contexte « morose »⁶. Cette inquiétude latente dans le discours technique, est justifiée par le processus de « libéralisation de vastes champs de la société » que nous avons déjà abordé, qui amène « réorganisation de l'offre », « généralisation des appels à projets » et « société marchande »⁷. Cette réponse libérale aux difficultés économiques est ici au cœur des préoccupations des associations puisque le nouveau modèle de gouvernance qui se dessine n'est pas favorable aux pratiques associatives. En effet, cette référence à la situation économique du pays et du secteur associatif de solidarité permet également d'introduire les bouleversements que connaît le modèle social français, puisque « la

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2004*, Paris, 2005, p.3

² Uniopss, *Rapport d'activité 2005*, Paris, 2006, p.12

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2008*, Paris, 2009, p.12

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2007*, Paris, 2008, p.14

⁵ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.15

⁶ Uniopss, *Rapport d'activité 2007*, Paris, 2010, p.16

⁷ Uniopss, *Rapport d'activité 2009*, Paris, 2010, p.17

solidarité est actuellement réduite au rang de fonction de l'efficacité économique »¹. Cette dernière citation introduit l'idée que le plus grand défi pour les associations est de répondre à des évolutions de pratiques en termes de protection sociale et de politiques publiques. Quand sont mentionnées les difficultés économiques que connaissent la France ou les associations, c'est systématiquement pour ajouter une dimension sociale à ces difficultés, comme par exemple dans le rapport de 2011 où les « tensions économiques exacerbées » sont à l'origine d'un double recul. Ce recul est à la fois celui « des solidarités dans les politiques publiques », mais également celui de « la responsabilité collective » face à « l'affirmation de la responsabilité individuelle »². De même là « où les finances publiques se raréfient » pour les associations, c'est qu'il y a « une inspiration politique [qui] remet en cause les principes de solidarité »³. Cette inspiration politique peut assez facilement être comprise comme libérale, comme en attestent les quatorze apparitions de termes que nous avons identifiés dans notre partie précédente comme appartenant au champ lexical de la libéralisation (concurrence, marché, méthodes managériales,...).

Dès lors est posée l'incompatibilité de cette inspiration avec le modèle social et solidariste que les associations défendent. On retrouve d'ailleurs dans notre corpus trente expressions (sur la nouvelle régulation, les mutations du modèle social, ...) rendant compte du développement d'un nouveau mode de gouvernance des politiques sociales qui contrevient à la fois aux valeurs associatives (dimension collective forte) et aux types de réponses que les associations sont à même d'amener. Les associations doivent en effet faire « face au développement de la concurrence, aux arbitrages tendus entre les risques sociaux, au repositionnement des acteurs publics, aux nouveaux équilibres entre les partenaires sociaux »⁴. Cette dernière expression décrit assez bien le passage du néo-corporatisme à un mode de gouvernance pluraliste puisqu'au-delà de la référence à la concurrence introduite dans la recherche de l'influence sur les politiques sociales, les anciens partenaires et interlocuteurs des acteurs publics sont présentés comme n'ayant plus un accès garanti à la prise de décision. A ces considérations générales sur la gouvernance des politiques publiques s'ajoute le contexte de territorialisation et de décentralisation de l'action publique que nous avons identifié comme un défi pour les activités des associations. Les treize références à ce processus ou aux réformes l'instituant, ainsi que le rôle clé qu'il joue dans l'articulation des rapports d'activités (il est le

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.18

² Uniopss, *Rapport d'activité 2010*, Paris, 2012, p.10

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2015*, Paris, 2016, p.10

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2010*, Paris, 2011, p.17

thème spécifique de cinq paragraphes ou sous-parties dans notre corpus), témoignent du fait que l'Uniopss prête une grande importance à ce sujet.

3) L'expertise comme réponse au nouvel environnement

Il nous faut maintenant analyser comment l'Uniopss réagit à ces mutations de son environnement, pour notamment envisager en quoi ces bouleversements ont un impact sur les pratiques de l'Uniopss comme groupement défendant les intérêts associatifs. Ici encore, pour bien analyser la réponse différenciée dans le temps mobilisée par l'Uniopss, il nous faut nous référer à la segmentation de notre corpus que nous avons effectuée. En analysant le premier segment, il nous apparaît que le groupement associatif cherche à répondre à son environnement en gardant son statut d'expert des politiques publiques. Cette idée d'une réponse d'expert est d'ailleurs très bien représentée par les notions d'expertise militante et de mobilisation technique que nous avons décrites comme constitutives du répertoire d'actions classiques de l'Uniopss.

a) La recherche d'une adaptation de l'expertise

Ainsi, la nouvelle gouvernance des politiques publiques et la remise en cause des pratiques de l'Uniopss n'entraînent pas immédiatement une reformulation de son action politique. Au contraire, c'est plutôt l'analyse portée par l'Uniopss et ses composantes qui doit évoluer pour mettre à jour la compréhension qu'elle a de ce nouvel environnement. L'analyse de l'Uniopss elle-même cherche d'ailleurs avant tout à remettre en cause la lecture classique des mutations et des réponses qui doivent lui être données par la puissance publique. Ainsi on retrouve à deux reprises dans ce segment de notre corpus l'expression « se dégager de l'emprise de l'actualité et de la réactivité », ainsi que la volonté « d'exercer sa fonction politique en se dégageant d'une lecture trop étroite de l'actualité »¹. Cette prise de recul vise avant tout à ce que l'analyse de l'Uniopss qui appuie ses actions ne soit pas porteuse de l'alarmisme ambiant qui justifie les décisions politiques orientant la gouvernance des politiques publiques vers un libéralisme toujours plus fort. Si l'Uniopss cherche par ses travaux à « mieux conceptualiser l'observation de la réalité en phénomènes sociaux », c'est avant tout pour obtenir « une compréhension globale et si possible structurelle des évolutions observées »².

A titre d'exemple, la décentralisation amène des « questions importante qu'il conviendra d'explorer »³, et la manière choisie pour « aborder le changement » consiste à « reconstruire

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.16

² Uniopss, *Rapport d'activité 2007*, Paris, 2008, p.10

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2004*, Paris, 2005, p.5

une vision politique cohérente »¹. De même, face aux « évolutions structurelles en œuvre », il est essentiellement affirmé qu'il est « difficile de conceptualiser l'observation de la réalité en phénomènes sociaux »². Cette dernière citation est particulièrement représentative de cette démarche consistant à rechercher à adapter ces cadres d'analyse à un nouveau contexte socio-économique. De façon intéressante l'expression « la mise à jour des cadres d'analyse » apparaît reliée à la « mise à jour du vocabulaire » et à l'apparition d'un « vocabulaire renouvelé »³. Ce n'est ainsi ni le discours ni les méthodes qui s'adaptent mais seulement les manières de le présenter. Et ce « vocabulaire renouvelé » apparaît grâce à la confrontation de l'Uniopss au secteur de la recherche. En effet la citation suivante est particulièrement représentative de la démarche faite par l'Uniopss pour adapter son discours :

« Comprendre l'évolution du secteur associatif sanitaire et social dans toute sa complexité nécessite une bonne connaissance des différents travaux et études statistiques existants ou à paraître »⁴

Cette dernière nous amène à nous pencher sur le contenu des actions menées par l'Uniopss que la typologie à laquelle nous nous référons appelle « lobbying externe ».

b) Les stratégies externes de l'Uniopss : une mobilisation technique

Tout comme l'action interne de l'Uniopss ou le lobbying en direction des acteurs politico-administratifs, ce lobbying semble lui-aussi marqué par un degré de technicité très important puisqu'il consiste en réalité à « s'engager dans l'émergence de référentiels assumés »⁵. En effet, les ouvertures de l'Uniopss à des acteurs extérieurs aux sphères décisionnelles concernent deux types d'acteurs : des chercheurs et d'autres organes fortement institutionnalisés. La dichotomie entre actions internes et actions externes est mobilisée trois fois, systématiquement pour décrire l'incorporation de travaux de recherche dans les préoccupations du groupement associatif (la métaphore de la passerelle revient d'ailleurs à trois reprises). Pour preuve on peut retrouver quinze occurrences des mots « recherche » (pris au sens universitaire) et de « chercheurs » dans ce segment de notre corpus alors qu'ils ne sont tout simplement pas présents dans le second segment (y compris dans les rapports antérieurs au changement de format adopté en 2012). Le but de ce rapprochement est de « relier [l'analyse] aux travaux des universitaires, chercheurs et intellectuels » et « d'outiller la réflexion de

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.18

² Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.13

³ *ibid.*, p.19

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.14

⁵ Uniopss, *Rapport d'activité 2004*, Paris, 2005, p.5

l'Uniopss »¹. Les thèmes de l'enrichissement et de l'approfondissement, appliqués à l'analyse ou au cadre d'analyse reviennent ainsi à quatre reprises dans cette partie de notre corpus pour décrire les effets escomptés des contacts avec le milieu universitaire. Le rapport de 2005 détaille même, discipline par discipline, ce que l'économie, la sociologie, le droit, les sciences politiques et la philosophie peuvent apporter comme enrichissement aux réflexions du monde associatif. Le fait que l'Uniopss « rencontre régulièrement les principaux producteurs d'études relatives à [son] secteur »² est même présenté comme une source de légitimité pour le discours qu'elle porte auprès des pouvoirs publics.

De plus les références au thème de la médiatisation, que nous avons décrit comme relevant du lobbying externe d'un groupe d'intérêts, renvoie presque systématiquement à une recherche de reconnaissance de contenus techniques. Qu'ils s'agissent des travaux d'une autre structure ou fédération associative, de chercheurs partenaires ou de structures institutionnelles comme l'Insee, une grande partie de la démarche de l'Uniopss à destination du grand public consiste à défendre la visibilité de tels travaux. On retrouve dans ce segment huit expressions décrivant une volonté de l'Uniopss de faire connaître plus largement des travaux de ce type. Il nous faut aussi noter que les structures partenaires de l'Uniopss sont, elles-aussi, très techniques et par-là, peu à même d'ouvrir le discours de l'Uniopss au grand public. On y retrouve en effet des fédérations sectorielles (Fehap, Fnars, Unapei, ...), des organes administratifs comme la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), et des structures à vocation technique comme l'Insee ou la Société française d'évaluation. De fait, si nous avons décrit les rapprochements et les collaborations de structures comme constitutives des stratégies des groupes d'intérêts, ils ont pour l'Uniopss une vocation très technique et peu visible du grand public.

Au vu du type de travail effectué par l'Uniopss en réponse aux évolutions de son environnement, il n'est pas étonnant que son action consiste en grande partie en la production de documents techniques : dans ce segment du corpus, on retrouve en effet quatorze références à des productions (articles de fond, note de synthèse, rapports, *etc.*) de l'Uniopss qui résultent de ces investigations. De manière remarquable, c'est la qualité de ces contributions et de leurs participants (qui sont systématiquement cités de façon exhaustive, qu'ils soient des individus ou des structures) qui sont mis en avant pour défendre la légitimité de l'analyse de l'Uniopss.

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2007*, Paris, 2008, p.11

² Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.14

Il en va de même pour les Congrès où l'accent est mis sur les intervenants (« restituer la richesse des contributions apportées par les intervenants »¹), plutôt que sur les participants.

c) *L'appel à une nouvelle gouvernance associative*

Si la première réponse de l'Uniopss est technique et experte, la nécessité d'adaptation du cadre d'analyse n'en souligne pas moins une nécessité d'adapter les pratiques des associations à cette nouvelle réalité dont les manifestations ont été longuement étudiées. En effet, il est rappelé dans le rapport de 2008 que cette mission d'expertise n'a de valeur que comme « interface avec le projet institutionnel et opérationnel de l'Uniopss »². De fait on retrouve un souhait et un appel des associations à rénover leurs pratiques, comme il avait été le cas à propos de l'identité associative.

« L'on sent bien que le socle d'une organisation des réponses sociales telles que pensées au lendemain de la deuxième guerre mondiale [...] n'est plus nécessairement suffisamment solide pour répondre aux coups réitérés que portent au "système" les mutations de notre société »³

Cette citation est particulièrement révélatrice de la prise de conscience qu'ont entraînée les travaux de réflexion quant aux modalités d'action de l'Uniopss. On y retrouve non seulement le rattachement du groupement à un « système » qui n'est plus, mais également le constat que l'Uniopss ne dispose plus nécessairement de méthodes d'action à la nouvelle donne. En conséquence les associations se trouvent face à des « tournants à négocier »⁴ et l'Uniopss appelle de ses vœux une « rénovation de la "gouvernance" des associations »⁵. Si les guillemets entourant le mot « gouvernance » semblent traduire un rejet partiel ou une prise de distance vis-à-vis du terme, il n'en demeure pas moins que pour la première et fois l'Uniopss pose comme nécessaire aux associations qu'elles revoient et redéfinissent leurs modes d'action. Est ainsi posé comme défi et enjeu majeur pour l'avenir du monde associatif le fait de « mieux investir l'espace politique »⁶. Cette redéfinition doit notamment se faire à l'aune du constat fait quant aux difficultés qu'ont les associations à avoir accès à un public large. Si une sous-partie du rapport de 2006 s'intitule « Comment mieux énoncer, mieux communiquer ? », on retrouve

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2008*, Paris, 2009, p.12

² *ibid.*, p.13

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2005*, Paris, 2006, p.11

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2007*, Paris, 2008, p.13

⁵ *ibid.*, p.14

⁶ Uniopss, *Rapport d'activité 2006*, Paris, 2007, p.18

également dans ce rapport la référence à la nécessité « d'accroître la visibilité du secteur privé non-lucratif »¹.

Si le premier segment de notre corpus retranscrit le répertoire d'action de l'Uniopss comme extrêmement technique, il n'est pas exempt pour autant d'une certaine remise en question de ce mode d'action.

4) Le renouveau des activités de l'Uniopss : entre légitimité par le nombre et rénovation des pratiques associatives

Force est de constater que les remises en question décelées dans le premier segment de notre corpus semblent bien avoir porté leurs fruits dans le second segment. En effet, là où l'Uniopss cherchait sa légitimité dans la qualité de l'expertise qu'elle pouvait apporter aux débats, elle semble désormais mettre un accent plus prononcé sur la quantité de personnes qu'elle est capable de mobiliser et de faire participer à ses travaux. Les rapports d'activités de ce segment semblent aussi montrer que l'Uniopss se veut le vecteur de la rénovation de la gouvernance associative.

a) La recherche de visibilité de l'Uniopss

Par rapport au manque de visibilité et aux difficultés quant à la communication de son action, il nous faut tout d'abord nous pencher sur les réponses apportées par l'Uniopss à ces problèmes. Et à ce titre le changement de format des rapports de stage opéré en 2012, même s'il correspond également à un changement à la tête de l'Uniopss, est très significatif. En effet, s'il est plus que probable que ce changement soit lié à la prise de poste et aux décisions d'un nouveau Directeur, il n'en demeure pas moins lié aux questionnements que nous avons soulignés. Là où les anciens rapports d'activités faisaient plusieurs centaines de pages et présentaient de manière exhaustive un contenu très technique, les nouveaux se veulent, eux, synthétique et communicant. Au-delà du fait qu'ils soient moins longs (ils ne font plus qu'une cinquantaine de pages), ils sont désormais imprimés sur du papier glacé, sont organisés de façon plus aérée et comportent de nombreuses images. De plus, la présence d'une rubrique « Temps forts » résumant et synthétisant les grandes actions menées et les principaux points abordés par l'Uniopss durant l'année, tend elle-aussi à une volonté de rendre le contenu des rapports plus rapidement et facilement accessible. Ces modifications sont formelles mais permettent ainsi

¹ *ibid.*, p.14

une présentation plus claire des activités de l'Uniopss auprès des pouvoirs publics, des autres structures et groupements associatifs mais également auprès du réseau adhérent de l'Uniopss et du monde associatif en général.

b) Une nouvelle valorisation des activités militantes

Il nous faut cependant constater que cette rénovation des rapports d'activités n'est pas seulement formelle et est également visible dans le contenu de ces derniers. A titre d'exemple, les partenariats et les contacts avec les acteurs politico-administratifs cités, ciblent désormais beaucoup plus les acteurs politiques que les organes administratifs ou les structures institutionnelles, associatives ou non. Ainsi, sur l'ensemble des actions présentées auxquelles l'Uniopss a collaboré, été associée ou mise en contact avec un acteur extérieur, on peut dénombrer quarante-six acteurs politiques (candidats, élus, ministres) et seulement douze acteurs institutionnels ou administratifs. Pour illustrer le changement que ce mode de communication représente, les évocations de ce type de partenariats dans le premier segment de notre corpus étaient respectivement au nombre de trois et vingt-sept. Cette inversion de proportion ne doit pas pour autant être nécessairement prise comme un changement de ciblage de l'Uniopss dans ses activités extérieures. A ce moment de notre analyse, nous devons nous contenter de le décrire comme une nouvelle manière pour le groupement associatif de parler de ses activités. En effet, il est raisonnable de penser que parler des hommes politiques est plus parlant pour un public large pas forcément connaisseur de la complexité du monde associatif ou de l'ensemble des acteurs administratifs et institutionnels prenant part au processus de décision. A titre d'exemple, rien que dans le rapport de 2012 (premier de la nouvelle formule), on retrouve dix-huit noms de personnalités appartenant à la sphère politique. Ainsi, aussi bien à travers les changements de forme que la manière de décrire l'activité, on retrouve dans la nouvelle formule des rapports d'activités de l'Uniopss une volonté plus marquée d'être plus facilement accessible, plus communicant et d'avoir plus d'impact sur le lectorat.

On ne décèle pas seulement une réaction au constat des difficultés à communiquer. Le contenu des rapports d'activités du second segment de notre corpus connaît lui-aussi des réorientations qui, cette fois-ci, s'appliquent elles-aussi aux rapports antérieurs au changement de format. Par exemple, le caractère technique et expert des actions de l'Uniopss est significativement moins mis en avant que dans le segment précédent. Le champ lexical de l'expertise que nous avons étudié précédemment n'apparaît plus qu'à quinze reprises, lorsqu'il était présent quarante-deux fois dans le premier segment (alors même que ce segment couvre

cinq années alors que le second segment en couvre huit). De manière significative, quand il est fait mention dans le rapport de 2010 d'une publication technique de l'Uniopss, ce qui est souligné c'est avant tout le nombre d'exemplaires qui ont été vendus, mettant ainsi l'accent sur le degré de diffusion du document et non sur sa qualité. De la même manière dans le rapport de 2012, il est fait mention d'un « document stratégique », il est avant tout décrit comme un « véritable outil pratique pour les décideurs »¹. De plus, la mention faite à sa diffusion vise avant tout, en citant toutes les personnalités politiques à qui il a été remis, à montrer que le but de ce document est de saisir directement les acteurs politiques. Autre exemple significatif, les travaux du Conseil de prospective sont décrits comme contribuant à « la préparation de la plateforme pour les élections présidentielles »², ce qui atteste d'un ancrage dans l'actualité politique plus forte, là où il y avait une volonté de prise de distance. A propos des Congrès, s'ils étaient présentés comme devant « préserver l'équilibre entre théorie et pratique, réflexion et action »³, il faut remarquer que la présentation des Congrès dans ce segment de notre corpus est plus portée vers l'action. En effet, ils sont désormais censés servir à peser sur les réformes grâce à la publication de manifestes rendant ainsi compte de prises de position politiques et militantes. De fait, c'est la thématique de la mobilisation qui est mise en valeur, bien plus que dans le précédent segment. Il faut toutefois remarquer que c'est qualitativement et non quantitativement que l'évolution est décelable.

En effet, le champ lexical du militantisme tel que nous l'avons défini plus tôt est présent de manière comparable dans les deux segments de notre corpus : trente-six occurrences de termes et expressions liés dans le premier segment, quarante dans le second. Mais, nous avons montré en parlant de militantisme technique que dans le premier segment ce vocabulaire servait souvent à décrire une mobilisation autour de contenus experts comme des analyses ou des travaux universitaires. A l'inverse, nous trouvons ici une utilisation du thème militant plus classique puisqu'il décrit véritablement la mobilisation et le rassemblement d'acteurs autour de causes et d'intérêts. Ainsi l'objectif annoncé à travers les activités de l'Uniopss est désormais de « mobiliser le non-lucratif de solidarité »⁴ et non plus des experts. De plus, les utilisations du mot « mobilisation » servent maintenant souvent à décrire des actions par lesquelles l'Uniopss cherche directement à peser sur les décisions. Par exemple, dans le rapport de 2012 où l'on retrouve le terme deux fois, il décrit des actions consistant à prendre part à l'élaboration

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2012*, Paris, 2013, p.12

² Uniopss, *Rapport d'activité 2011*, Paris, 2012, p.11

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2005*, Paris, 2006, p.12

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2009*, Paris, 2010, p.17

de projets de lois (sur l'ESS et sur la réforme de la décentralisation). Il est ainsi fait mention dans cette partie de notre corpus de quinze associations de l'Uniopss dans l'élaboration de lois ou de projets de lois, pour lesquels elle a porté des amendements ou a conseillé les décideurs. Le groupement se présente souvent comme « partie prenante » (expression qui revient à trois reprises) d'un projet de loi, ce qui lui permet, une fois les lois définitivement adoptées, de les critiquer quand elles ne sont pas complètement « conformes aux préconisations portées »¹. Cette modalité d'action correspond au répertoire d'action des groupes d'intérêts dont nous avons supposé la multiplication à partir de la réforme constitutionnelle de 2008. Si l'Uniopss est depuis longtemps appelée à se prononcer sur les lois et projets de lois relatifs au champ social, le fait que cette démarche soit plus significativement mise en avant est révélatrice d'un changement de discours du groupement associatif sur ses pratiques qui cherche à adapter leur valorisation.

De plus, quand ce n'est pas l'Uniopss qui est sollicitée, elle interpelle plus souvent les acteurs politiques pour les sensibiliser à des sujets ou à des causes qu'elle défend. Le rapport d'activité 2012 met par exemple l'accent sur les interpellations des candidats (une plateforme présidentielle générale et des plateformes sectorielles ont été réalisées) par l'Uniopss qui « fait entendre sa voix »² et entend profiter de cette année d'élections pour « prendre ainsi part au débat politique ». Plus généralement, l'Uniopss met en avant son mobilisation en dehors des participations au processus législatif pour justement demander à ce que certains sujets soient saisis par les pouvoirs publics. Nous pourrions à ce propos, prendre les exemples des demandes d'un plan interministériel de lutte contre la pauvreté (rapport de 2012) et d'une loi sur le logement et l'insertion (rapport de 2013). De la même manière, à propos d'une demande de revalorisation du RSA socle, il est affirmé que l'Uniopss, par le biais du Collectif Alerte qu'elle anime a « su peser [...] pour convaincre le gouvernement »³ d'agir selon ses volontés. Cette nouvelle mise en avant d'un militantisme basé sur des stratégies externes fortes vis-à-vis semblent ainsi bien traduire un renouveau dans l'action politique de l'Uniopss. Si ce répertoire d'action n'est pas nécessairement nouveau pour l'Uniopss, il est cependant bien plus mis en avant que dans la première période que nous avons étudiée.

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2014, p.15

² Uniopss, *Rapport d'activité 2012*, Paris, 2013, p.12

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2014*, Paris, 2015, p.13

c) Le réseau adhérent comme nouvelle légitimité dans un contexte pluraliste

Au-delà de la dimension plus politique de la mobilisation des ressources de l'Uniopss, il nous faut discerner un autre élément intéressant dans l'analyse de cette nouvelle mobilisation. Celle-ci semble désormais trouver sa légitimité dans le nombre de personnes que le groupement est capable de rassembler. Il apparaît que, face à la multiplication des acteurs prenant part aux processus décisionnels et à la dispersion de la voix associative, l'Uniopss réaffirme sa capacité à représenter et rassembler le secteur associatif de solidarité. Ainsi, un peu comme dans les documents de rentrée sociale, il est beaucoup fait référence au secteur associatif de solidarité et à l'ensemble de ses acteurs dans ce segment. De façon intéressante, les publications techniques produites par l'Uniopss semblent se centrer bien plus qu'avant sur les associations et leur modèle. La volonté de « mobiliser le non lucratif de solidarité », qui est également une prétention réaffirmée à en être représentatif, se manifeste notamment par les nombreuses occurrences du terme dans ce segment. En ne nous penchant que sur les trois rapports de ce segment qui sont antérieurs à la nouvelle formule (qui pourrait ici amener un biais de par sa volonté d'être communicante), on retrouve soixante-deux occurrences du thème associatif, alors que l'on n'en retrouve que cinquante-quatre dans les cinq rapports du premier segment de notre corpus (ce qui revient à ce qu'il apparaisse, respectivement, 21 fois et 10.8 fois par rapport).

De fait, si le projet de l'Uniopss, « Unir les associations pour développer les solidarités » est ancien, la représentation semblait avant se faire tacitement et désormais le lien entre Uniopss et mouvement associatif est plus systématiquement affirmé. A ce titre, les travaux techniques sont eux aussi édifiants : la grande publication de l'Uniopss de 2009 porte uniquement sur les associations (et s'intitule « Faire société. Les associations de solidarité par temps de crise »), alors que le Congrès de l'Uniopss de cette même année s'est voulu « identitaire »¹. On retrouve ici le mécanisme déjà observé de réaffirmation d'une identité associative à défendre, et qui se traduit dans les actions de l'Uniopss, y compris techniques, par une mise en avant plus forte de problématiques sectorielles, là où étaient le plus souvent abordés des thèmes plus neutres comme la conjoncture ou la solidarité en général. Même si cette représentativité existait déjà auparavant, l'Uniopss développe plus explicitement son lien avec les spécificités du secteur associatif et sa volonté de faire « entendre la voix des solidarités »². Cette démarche plus

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2009*, Paris, 2010, p.16

² Uniopss, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017, p.20

sectorielle se manifeste par une volonté réaffirmée de « répondre aux préoccupations des acteurs non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social »¹. Les associations sont ainsi ici aussi mises en avant comme porteuse d'une « autre gestion des ressources humaines »² dont il faut réaffirmer « la participation [...] en tant que corps intermédiaire, au fonctionnement démocratique »³.

Remarquons que cette réaffirmation de la place des associations fait suite au phénomène déjà décrit de complexification du processus de décision, notamment lié au plus grand nombre et à la plus grande diversité des acteurs en présence. A propos de la gouvernance le rapport de 2011 se pose d'ailleurs la question de l'articulation et de l'équilibre entre « l'Etat, les partenaires sociaux, la société civile, les lobbies »⁴. Cette énumération est intéressante à double titre ; tout d'abord elle reconnaît la diversité des acteurs en présence, ensuite elle cite parmi eux les « lobbies ». On y retrouve à la fois l'ouverture de la gouvernance à une multitude d'acteurs et l'apparition de nouveaux rivaux, vis-à-vis de qui l'Uniopss doit se positionner pour continuer à se démarquer. On ne peut guère deviner où l'Uniopss se place elle-même parmi ces protagonistes, mais au moins sont-ils explicitement nommés, et par là implicitement reconnus dans leur volonté d'influencer les décisions. L'expression « l'ensemble des acteurs – associatifs notamment » qui revient à deux reprises, témoigne de la même démarche consistant à constater le pluralisme pour mieux affirmer la nécessité pour les associations de tirer leur épingle de ce jeu aux nouvelles règles. L'affirmation (contenue dans le titre d'une sous-partie) selon laquelle « l'Uniopss continue d'être un acteur majeur »⁵ véhicule à la fois l'idée que l'Uniopss doit faire face à un certain degré de rivalité, mais également qu'elle se doit de faire face à cette concurrence.

Toujours dans ce nouveau contexte d'accroissement de la concurrence, il convient de trouver ou redéfinir « le rôle des associations dans les logiques de marché »⁶, ces logiques allant à l'encontre des méthodes associatives classiques. Afin de répondre à la concurrence accrue à laquelle l'Uniopss doit faire face, elle semble chercher à faire nombre et à puiser sa légitimité dans le nombre de personnes qu'elle représente et mobilise. A ce titre, les présentations des Congrès de l'Uniopss dans les rapports marqués par la nouvelle mise en forme, est aussi

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2012*, Paris, 2013, p.13

² Uniopss, *Rapport d'activité 2009*, Paris, 2010, p.16

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2010*, Paris, 2011, p.17

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2011*, Paris, 2012, p.12

⁵ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2014, p.13

⁶ Uniopss, *Rapport d'activité 2010*, Paris, 2011, p.17

intéressante que nouvelle. En effet, si la qualité des intervenants est toujours soulignée, on relève une nouvelle référence, systématique, à la quantité des participants. Ainsi les retours effectués sur les Congrès de 2013 et 2016 mentionnent le nombre de personnes présentes pour donner une mesure de l'impact d'un tel évènement. Pour le premier congrès cité, le nombre de participants est même détaillé atelier par atelier. Cette communication par le nombre est également présente pour la présentation d'un colloque organisé en 2016. A propos des congrès de 2013 et 2016 est également mis en avant leur caractère participatif : la participation est maintenant « à l'honneur » et « les paroles d'acteurs [sont] mises en avant »¹. En effet, cette démarche consistant à puiser sa légitimité dans sa base adhérente nécessite que celle-ci soit plus étroitement mise à contribution dans les travaux de l'Uniopss.

L'insistance, relativement nouvelle, sur le caractère collectif des travaux est ainsi la marque de cette nouvelle manière de faire. Et l'ouverture des travaux à de nombreux participants ne se fait plus au bénéfice d'experts jouissant d'une reconnaissance de statut mais bien au bénéfice des acteurs de terrains. Ce sont maintenant les adhérents qui sont appelés à participer à la construction « d'un projet de société » quand ce type de projet était défini dans un cercle fermé. Nous pouvons ainsi relever huit occurrences du terme « collectif » dans ce segment, apposé à l'action, à des travaux ou à des réflexions. Les positionnements de l'Uniopss sont désormais présentés comme étant le « fruit d'une réflexion collective avec ses adhérents »², présentant ainsi la représentation de ses adhérents sous un jour moins descendant. Quand est décrit « la volonté de l'Uniopss de donner la parole à toutes ses parties prenantes »³, les adhérents nationaux et les Uriopss sont associés dans l'énumération des intervenants, lorsqu'avant ils étaient souvent tus au bénéfice des experts. C'est même au nom de la « diversité de ses adhérents »⁴ que le groupement associatif peut justifier le caractère transversal de ses positionnements sur des projets de loi (en l'occurrence un projet de loi santé). Par ailleurs la cooccurrence des termes « volontariste » et « construction collective » que nous pouvons relever dans le rapport de 2015 nous amène à penser que les adhérents sont directement mis à contribution pour préparer les interpellations par l'Uniopss des acteurs politico-administratifs. Nous pouvons donc voir que le nombre de personnes mobilisées est source de légitimité pour

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2014, p.13

² *ibid.*, p.15

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2015*, Paris, 2016, p.12

⁴ *ibid.*, p.13

les travaux de l'Uniopss, définis collectivement, et en plus justifie qu'elle ait face aux pouvoirs publics un champ de positionnement large.

d) L'adaptation du monde associatif au nouveau mode de gouvernance

Il nous faut également remarquer un autre élément important dans la mise en avant par l'Uniopss de sa base adhérente : la place qui y est faite, parallèlement aux adhérents nationaux aux Uriopss. Les relais régionaux de la tête de réseau sont cités à onze reprises dans ce segment dans notre corpus, là où il n'était, dans le premier segment, fait mention des Uriopss que pour décrire le poste d'une personnalité participant aux travaux d'analyses. L'expression « le projet de réforme [...] a fortement mobilisé le réseau Uniopss-Uriopss »¹ puisqu'il illustre un partenariat et une identité d'intérêts entre la tête de réseau et ses relais (statutairement indépendants) quand il s'agit d'intervenir dans le processus législatif. De façon assez similaire, il est désormais question de valoriser « les initiatives émanant des Uriopss et de l'Uniopss pour et avec les adhérents »². Nous voyons ici que la mission de l'Uniopss consistant à représenter le monde associatif est présentée comme partagée avec ses antennes régionales. Nous pouvons voir cette affirmation de l'importance des Uriopss dans les travaux de l'Uniopss comme résultant de deux phénomènes. Premièrement, cela permet de rappeler que la légitimité du groupement associatif provient également de sa proximité avec les acteurs de terrains. Deuxièmement, c'est aussi une manière de montrer que l'Uniopss jouit d'un ancrage territorial fort qui lui permet de couvrir dans son action l'ensemble du territoire français. Cette démarche revient ainsi à répondre au processus de territorialisation de l'action publique et des prises de décision que nous avons décrit comme un défi majeur pour le mouvement associatif. Face à ces nouvelles règles du jeu sur les territoires que nous avons évoquées auparavant, l'Uniopss semble valoriser sa présence dans les territoires pour montrer qu'elle peut s'adapter à cette nouvelle donne. Il s'agit bien là d'une adaptation qui témoigne d'une capacité à revoir son modèle de gouvernance interne puisque une commission technique dédiée à ce sujet a été créée fin 2012.

Ce n'est pas le seul exemple montrant que conformément aux vœux prononcés dans les rapports d'activités de notre premier segment, l'Uniopss a rénové sa gouvernance, et en même temps se veut porteuse d'un renouveau similaire dans le monde associatif. La réorganisation des commissions de l'Uniopss qui a eu lieu en 2015, suite à la nomination d'un nouveau

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2012*, Paris, 2013, p.13

² Uniopss, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017, p.19

Président témoigne de cette révision des fonctionnements internes. Que cette réorganisation soit présentée comme un temps fort retranscrit bien qu'elle soit perçue comme un renouveau dans les activités de l'Uniopss. Avoir une « stratégie claire et cohérente » est d'ailleurs vu par le groupement associatif comme une nécessité pour « adapter ses missions et son organisation aux changements de son environnement »¹. Du côté des stratégies de lobbying interne mise en place par l'Uniopss, on remarque un recours plus important à la coalition avec d'autres groupes d'intérêts du secteur associatif. Ces partenariats visent à interpeller les pouvoirs publics, et non plus à construire et/ou valoriser un savoir comme cela pouvait être le cas précédemment. Nous pouvons ainsi énumérer des références à des actions de ce type, allant d'une « mobilisation confédérale »² à des « plateformes inter-associatives »³. Le fait que, dans sa mobilisation auprès des pouvoirs publics, l'Uniopss précise qu'elle ait été « associée à plusieurs acteurs de l'ESS »⁴ et soit « intervenue aux côtés de plusieurs acteurs »⁵, montre que l'union des acteurs associatifs est une source de légitimité pour leurs demandes. Dans un contexte où les associations sont concurrencées dans leur influence, la multiplication de ces stratégies renvoie à une volonté de garder un poids sur les prises de décision, en s'associant. Parmi les axes prioritaires qui définissent la nouvelle stratégie de l'Uniopss présentée en 2014, la coopération au sein du mouvement associatif apparaît en deuxième. L'invitation du Président de l'Uniopss faite en ouverture du Congrès de 2016, à « sortir des logiques de concurrence pour unir leurs forces »⁶ est révélatrice de cette prise de conscience du caractère néfaste et contre-productif de la division de la voix associative. En effet, comme il est dit d'une stratégie de coalition mise en place et associant l'Uniopss et « d'autres grandes fédérations et associations », « la mobilisation collective a porté ses fruits »⁷. Dès lors que la voix associative est dispersée, ce genre de stratégie devient nécessaire et le discours que l'Uniopss porte dessus vise ainsi à le présenter comme une force et un gage de succès pour les actions du monde associatif.

Pour finir notre analyse de la réponse de l'Uniopss aux mutations de son environnement en termes de pratiques, il nous faut nous pencher sur les rénovations du secteur associatif que l'Uniopss soutient et promeut. Si nous avons vu dans notre partie sur l'identité associative que l'Uniopss avait fini par se présenter comme le moteur du changement social, il en va de même

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2014*, Paris, 2015, p.12

² Uniopss, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017, p.21

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2012*, Paris, 2013, p.13

⁴ *ibid.*, p.13

⁵ Uniopss, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017, p.21

⁶ *ibid.*, p.19

⁷ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2015, p.13

à propos des pratiques associatives. Ainsi le rapport de 2009 constate « la recomposition des mouvements [associatifs], les nouvelles formes d'engagement »¹, celui de 2011 se penche sur la nécessité de « favoriser l'émergence de propositions conjuguant réponses à court terme, [...] et visée pour le moyen terme »². Nous retrouvons ici la volonté de l'Uniopss de se positionner au-delà de l'immédiateté et de se faire le moteur des réformes à venir. Cet esprit d'avant-garde se retrouve aussi dans le soutien apporté à des projets d'expérimentations³, où en s'associant à d'autres acteurs associatifs, elle semble chercher à se positionner comme un acteur majeur du renouveau des acteurs associatifs. Enfin la création d'un Service Ressources au réseau en 2015, afin de veiller au « développement des coopérations dans le réseau »⁴ témoigne lui aussi d'une volonté d'accompagner ses adhérents dans les modifications du fonctionnement de leur environnement. La même année, l'Uniopss a d'ailleurs été agréée pour mettre à disposition des associations de son réseau des volontaires en Service Civique. Le Service civique, relié dans notre corpus au thème de l'engagement, pourrait ainsi incarner les nouvelles formes d'engagement que l'Uniopss avait souhaité puis défendu. Ce renouveau de pratiques que l'Uniopss cherche à appuyer, voire à guider, est révélateur de son objectif rappelant la vocation du monde associatif à défendre l'intérêt général et la société civile : « mettre en relation les préoccupations des associations avec les attentes de l'ensemble des citoyens »⁵.

De fait, l'Uniopss semble bien avoir adapté son répertoire d'action et le discours qu'elle porte sur son action, aux mutations du mode de gouvernance des politiques publiques qui rendaient ces stratégies classiques moins efficaces.

¹ Uniopss, *Rapport d'activité 2009*, Paris, 2010, p.15

² Uniopss, *Rapport d'activité 2011*, Paris, 2012, p.12

³ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2014, p. 15

⁴ Uniopss, *Rapport d'activité 2014*, Paris, 2015, p.13

⁵ Uniopss, *Rapport d'activité 2013*, Paris, 2014, p.13

Conclusion

Nous voici maintenant arrivés au bout de notre investigation sur la reformulation par le monde associatif de solidarité, de la légitimité de ses activités et l'adaptation de ces mêmes activités dans un contexte de profondes mutations socio-économiques. C'est donc le moment pour nous de tirer quelques conclusions de notre démarche analytique qui s'est concentrée sur l'Uniopss comme structure représentative et témoin des évolutions de ce secteur associatif de solidarité. Nous avons ainsi pu constater que les mutations de la société, se manifestant tant sur le plan économique, social et politique, étaient fortement présentes dans l'ensemble de notre corpus. Conformément aux suppositions que nous avons faites à la suite de notre première investigation théorique, ces évolutions sont vues comme une menace pour la pérennité du modèle associatif, aussi bien dans sa dimension politique visant à interpeller et influencer les décideurs que dans sa dimension sectorielle selon laquelle les associations sont également des prestataires de services tributaires d'un mode de fonctionnement bien spécifique.

En effet, la mauvaise conjoncture économique, le processus de libéralisation des structures socio-économiques, la territorialisation de l'action publique et le passage à une gouvernance des politiques publiques plus pluraliste sont des phénomènes remettant en cause les pratiques associatives. Notamment pour les grands groupements associatifs qui ont émergés dans le contexte de l'après-guerre et de la mise en place de l'Etat Providence, ces mutations vont à l'encontre du mode de gouvernement néo-corporatiste dont ils découlent et qu'ils ont contribué à construire. Là où un groupe comme l'Uniopss tirait son importance dans le champ des politiques sociales de l'institutionnalisation de son statut de partenaire des pouvoirs publics légitimé par sa représentativité de la société civile, les nouveaux modes de régulation des politiques publiques ont rendu cette influence moins décisive. Nous avons ainsi pu observer dans notre corpus l'apparition de nouveaux acteurs, associatifs ou non, venant concurrencer l'Uniopss dans l'accès aux processus décisionnels. De même, les nouvelles méthodes et les nouveaux totems libéraux orientant désormais l'action publique sont bien décrits comme une menace pour la mission du monde associatif, tant ces pratiques sont présentées comme incompatible avec l'identité du mouvement associatif.

Alors que les mutations de l'environnement socio-politique dans lequel se meuvent les associations sont venues remettre en cause le modèle associatif, nous avons pu constater que nos deux hypothèses quant à une réaction du monde associatif, observées à travers l'exemple de l'Uniopss, étaient vérifiées. Ainsi nous avons posé l'hypothèse (Hypothèse 1) que, dans un

tel contexte, l'Uniopss avait reformulé son discours de légitimation de ses activités et fait évoluer l'identité du monde associatif qu'elle véhicule et représente. Et nous avons pu observer cette évolution de discours et d'identité, en segmentant notre analyse en deux temps. En effet, la première réponse apportée par l'Uniopss à la remise en cause de l'identité politique des associations (représentation de la société civile et défense de l'intérêt général) et de son identité sectorielle (comme mode d'organisation spécifique) est tout d'abord défensive. Elle consiste en un rejet des réformes menées par le gouvernement et par la mise en avant parfois alarmiste, du caractère néfaste des évolutions de la société. Dans un contexte délicat, l'Uniopss lutte pour que soient préservées les conditions d'existence des associations et le maintien de leur double casquette de prestataire de services particuliers et d'acteur politique alternatif. Ainsi, elle va réclamer à la fois le maintien et l'adaptation de ses financements nécessaires au mode d'organisation du secteur associatif, et la reconnaissance par les acteurs politico-administratifs et le grand public du statut spécifique des associations et de leur utilité sociale. Cette réponse est défensive au sens où le monde associatif refuse les évolutions de son environnement et cherche à se maintenir tel qu'il existait avant cette remise en cause.

Dans un second temps, nous avons remarqué que la réponse portée par l'Uniopss devenait plus volontariste et plus militante. Nous avons remarqué que le discours sur l'identité sectorielle des associations se voyait reformulé à travers une appropriation du vocabulaire libéral. Il y a là une volonté de montrer que les associations sont capables, à leur manière, d'être performantes et de porter une autre manière d'entreprendre. Cette manière d'entreprendre plus respectueuse des individus et conforme à l'idéologie fondatrice du mouvement associatif est révélatrice de la réaffirmation de l'identité politique des associations. Après s'être remis en question suite à la remise en cause qu'il connaissait, le mouvement associatif s'est ensuite repositionné comme acteur majeur et garant de la démocratie. Il y a une rupture avec la première réponse apportée sur ce point car cette réaffirmation renvoie à l'idée que dans un contexte social morose, les associations se doivent d'adopter une posture volontariste de guide pour la société civile. Cette idée est illustrée notamment par la nouvelle position de l'Uniopss vis-à-vis du changement qu'elle n'entend plus subir mais impulser. En réalité, l'évolution des discours amène à faire passer le monde associatif du statut de victime du changement présent à celui de moteur du changement futur.

Notre seconde hypothèse portait sur les répertoires d'actions que l'Uniopss pouvait mobiliser et sur les stratégies qu'elle pouvait mettre en place dans le but d'influencer les prises de décisions. L'analyse de notre corpus nous a permis de caractériser le répertoire d'actions de

l'Uniopss comme un militantisme technique et institutionnel. Ainsi l'analyse de la réalité sociale et de la situation de son secteur d'activité lui permet de construire un savoir qui va orienter son action à destination des acteurs politico-administratifs. C'est cette expertise reconnue dans le milieu associatif et dans celui des politiques publiques qui justifie que l'Uniopss ait voix au chapitre et que son implication dans les processus de décisions sur le champ social soit institutionnalisée. Cette reconnaissance institutionnelle lui offre la possibilité de se positionner par rapport à des acteurs eux-mêmes très institutionnels, que ce soit les acteurs politico-administratifs que l'Uniopss cherche à influencer ou d'autres acteurs associatifs avec qui elle collabore. Suivant la typologie des stratégies des groupes d'intérêts que nous avons établie, les stratégies de lobbying interne prédominent dans les activités de l'Uniopss et s'appuient sur des relations institutionnalisées, et les stratégies de lobbying externe sont essentiellement tournées vers ou construites autour d'une expertise. Et les mutations de l'environnement social accompagnées par un renouveau des règles de gouvernance des politiques sociales ne font que renforcer ce constat. En effet, face à la libéralisation des méthodes de l'action publique, au passage à une gouvernance plus pluraliste des politiques publiques, la première réponse concrète de l'Uniopss consiste à renforcer sa position d'expert. Les changements observés qui menacent le monde associatif sont avant tout considérés comme des objets de réflexion nécessitant une prise de recul. Les démarches tournées vers l'extérieur et mises en place par l'Uniopss visent d'ailleurs, par le contact avec le monde de la recherche ou avec d'autres structures porteuses d'une expertise, à adapter son analyse aux nouvelles réalités sociales. Nous avons cependant pu entrevoir dans la première partie de notre corpus un constat d'inadaptation et d'insuffisance tant des actions de l'Uniopss que des actions des associations. Ce constat s'est ainsi couplé à un appel à la rénovation de la gouvernance et un souhait pour l'Uniopss et les associations de repenser leurs pratiques et la visibilité qui leur est donnée. Il nous est difficile de savoir si cette remise en question provient de la mise à jour de l'analyse de l'Uniopss ou d'une nouvelle approche de son action, mais cette démarche semble avoir porté ses fruits.

En effet, dans la seconde partie de notre corpus, nous pouvons observer que les activités de l'Uniopss ou en tout cas le discours qui est fait sur elles a significativement changé. Aussi bien dans la forme (par l'adoption d'une nouvelle formule de rapport d'activité) que dans le contenu (les actions à destination des personnalités politiques sont plus valorisées), la manière de présenter les actions de l'Uniopss se veut plus percutante et plus communicante. De plus, face à certains défis que soulèvent les nouvelles règles de gouvernance comme la

territorialisation de l'action publique et la mise en concurrence des associations, l'Uniopss semble proposer une réponse lisible dans ses activités. La mobilisation devient un élément central dans les discours, sans pour autant que cette mobilisation ne concerne seulement que l'expertise ou des experts. Au contraire, l'Uniopss semble recentrer le propos sur sa capacité à mobiliser, grâce à son réseau, un nombre d'acteurs important. Cette légitimation par le nombre amène l'Uniopss à mettre l'accent sur la dimension collective de son action et à valoriser plus encore ses adhérents et ses antennes régionales. Enfin pour éviter la dispersion de la voix associative, l'Uniopss semble prôner plus fréquemment le rapprochement entre les principaux acteurs associatifs. Ainsi les interpellations de personnalités politiques, pour gagner en poids, sont souvent menées par coalition d'acteurs. De fait, nous avons observé un développement des stratégies de lobbying externe dans les activités de l'Uniopss visant à la fois à gagner en visibilité du grand public mais également à assoir sa représentativité du secteur associatif de solidarité.

Nous pouvons donc maintenant tirer quelques conclusions à propos de notre question de recherche. Il semble bien que les évolutions du secteur associatif de solidarité et du mode de gouvernement français observées depuis l'après-guerre aient eu les effets escomptés sur l'Uniopss, son discours et ses activités. Aussi bien à propos de l'identité associative que des pratiques associatives, nous avons pu déceler de la part de l'Uniopss une période de remise en question qui a été suivie par une volonté d'adaptation à ce nouveau contexte. Cette adaptation place l'Uniopss et le mouvement associatif dans une position volontariste et militante plus assumée ou du moins plus affirmée. La manière que peut avoir un acteur de se définir et son action elle-même étant forcément fortement liées, il n'est pas étonnant que ces évolutions soient observées aussi bien sur le champ de l'identité que sur celui des pratiques. Le sens que l'Uniopss va donner à son réseau va diriger ses activités et *a contrario*, ses actions vont en partie contribuer à légitimer son statut. Nous pouvons y voir le signe que l'Uniopss renforce sa position de groupe d'intérêts associatif, avec les particularités que nous avons données à cette notion. D'un côté, l'Uniopss réaffirme sa vocation politique et met en avant sa capacité à saisir les acteurs politico-administratifs. De l'autre côté, elle pose comme condition de cette dimension politique la préservation des intérêts sectoriels des associations et à ce titre, se veut le moteur de l'adaptation de la gouvernance associative à la nouvelle donne socio-politique. Suivant la remarque de Michel Forsé qui voyait dans les associations des « indicateurs du changement social », nous pourrions interpréter les résultats de nos recherches comme une illustration, différenciée dans le temps, de cette remarque. Dans le premier temps de notre

analyse, les associations seraient, à travers le discours de l'Uniopss », des indicateurs du changement social au sens où les difficultés sociales les toucheraient tout particulièrement. Dans le second temps de notre analyse, les associations seraient des indicateurs du changement social au sens où elles cherchent plus que jamais à l'incarner et à en être les moteurs. Cette analyse permettrait ainsi d'illustrer la transformation que nous avons étudiée du positionnement du monde associatif vis-à-vis du changement de son environnement.

L'adoption de la méthode de l'analyse de contenu pour notre étude de productions de l'Uniopss nous a ainsi permis de discerner au-delà des discours de présentation, des évolutions significatives dans les représentations que le groupement associatif véhicule. Malgré la présence récurrente de catégories thématiques tout au long de notre corpus, cette méthode d'analyse nous a permis de déceler, grâce à l'étude de leurs articulations, des changements majeurs dans le contenu des discours. Ce mode d'investigation nous a également permis d'aller au-delà de l'hétérogénéité de forme dont notre corpus était porteur, notamment due au changement de format des rapports d'activité. En effet nous avons pu montrer que les rapports de notre second segment qui étaient antérieurs à cette révision formelle, étaient malgré tout plus proches dans leur contenu des autres rapports de ce segment que de ceux de l'autre segment. De manière plus générale, cette méthodologie nous a permis de faire ressortir de documents techniques, des enjeux importants et des représentations polarisant le discours que peut porter l'Uniopss. Leurs occurrences fortes nous indiquent également que les catégories que nous avons définies pour baliser notre analyse étaient pertinentes, aussi bien quand nous avons testé notre première hypothèse que quand nous avons testé la seconde. Ce constat nous amène à penser que le balisage théorique qui a précédé le cœur de notre recherche nous a bien permis de faire ressortir les enjeux analytiques et conceptuels cruciaux de notre objet d'étude. Enfin, nous avons décidé pour le test de chacune de nos hypothèses, de segmenter nos corpus en deux, autour d'un évènement que nous avons supposés déterminant dans l'évolution de nos variables indépendantes. Il nous faut tout d'abord remarquer que l'évènement en question, la réforme de la constitution de 2008 modifiant les conditions d'élaboration des lois, n'est jamais cité dans notre corpus, ce qui pourrait nous amener à nous interroger sur la pertinence de ce choix.

Cependant, nos analyses en deux temps ont montré qu'une évolution survenait aux alentours du moment critique que nous avons défini. Nous pouvons donc en conclure que même si cet évènement n'est pas forcément aussi déterminant et décisif que nous l'avions supposé à la suite de Mustapha Mekki *et alii*, cet évènement est pourtant à comprendre comme le produit d'un contexte socio-politique particulier qu'il reflète. De fait, cet évènement rend compte des

évolutions de nos variables dépendantes (liées à la conjoncture politique et économique) et les observations de nos variables indépendantes demeurent pertinentes. Une autre limite potentielle de notre méthode a trait à l'observation des actions de l'Uniopss qui ne nous sont en réalité accessibles qu'à travers le discours que le groupement associatif porte sur elles. Ainsi, bien plus qu'un changement de pratiques, nous avons plutôt observé un changement de discours sur ces pratiques. Dès lors, il nous est délicat de savoir si l'Uniopss a réellement enrichi son répertoire d'actions et diversifié ses stratégies de groupe d'intérêt. Cependant la manière de les présenter est un prisme d'approche intéressant puisqu'il renvoie à des représentations : les représentations dont l'Uniopss est tributaire et les représentations qu'elle cherche à stimuler à son propos. Ainsi, si notre étude des activités de l'Uniopss est bien plus une étude du discours de l'Uniopss sur ses activités, notre investigation n'en demeure pas moins pertinente et riche d'enseignements.

Si les évolutions du monde associatif et l'influence des groupes d'intérêts sont des sujets qui ont été maintes fois explorés, l'originalité de notre démarche tient à sa volonté de croiser ces deux sujets. Dans notre investigation théorique, nous avons ainsi cherché à coupler la littérature sur les associations et celle sur les groupes d'intérêts afin de donner un nouvel éclairage aux évolutions du monde associatif. Même si nous avons vu que cette assimilation était source de débats théoriques et de rejets de la part des acteurs associatifs, avoir considéré un groupement associatif comme un groupe d'intérêt est riche de sens. En effet, ceci nous a permis d'interpréter différemment les évolutions du discours que l'Uniopss porte sur elle-même et sur le mouvement associatif. Ainsi, nous avons pu décrire dans toutes ses spécificités, aussi bien en termes de motivations que de pratiques, ce que serait un groupe d'intérêt associatif. Nous avons également pu tester sur une structure trouvant son origine dans le mode néo-corporatiste de gouvernement, l'hypothèse que Mekki *et alii* avaient formulées sur le comportement des groupes d'intérêts dans un contexte ouvert au pluralisme. De fait, cette investigation nous a permis de mettre en lumière la capacité d'adaptation d'un groupement néo-corporatiste à une nouvelle donne. Il nous faut dès lors envisager les perspectives que nous ouvre notre recherche. Fort du constat de la pertinence de l'assimilation des groupements associatifs à des groupes d'intérêts, il serait alors intéressant d'interroger le rejet par les acteurs associatifs, d'être considérés comme des groupes d'intérêts, trop proches dans les représentations des lobbies. Une telle démarche permettrait notamment de mieux caractériser les spécificités des associations vis-à-vis des autres groupes d'intérêts et de les relier à la volonté récurrente et structurante du monde associatif de rester un acteur à part. A propos des pratiques de ces groupements associatifs, une étude plus précise permettrait de dépasser les limites

méthodologiques que nous avons identifiées plus tôt et d'aller au-delà des discours. Une telle investigation nous permettrait d'appréhender les pratiques associatives et leurs évolutions dans leur effectivité, et ainsi d'en étudier l'efficacité réelle, cette dernière étant dans notre recherche systématiquement sujet à caution puisqu'imperceptible dans les discours de l'Uniopss.

Enfin, il nous faut constater qu'un des grands manques de notre recherche qui pourrait justifier des investigations futures est le processus d'intégration européenne. En effet, l'Union Européenne constitue un élément clé dans la gouvernance des politiques publiques actuelles, de par sa production de normes censées orienter et régler l'action publique des états membres. Et ce d'autant plus que le processus d'intégration est souvent présenté comme en partie responsable de certaines évolutions socio-économiques que nous avons décrites comme par exemple le processus de libéralisation des structures socio-économiques. De fait, il serait intéressant d'étudier comment le monde associatif se positionne vis-à-vis de l'intégration européenne et comment il pense son action à l'échelon communautaire, ce dernier jouant un rôle de plus en plus important dans les processus de décision.

Bibliographie

Littérature sur les associations et le monde associatif

- CNVA, *Le CNVA au service de la liberté d'association*, La documentation française, Paris, 2001, 169p.
- CNVA, *Les associations à l'épreuve de la décentralisation : bilan 1991-1992*, La documentation française, Paris, 1993, 245p.
- M. Forsé "Les créations d'associations : un indicateur du changement social", *Revue de l'OFCE*, vol.6, n°1, 1984, p.125-145
- M. Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses Universitaires de France, Paris, 2009, 308p.
- Y. Lochard et M. Simonet-Cusset (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Editions Syllepse, Paris, 2003, 161p.
- A. Récipon, *Associations : la révolution nécessaire*, Fayard, Paris, 1990, 161p.

Littérature sur les groupes d'intérêts

- B. Gosselin, *Le dictionnaire du lobbying*, Editions EMS, Colombelles, 2003, 316p.
- E. Grossman et S. Saurugger, *Les groupes d'intérêts : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris, 2012, 293p.
- M. Mekki et alii, *La force et l'influence normatives des groupes d'intérêts : identification, utilité et encadrement*, Lextenso Editions, Paris, 2009, 211p.

Littérature secondaire

- L. Bardin, *L'analyse de contenu*, Quadrige, Paris, 1977, 291p.
- H. Becker, *Outsiders*, Métailié, Paris, 1963, 248p.
- C.N. Halaby, *Panel models in sociological research: theory into practice*. Annual review of sociology 30, 2004, 507-544pp.
- B. Jobert et B. Théret, « France : la consécration républicaine néo-libéralisme » dans *Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, B. Jobert (dir.), L'Harmattan, Paris, 1994, 328p.
- N. Jabko, *L'Europe par le marché : histoire d'une stratégie improbable*, Presses de Sciences Po, Paris, 2009, 292p.
- G. Lacroix et R. Slitine, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, 128 p.
- H. Mendras, *La seconde révolution française : 1965-1984*, Gallimard, Paris, 329p.
- P. Schmitter, « Still the century of Corporatism ? », dans G. Lehbruch & p. Schmitter, *Trends toward corporatist intermediation*, Sage, Londres, 328p.
- C. Tilly, *Popular contention in Great Britain*, Harvard University Press, Cambridge, 1995, p.26

Table des matières

Introduction	5
Partie I. Cadrage théorique et méthodologie.....	20
1) L’Uniopss : une structure associative entre un groupe d’intérêt et un <i>think tank</i>	20
2) Le choix de la méthode : l’analyse de contenu.....	24
3) La méthode des doubles différences : construction de notre corpus	26
Partie II. L’identité associative face à la mise en concurrence de l’intérêt général.....	30
A. Retour sur les notions d’intérêt général et d’identité associative.	31
1) La double identité associative	31
2) Les valeurs du réseau Uniopss	33
3) La remise en cause de l’identité associative.....	34
4) Construction des catégories thématiques.....	37
B. L’identité associative dans les documents de Rentrée sociale de l’Uniopss	38
1) L’Uniopss comme incarnation et défenseur de la double identité du monde associatif....	38
2) Les mutations sociales comme menace pour les associations	41
3) Le monde associatif dans la tourmente : refus du changement et questionnements.....	44
4) Une réaffirmation volontariste de la double identité du monde associatif	46
Partie III. L’évolution des pratiques associatives dans un contexte de pluralisation de la gouvernance des politiques publiques.....	55
A. Associations et groupes d’intérêts : des répertoires d’actions convergeant	56
1) Les mutations du répertoire d’actions de l’Uniopss	56
2) Les groupes d’intérêts : répertoire d’actions et stratégies de représentations.....	61
3) Construction des catégories thématiques.....	65
B. Les évolutions des pratiques associatives.....	67
1) Un militantisme technique ou une expertise politique	67
2) Les modifications du mode de gouvernance des politiques publiques.....	69
3) L’expertise comme réponse au nouvel environnement	71
4) Le renouveau des activités de l’Uniopss : entre légitimité par le nombre et rénovation des pratiques associatives.....	75
Conclusion	85
Bibliographie	92
Annexes	93
Table des matières	172

Mots Clés

- changement social
- gouvernance
- groupe d'intérêts
- identité
- monde associatif
- répertoire d'actions